



La S.P.R.N : fondée en 1895...

- Société de Réinsertion et de Protection du Nord -



En 2010 la Société de Protection
et de Réinsertion du Nord fête
ses 115 ans.



- PREFACE -

En 2010 la « Société de Patronage des Libérés du Nord et des Enfants Moralement Abandonnés », créée en 1895 par Maître Paul-Auguste CARPENTIER, Avocat au Barreau de Lille, aujourd'hui appelée « Société de Protection et de Réinsertion du Nord », fête ses 115 ans.

La 1^{ère} Société de Patronage des Libérés a été créée en France en 1824 à Strasbourg. Mais nombre d'enfants continuent à être emprisonnés jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

Notre association, en perpétuelle évolution, prioritairement au service des jeunes en difficultés, enfants, adolescents, toujours soucieuse de répondre aux problématiques spécifiques liées au présent, a un passé. Elle a une histoire, un socle sur lequel elle s'est construite. Aussi alerte et dynamique soit-elle aujourd'hui, elle est d'abord cette « vieille dame », née par la volonté d'hommes soucieux d'apporter une solution aux situations extrêmes dans lesquelles se trouvaient alors certains détenus, certains enfants abandonnés, orphelins ou négligés par leurs familles.

Comment omettre de citer Maître STAHL, devenu l'abbé STAHL, l'un des fondateurs de l'association ? Ce « Juste » reconnu comme tel par le gouvernement israélien, victime d'une cabale au sortir de la seconde guerre. Comment ne pas parler aussi du Professeur Louis CHRISTIAENS, Président de 1947 à 1957 ? En 1950 il décide de faire évoluer les établissements et il envoie Pierre POLLE se former à l'Ecole Théophile ROUSSEL de Montesson, l'une des premières écoles d'éducateurs en France. Pierre POLLE sera Directeur de la S.P.R.N de 1980 à 1987, succédant à René BIRETTE, un autre grand homme de la maison. En 1959 le Professeur Louis CHRISTIAENS charge précisément Pierre POLLE d'organiser l'I.E.M.S.P.P.I (Institut d'Etudes

Médico-sociales Psycho Pédagogiques de l'Inadaptation) en Région, I.E.I. en abrégé, sur le modèle de Montesson. Les éducateurs d'alors ont, pour la plus grande majorité d'entre eux, appris leur métier sur le tas.

Les faits et témoignages retranscrits dans ce livre, sont repris de façon chronologique, répartis au fil des années et des Présidents qui se sont succédé.

Brigitte ERNST & Denis DUROYON

Membres de la Commission Communication du
Conseil d'Administration

Création de la « Société de Patronage des Libérés du Nord et des Enfants Moralement Abandonnés » en 1895 : le Contexte

- * Regard porté sur l'enfance « délinquante » au cours du XIXème siècle
- * Les premières Sociétés de Patronage des Libérés



*[...] Au cours du XIX^{ème} siècle, on est passé de « l'enfant coupable - à corriger » (1820-1880) à « l'enfant victime - à protéger » (1880-1914). La première période est marquée par l'institutionnel. Les premières institutions d'éducation correctionnelle sont créées, selon deux modèles inspirés respectivement du pénal et de la philanthropie : le pénitencier, institution publique, et la colonie agricole, d'inspiration philanthropique et d'origine privée. A partir des années 1880, dans un contexte de crise internationale, l'échec du système répressif, mesuré par l'augmentation de la récidive, amène à repenser cette politique [...]. Les juristes s'interrogent sur la validité et l'efficacité d'un concept-clé du code pénal en matière de délinquance juvénile : le discernement. Véritable pivot de tout le système de tri et de classification des jeunes délinquants, selon leur degré de responsabilité, celui-ci déterminait, théoriquement au moins, la différence entre les deux catégories de population pénitentiaire enfantines ventilées entre les deux types d'établissements [...]. L'enfant « coupable » est désormais envisagé plutôt comme un enfant en danger qu'il faut protéger, contre son milieu, contre sa famille. Sous la pression des associations privées d'aide à l'enfance malheureuse, l'Etat s'implique davantage et promulgue les premières grandes législations protectrices qui aboutissent à élargir le champ de la prise en charge et à transformer les institutions ainsi que les programmes éducatifs [...].» Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT, *La Belgique criminelle. Droit, justice, société (XIV^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2006.*

1824 : Première Société de patronage, en France (Strasbourg)

5 août 1830 : loi « sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus ». Cette loi prescrit de leur donner soit pendant leur détention préventive, soit pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, une « éducation morale, religieuse et professionnelle » et, dans les colonies et maisons pénitentiaires ou correctionnelles, l'instruction élémentaire.



3 Décembre 1832 : la Circulaire du Comte d'Argout notifie que les enfants jugés doivent être placés et surveillés par les sociétés de patronage :

« [...] En 1832, Le Comte d'Argout, Ministre des Travaux Publics et du Commerce de Louis-Philippe, affirme dans une circulaire adressée aux Préfets qu'une « Prison ne sera jamais une maison d'éducation ». Il propose d'assimiler les enfants dont il s'agit aux enfants abandonnés et de les placer chez les cultivateurs et des artisans pour être élevés, instruits, occupés, sauf à payer une indemnité à leurs maîtres sous la surveillance des sociétés de patronage. Ce faisant, il ouvre la voie au contrôle administratif après acquittement judiciaire. Au cours de la période révolutionnaire les tribunaux avaient repris le contrôle de la « rééducation ». Une simple décision administrative conduisait, en effet, à l'internement au sein de l'Hôpital Général sous l'Ancien régime [...]. » LE PENNEC Yann, *L'évolution de l'internat au gré des enjeux sociaux et politiques - Une approche historique*, Les Cahiers de l'Actif - N° 306/307

21 février 1833 : la société pour le patronage des jeunes libérés (Rouen)

« La société pour le patronage des jeunes libérés naît de l'initiative de MM. Duhamel et Lecointe, membres du comité cantonal gratuit pour l'instruction primaire de Rouen. Ils proposent de mettre en place, au sein de la prison Bicêtre de Rouen, une école d'apprentissage. Cette école dite « d'enseignement mutuel » est fondée le 21 février 1833 et dirigée par eux. L'objectif de cette entreprise est de faire diminuer le nombre élevé de récidives des jeunes détenus après qu'ils aient purgé leurs peines. Ils veulent ajouter à l'enseignement élémentaire, moral et religieux « une profession utile, afin de joindre l'exemple au précepte ».
Ainsi, dès le 15 mai 1833, à la suite d'une aide de 4000 francs du préfet de la Seine-Inférieure Dupont-Delporte, sont construits, dans l'enceinte de la prison, des « ateliers de cordonniers, tailleurs d'habits, tisserands, menuisiers, et lamiers ». Cette société pour le patronage des jeunes libérés

intéresse, à plusieurs titres, le parquet général. Le procureur général en est, semble-t-il, le président de droit : le procureur général Moyne en a été le premier président [...] » VINUESA Julien - *Le parquet général de Rouen sous la monarchie de Juillet (1830-1848)*, Université de Rouen, Mémoire de Maîtrise 2003-2004.

28 juin 1833 : loi GUIZOT sur l'enseignement élémentaire :

« [...] reposant sur l'idée que l'instruction contribue au progrès général de la société, la loi Guizot organise l'enseignement primaire au profit des classes populaires. Qu'elle soit privée ou publique, l'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement « l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures » (article 1er). » Loi Guizot [en ligne] Wikipédia < http://fr.org/wiki/Loi_Guizot > (Consulté le 25/04/09)

1833 : Société de Patronage des jeunes libérés de la Seine. Charles LUCAS, Inspecteur général des prisons (1830-1865), l'un des introducteurs en France de la science pénitentiaire, fonde la Société de Patronage des jeunes libérés de la Seine, avec Alphonse BERENGER (Drôme - Membre de la Cour de Cassation - Pair de France sous la Monarchie de juillet) et Frédéric-Auguste DEMETZ (qui créera en 1840 la colonie agricole de METTRAY), à l'instar, mais sur de plus larges bases, de l'établissement semblable créé à Strasbourg. Le rôle de la Société est de suivre et d'accompagner les jeunes détenus à leur sortie de prison et de favoriser leur réadaptation dans la société.

La loi du 22 mars 1841 : interdit le travail en usine pour les enfants de moins de 8 ans, limite à 12h par jour le travail des enfants de 8 à 12 ans (mais ne sera pas appliquée !).

La loi du 15 mars 1850 : la loi Falloux du 15 mars 1850 :

« Elle aborde tous les aspects de l'éducation, à l'exception du supérieur, mais est surtout connue par ses dispositions sur la liberté d'enseignement laissant une place ample à

l'enseignement confessionnel. Elle complète la Loi Guizot, qui rendait obligatoire une école de garçons dans toute commune de 500 habitants, en rendant obligatoire également la création d'une école de filles dans toute commune de 800 habitants. » Loi Falloux [en ligne] Wikipédia < http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Falloux > (Consulté le 25/04/09)

28 janvier 1879 : Th. ROUSSEL et un certain nombre de ses collègues déposent un projet de loi au Sénat : loi pour les « Mineurs abandonnés, délaissés, maltraités », avec des mesures concernant le placement, la garde, l'éducation et le patronage des dits mineurs.

1889 : les sociétés de patronage et les sociétés de sauvetage exercent les droits de la puissance paternelle.

1890 : création du « Comité de défense des enfants traduits en justice » de Paris, puis de 10 villes de province de 1893 à 1898.

1893 : création du « Patronage de l'enfance et de l'adolescence de la Seine » et de « L'Union des Sociétés de patronage de France »

Colette Lamarche - Maître de Conférences en Sociologie Option Education Spécialisée - (IUT-UNIV Lille3)

La loi du 19 avril 1898 : va donner au juge le pouvoir de placer les enfants.

« [...] René Bérenger (1830-1915), fils d'Alphonse Bérenger, fut aussi un infatigable défenseur de la cause de l'enfance [...]. La part qu'il a prise à l'élaboration et à la défense du projet de loi du 19 avril 1898 en a fait un des inventeurs de la notion d'enfant victime, qui appelle aussi à la notion d'enfant coupable. Cette paternité, il la partage avec quelques autres, comme le vicomte d'Haussonville, Théophile Roussel ou Paul Strauss. Ces deux derniers notamment eurent une part importante dans l'élaboration de la loi de 1898 [...]. René Bérenger s'inscrit pleinement dans la continuité de l'œuvre de son père en faveur des détenus et sera,

à partir de 1877, président de la Société de patronage des libérés puis président de la Société générale des prisons. Il succède à Charles Lucas à l'Institut et lui consacre une longue étude. Enfin, il poursuit l'œuvre de F.-A. Demetz à Mettray, dont il est administrateur à partir de 1879, puis président de 1909 à sa mort. Très lié à Théophile Roussel, René Bérenger sera vice-président du Conseil supérieur de l'Assistance publique. Très naturellement, son œuvre philanthropique devait l'amener à associer le sort des enfants victimes et des enfants coupables, et c'est dans cette voie que cet héritier est aussi un novateur [...]. La loi du 19 avril 1898 complète la loi du 24 juillet 1889 ; elle introduit la voie pénale par rapport aux violences à enfants. Celle qui permet de punir les parents [...]. On sait que, suite à quelques affaires qui, dans le courant des années 1890, émurent fortement l'opinion publique, plusieurs projets de loi pour protéger les enfants victimes de sévices sont déposés à la Chambre par Henry Cochin, Georges Berry, Julien Goujon et Odilon Barrot. M. de Folleville rend alors un rapport qui est adopté par la Chambre sans discussion, après déclaration d'urgence le 11 juin 1897. Ce projet de loi est transmis le 14 Juin au Sénat (JO du 23/01/1898), qui désigne une commission dont le sénateur René Bérenger est le rapporteur. Ce dernier rendit son rapport le 1er avril 1898. L'ensemble des points retenus par la Chambre le furent aussi par la commission. Toutefois René Bérenger proposa quelques dispositions nouvelles [...]. René Bérenger apparaît là comme un des promoteurs des patronages, dont le rôle, dès 1889, est de favoriser une pénétration pédagogique des familles, puis ultérieurement, et c'est là un des vœux de la loi de 1898, d'éviter pour les enfants coupables le recours au placement dans les colonies pénitentiaires et correctionnelles [...]. Ce qui est au cœur du débat, c'est bien le rôle et la place à accorder aux associations. Et le débat est déjà ancien. Pourtant, dans les années 1880, la République, très préoccupée de l'éducation et de la moralisation de l'enfant, va se servir des associations pour lutter contre la gestion pénale des mineurs organisée par l'Administration pénitentiaire, cette dernière se situant trop dans la continuité du Second Empire. L'appel aux associations est un moyen, dans ce domaine, de substi-

tuer la moralisation de "l'enfant coupable" à la répression. Les associations, investies de l'intervention auprès des enfants victimes, se verront confier des droits de puissance paternelle, de défense des mineurs, de tutelle légale... C'est dans cette continuité que le législateur de 1898 propose le droit de poursuite pour les associations. Le pouvoir accordé à une association c'était : élargir le champ de liberté réservé jusqu'alors au citoyen, c'était le risque de déléguer la vindicte publique à des particuliers et, derrière cela, le risque de donner trop de pouvoir aux congrégations, voire aux syndicats. Le sujet était très sensible. La proposition arrivait bien avant son temps. La loi est définitivement adoptée par la Chambre, le 19 avril 1898, sans débat [...]. C'est la loi de 1912 qui donna leur véritable légitimité aux patronages, ce qui, par voie de conséquence, entraîna dès l'après-guerre le déclin des colonies pénitentiaires.[...] »
Jacques Bourquin, « René Bérenger et la loi de 1898 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Numéro 2 | 1999, [En ligne] mis en ligne le 30 avril 2007, < <http://rhei.revues.org/index31.html> > (Consulté le 25/04/09)

1898 : multiplication des Sociétés de patronage, souvent animées par des magistrats.

« [...] Le patronage agit de deux manières. Tantôt il prépare et poursuit, en faveur du mineur qui va sortir ou est sorti par la libération provisoire ou définitive de l'établissement dans lequel il était retenu, l'œuvre nécessaire d'assistance matérielle et morale, de surveillance tutélaire, de placement, de reclassement social. Tantôt il est utilisé directement par la justice comme instrument de préservation ou de relèvement lorsque le juge d'instruction ou le tribunal, usant des pouvoirs accordés par les articles 4 et 5 de la loi du 19 avril 1898, au lieu d'envoyer le mineur en maison de correction ou de le laisser purement et simplement à sa famille, le remettent en garde provisoire ou définitive à des personnes ou à des sociétés dignes de confiance [...]. » Périclès GRIMANELLI. « *Mineurs délinquants* » fb, Préfet Bouches-du-Rhône (1900-1901) Directeur Administration Pénitentiaire (1901)

Les Dirigeants de l'association de 1895 à 2009



	Secrétaire Général	Président	« Qualité du Président »
	Maître Paul CARPENTIER (de 1895 à 1920)	M. Léonard DANIEL (& Maître HOUDOY) (de 1895 à 1905)	Industriel lillois : imprimeur installé Grand'Place puis rue Nationale dès 1863, il était également Président de la Campagne Houillère de Lens. Son imprimerie comptait 420 personnes en 1879.
		Achille LEDIEU-DUPAIX (de 1905 à 1919)	Consul des Pays-Bas : <i>C'est sous son mandat, le 25 juillet 1912, que parut une loi sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée. Le mineur de moins de 13 ans ne pouvait plus être emprisonné pour crime.</i>
		1919 : Théodore BARROIS	Médecin : d'abord Président par Intérim pendant la 1 ^{ère} guerre mondiale il est confirmé dans sa fonction en août 1919.
	Maître Robert STAHL (de 1926 à 1945)	Maurice WALLAERT	Industriel
		18/12/1922 : Omer BIGO	
	1933 : Maître Robert Stahl est ordonné prêtre, il devient l'abbé STAHL		
		22/02/1943 : Emmanuel DESCAMPS	Industriel lillois
1945	M. Henri VERHELLE		
07/01/1947	Monsieur ARRECKX (industriel)	Professeur Louis CHRISTIANS (de 1947 à 1957)	Pédopsychiatre

	Directeur Général	Président	« Qualité du Président »
	M. René BIRETTE (d'Avril 1949 à Avril 1980)		
		Maître Gérard DOUSSOT (du 18/03/57 à 1975)	Bâtonnier du Barreau de Lille
1975		Professeur Jean ERNST (de 1975 au 11/05/1986)	Neuropsychiatre
1980	M. Pierre POLLE (de 05/1980 - 09/87)		
1986		M. Michel DEPLANCK <i>(par intérim)</i> M. Claude ALLAER (du 17/10/86 à 05/1996)	Conseiller Général en 1986 - Ancien Premier Adjoint au Maire Président du Tribunal pour enfants de Lille - Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel d'Angers
1987	M. Raymond FOUCAUT (du 1/10/87 au 30/09/97)		
1996		M. Jacques DELERUE (de 06/1996 à 1997)	
1997	M. Francis DAMIDE (du 01/10/97 au 31/12/2007)		
		M. Xavier DEVAUX (de 1997 à 2006)	
		M. Jean-Luc ELEBAUT (depuis 2006)	
2008	M. Yves-Benoît TOULEMONDE (du 01/01/08 au 31/12/2009)		

1895 - 1920 : La création de la
S.P.R.N. - Maître Paul
CARPENTIER (Secrétaire
Général)



Maître Paul-Auguste CARPENTIER

Né en 1861 Paul Auguste Carpentier devient avocat en 1883. Lui et ses confrères du barreau sont quotidiennement confrontés à ce problème de l'enfance en difficulté.

A l'occasion de son cinquantenaire professionnel, le 30 janvier 1934, Il est décrit en ces termes par M. le Bâtonnier Emmanuel PRUVOST :

« [...] Avocat, vous l'êtes dans toute l'acception du mot. Et personne plus que vous n'aura mérité cette appellation « d'honnête homme », telle qu'on le concevait au XVIII^{ème} siècle. Vous êtes de ceux qui considèrent qu'il n'est pas de véritable avocat, sans une culture vaste et approfondie [...]. Jeune avocat, vous rimiez déjà. Et cela ne vous empêchait pas d'affronter l'étude d'un droit particulièrement ardu, le droit international, et de mener de front la traduction des textes allemands les plus difficiles et des auteurs latins ou grecs les plus savoureux, car nous savons que ni Goethe, ni Schiller, ni Horace, ni Platon n'ont de secret pour vous. Vous fûtes élu Bâtonnier en 1909. Et votre Bâtonnat, avec l'éclat que lui donnaient à l'époque les grands banquets de l'Ordre, fut il m'en souvient, particulièrement brillant [...]. Vous taquinez la muse d'une pointe d'humour. Tout pour vous est occasion de rimer, et vous rimez avec tant d'élégance. Puis-je rappeler, sans être indiscret, que celui qui publiait de si beaux vers sous le pseudonyme de Jules Dagniaux c'était vous ? Puis-je rappeler que votre goût pour les lettres, les lectures prolongées des poètes de l'antiquité et de l'Allemagne, des amitiés comme celle de Marcel Prévost (qui vécut plusieurs années à Lille vers 1890), vous influencèrent assez pour que vous consacriez vos trop rares loisirs à traduire : d'abord de courtes pièces choisies dans les littératures grecque ou latine, celles-ci en collaboration avec G. Houbron et que vous avez rassemblées dans un livre qui porte le titre « d'Etudes Antiques ». Et puis les poèmes les plus souriants d'Henri Heine : « Le Retour » que vous traduisez en vers français, ce qui vous vaut le prix de l'Académie Française en 1891 [...] Poète, juriste, avocat, vous avez

fait la preuve éclatante que vous considérez la profession d'avocat comme un art, comme le plus beau de tous les arts [...]. J'allais oublier que comme Avocat, vous êtes choisi comme Vice-président de la Commissions des Prisons, et Vice-président de la Société des Enfants Moralement Abandonnés, et que vous montrez là votre souci des questions sociales, dans ce qu'elles ont de plus élevé, de plus délicat, de plus humain[...]. Nous avons voulu fêter en vous, Maître Paul CARPENTIER, l'avocat complet, honnête homme, celui qui, dans tous les domaines, comme avocat, comme poète, comme officier, comme homme, a donné la mesure d'un esprit délicat, cultivé, légèrement voltairien, exclusivement français [...]. »

S'agissant de la Société de Patronage, ce même 30 janvier 1934, Maître Paul CARPENTIER répond en ces termes :

« [...] Il est vrai qu'il y a plusieurs décades, j'ai pris l'initiative de la fondation de la Société de Patronage des Libérés et des Enfants Moralement abandonnés. Mais ce n'était là qu'ouvrir les voies à mon successeur, Maître Robert STAHL, qui a exprimé tout le suc de cette idée. Depuis la guerre, il a fait construire un asile pour les garçons et en a aménagé un autre très confortable pour les filles ; ce que je n'aurais jamais osé même envisager, il a fait cinq cent mille francs de dettes, mieux que cela, il les a remboursés. Vous voyez que je n'ai été qu'un ferment. Vous avez aussi rappelé ma vice-présidence de la Commission des Prisons, où je siège depuis 1893. L'intérêt que je porte à ces travaux est du même ordre que celui qui m'avait penché sur l'enfance malheureuse [...]. »

Les premières années de la Société de Patronage

Les statuts de l'association reprennent, globalement, le texte intégral voté en juin 1894 lors du Congrès de « L'Union des Sociétés de Patronage de France » qui se tenait à Lyon : (Extraits) :

<p style="text-align: center;">PATRONAGE Des libérés et des enfants moralement abandonnés DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE</p> <p style="text-align: center;">----- STATUTS -----</p> <p style="text-align: center;">TITRE I.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE PREMIER.</p> <p>Il est créé à Lille une Société de Patronage ayant pour but de favoriser le relèvement moral des détenus des deux sexes et de tout âge, sans distinction de culte et de nationalité, ainsi que des enfants moralement abandonnés.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE 2.</p> <p>La Société pourra étendre exceptionnellement ses secours au conjoint et aux parents en ligne directe des détenus.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE 3.</p> <p>La Société provoque la réhabilitation des condamnés admis au Patronage qui s'en montreront dignes. Elle leur prêtera son assistance, s'il est nécessaire, dans l'instance judiciaire, et elle leur facilitera les démarches à faire en vue de réunir les certificats ou attestations dont la production est imposée par la loi au demandeur en réhabilitation.</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE 4.</p> <p>La Société a son siège à Lille, actuellement 106 rue de l'Hôpital militaire. Elle a des correspondants et organise des Comités locaux partout où le besoin s'en fait sentir. Elle peut s'affilier à toute société similaire, française [...]</p>

La Loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés va servir de cadre législatif à la Société de Patronage :

TITRE II.

DE LA PROTECTION DES MINEURS PLACES AVEC OU SANS L'INTERVENTION DES PARENTS

17. Lorsque des administrations d'assistance publique, des associations de bienfaisance régulièrement autorisées à cet effet, des particuliers jouissant de leurs droits civils ont accepté la charge de mineurs de seize ans que des pères, mères ou des tuteurs autorisés par le conseil de famille leur ont confiés, le tribunal du domicile de ces pères, mères ou tuteurs peut, à la requête des parties intéressées agissant conjointement, décider qu'il y a lieu, dans l'intérêt de l'enfant, de déléguer à l'assistance publique les droits de puissance paternelle abandonnés par les parents et de remettre l'exercice de ces droits à l'établissement ou au particulier gardien de l'enfant[...].

19. Lorsque des administrations d'assistance publique, des associations de bienfaisance régulièrement autorisées à cet effet, des particuliers jouissant de leurs droits civils ont recueilli des enfants mineurs de seize ans sans intervention des père et mère ou tuteur, une déclaration doit être faite dans les trois jours au maire de la commune sur le territoire de laquelle l'enfant a été recueilli, et à Paris au commissaire de police, à peine d'une amende de cinq à quinze francs (5 à 15f.).

En cas de nouvelle infraction dans les douze mois, l'article 482 du Code pénal est applicable.

Est également applicable aux cas prévus par la présente loi le dernier paragraphe de l'article 463 du même Code.

Les maires et les commissaires de police doivent, dans le délai de quinzaine, transmettre ces déclarations au préfet, et dans le département de la Seine au préfet de police. Ces déclarations doivent être notifiées dans un nouveau délai de quinzaine aux parents de l'enfant.

20. Si, dans les trois mois à dater de la déclaration, les père et mère ou tuteur n'ont point réclamé l'enfant, ceux qui l'ont recueilli peuvent adresser au président du tribunal de leur domicile une requête afin d'obtenir que, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice de tout ou partie des droits de la puissance paternelle leur soit confié. Le tribunal procède à l'examen de l'affaire en chambre du conseil, le ministère public entendu. Dans le cas où il ne confère au requérant qu'une partie des droits de la puissance paternelle, il déclare, par le même jugement que les autres, ainsi que la puissance paternelle, sont dévolus à l'assistance publique.

21. Dans les cas visés par l'article 17 et 19, les père, mère ou tuteur qui veulent obtenir que l'enfant leur soit rendu s'adressent au tribunal de la résidence de l'enfant, par voie de requête visée pour timbre et enregistrée gratis.

Après avoir appelé celui auquel l'enfant a été confié et le représentant de l'assistance publique, ainsi que toute personne qu'il juge utile, le tribunal procède à l'examen de l'affaire en chambre du conseil, le ministère public entendu.

Le jugement est prononcé en audience publique.

Si le tribunal juge qu'il n'y a pas lieu de rendre l'enfant aux père, mère ou tuteur, il peut, sur la réquisition du ministère public, prononcer la déchéance de la puissance paternelle ou maintenir à l'établissement ou au particulier gardien les droits qui lui ont été conférés en vertu des articles 17 ou 20. En cas de remise de l'enfant, il fixe l'indemnité due à celui qui en a eu la charge, ou déclare qu'à raison de l'indigence des parents il ne sera alloué aucune indemnité. La demande qui a été rejetée ne peut plus être renouvelée que trois ans après le jour où la décision de rejet est devenue irrévocable.

22. Les enfants confiés à des particuliers ou à des associations de bienfaisance dans les conditions de la présente loi, sont sous la surveillance de l'Etat, représenté par le préfet du département.

Un règlement d'administration publique déterminera le mode de fonctionnement de cette surveillance, ainsi que celle qui sera exercée par l'assistance publique.

Les infractions au dit règlement seront punies d'une amende de vingt-cinq à mille francs (25 à 1 000 f.).

En cas de récidive, la peine d'emprisonnement de huit jours à un mois pourra être prononcée.

23. Le préfet du département de la résidence de l'enfant confié à un particulier ou à une association de bienfaisance, dans les conditions de la présente loi, peut toujours se pourvoir devant le tribunal civil de cette résidence afin d'obtenir, dans l'intérêt de l'enfant, que le particulier ou l'association soit dessaisi de tout droit sur ce dernier et qu'il soit confié à l'assistance publique.

La requête du préfet est visée pour timbre et enregistrée gratis.

Le tribunal statue, les parents entendus ou dûment appelés.

La décision du tribunal peut être frappée d'appel, soit par le préfet, soit par l'association ou le particulier intéressé, soit par les parents. L'appel n'est pas suspensif.

Les droits conférés au préfet par le présent article appartiennent également à l'assistance publique.

24. Les représentants de l'assistance publique pour l'exécution de la présente loi sont les inspecteurs départementaux des enfants assistés et, à Paris, le directeur de l'administration générale de l'assistance publique.

25. Dans les départements où le conseil général se sera engagé à assimiler, pour la dépense, les enfants faisant l'objet des deux titres de la présente loi aux enfants assistés, la subvention de l'Etat sera portée au cinquième des dépenses tant extérieures qu'intérieures des deux services, et le contingent des communes constituera pour celles-ci une dépense obligatoire conformément à l'article 136 de la loi du 5 avril 1884.

26. La présente loi est applicable à l'Algérie ainsi qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 Juillet 1889.

Signé : CARNOT.

Le Garde des sceaux,
Ministre de la justice et des cultes,
Signé : THEVENET

Le Ministre de l'intérieur,
Signé : CONSTANS.

La Société s'est, dans un premier temps, surtout occupée des libérés conditionnels. Elle avait uniquement un bureau rue de l'Hôpital Militaire, au 106. Elle faisait office d'œuvre de bienfaisance, recueillant les vagabonds, donnant des secours aux malheureux, etc.

Elle ne disposait pas d'établissement d'hébergement. Les jeunes enfants qui lui étaient confiés étaient placés à l'Orphelinat du Père Halluin à Arras.

Dès sa création la Société de Patronage a rassemblé des « personnalités » régionales au sein de son Conseil d'Administration, grands industriels, hommes politiques, etc. Le Premier Président de la SPRN, Léonard DANIEL, résidait 85 rue Royale à Lille. Imprimeur installé Grand'Place puis rue Nationale dès 1863, il était également Président de la Campagne Houillère de Lens. Son imprimerie comptait 420 personnes en 1879.

En 1914 Maître CARPENTIER, tout en étant Secrétaire Général, fut l'Avocat des Enfants au Barreau de Lille. Il était membre de la Commission des Prisons. Il allait chercher ceux-ci à la Colonie St Bernard à Loos (fondée en 1844) et les plaçait lui-même dans les fermes aux environs de Lille, les conduisant à cheval. En 1886 cette colonie pénitentiaire comptait 377 enfants.

Extrait du Journal Officiel du 27 février 1902 : déclaration de la S.P.R.N. fondée en 1895, suite à la loi de 1901 sur les associations :

Déclaration a été faite à Lille, le 18 février 1902 de la Société de Patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du département du Nord, **ayant pour but de favoriser le relèvement moral des détenus des deux sexes et de tout âge, ainsi que des enfants moralement abandonnés** et dont le siège social est 106, rue de l'Hôpital Militaire.

La loi de 1912 : institue les Tribunaux pour enfants et adolescents, et importe, sur le modèle américain, la liberté surveillée :

« [...] Pour la plupart des observateurs, les colonies ne réussissent pas à assurer une formation morale, professionnelle, ainsi qu'une véritable instruction aux jeunes détenus. Pire, pour certains, elles préparent de futurs récidivistes et de grands criminels. Ces critiques sont souvent accompagnées de recommandations ou même de propositions de loi pour améliorer la situation. Mais ces propositions restent sans effet. La loi de 1850 n'est pas modifiée, les nouveaux types d'établissements proposés ne sont pas fondés, l'éducation correctionnelle n'est pas réorganisée. Faute de réforme, de moyens financiers, et d'une volonté politique suffisante, l'éducation correctionnelle s'enfonce encore plus dans la crise. Les colonies agricoles survivent de plus en plus difficilement. Les effectifs des établissements privés s'effondrent et plusieurs doivent fermer. La décrue est nette : ils sont 22 en 1889, 20 en 1895, 18 en 1902, 15 en 1908, 8 en 1912. Petitement, l'Administration se contente de l'inversion du rapport de force entre ses établissements et ceux du secteur privé, sans s'apercevoir que c'est toute l'éducation correctionnelle qui s'enfonce dans la crise [...]. Les sociétés de patronage n'ont pas les moyens de leur développement et le législateur n'a rien prévu pour contribuer à leur action. Pendant plusieurs années, les patronages travaillent donc sans argent, mais cela entrave bien sûr leur capacité d'action. La loi offre une seconde alternative aux juges, la remise des jeunes à l'Assistance publique. Cette institution départementale, chargée en principe des enfants orphelins, trouvés et abandonnés, présente des garanties de permanence et de pérennité ; elle dispose de quelques équipements, d'un réseau de familles d'accueil. Mais la loi provoque au sein de cette Administration une véritable révolte. Très vite, dans

différents départements, les services concernés refusent d'assurer l'accueil des jeunes du tribunal. Plusieurs responsables de l'Assistance dénoncent les nouvelles populations qu'on leur impose. Ils mettent en avant leur inaptitude à gérer ces jeunes, de « véritables petits criminels », incapables de rentrer dans le cadre du traditionnel placement familial. Ces discours portent. Les responsables de l'Assistance publique obtiennent l'élaboration de dispositifs administratifs puis législatifs leur permettant de rejeter en partie la nouvelle population des jeunes. Une loi votée en 1904 poursuit cet objectif [...]. Une dernière loi joue un rôle important dans cette histoire de l'éducation correctionnelle : la loi de 1912 qui crée le tribunal pour enfants et adolescents et importe, sur le modèle nord américain, la liberté surveillée. Ce texte a longtemps été analysé comme une rupture majeure dans l'histoire de la prise en charge des mineurs de justice. De nombreux analystes de l'époque ont voulu y voir la naissance d'une justice spécialisée, véritablement compréhensive pour les jeunes délinquants ; une réforme qui marquerait un véritable changement d'attitude face à la jeunesse dangereuse. [...] » « LES POLITIQUES DE L'EDUCATION CORRECTIONNELLE EN FRANCE : ETABLISSEMENTS ET ACTEURS (vers 1830-1940) » Eric Pierre. Historien (Hires) Université d'Angers.

1920 - 1945 : Maître Robert
STAHL (Secrétaire Général) -
l'abbé STAHL - L'affaire STAHL



– 1920 –

« *Le 25 octobre 1920 Paul CARPENTIER, fatigué par 25 années d'un dévouement extrême, demande à l'avocat Robert STAHL de reprendre le flambeau en qualité de Secrétaire Général* ».

Maître Robert STAHL



Robert (Jean, Edmond) STAHL est né le 11 août 1893 à Lille. Issu d'une famille d'industriels alsaciens venue dans le Nord après la guerre de 1870, fils de Paul, directeur des établissements Kuhlmann à La Madeleine-Marquette, il fait ses études à l'Ecole Jeanne d'Arc, puis à la Faculté Libre de Lille. Docteur en droit pour une thèse sur « Un an de reconstitution industrielle » (1920), il est avocat au barreau de sa ville natale depuis 1914. Plaidant notamment devant le tribunal pour enfants, il devient secrétaire général de la Société de Patronage des E.M.A., Enfants Moralement Abandonnés, de la Région Nord. Il succède au fondateur, le bâtonnier Paul CARPENTIER.

Maître Robert STAHL explique (cf. récit dactylographié) :

« [...] Dans le courant de l'année 1920, Maître Paul CARPENTIER, Avocat au Barreau de Lille, ancien bâtonnier, me demandait d'organiser à Lille un asile de refuge pour les enfants moralement abandonnés, sous le contrôle de la Société de Patronage dont il était le Secrétaire Général, cette œuvre, fondée en 1895, ne disposant d'aucun établissement pour recueillir les mineurs qui lui étaient confiés par les Tribunaux. Ayant accédé à sa demande, Maître CARPENTIER me faisait nommer Secrétaire Général à sa place, lui-même devenant Vice-Président de la Société, et Monsieur Omer BIGO, industriel à Lille, en devant prendre la Présidence vacante par suite du décès de son titulaire. C'est avec les fonds obtenus de l'American Red Cross, par l'entremise d'une avocate de Chicago, Miss HARRIS, venue dans le Nord après la Guerre pour secourir les régions dévastées, que je pouvais créer à Fives, 41 rue du Long Pôt, l'asile désiré. Il s'agissait d'un modeste établissement, aménagé dans un immeuble particulier, pris en location par la Société de Patronage qui lui fit subir les transformations nécessaires pour permettre d'y accueillir 24 garçons. Tout fut à organiser dans cet asile et un personnel improvisé fut à former. Je recueillais, pendant ce temps, les mineurs à mon domicile particulier où, sans indemnités, je les entretenais dans une partie du troisième étage de la maison que j'habitais avec mon père, 16, place de Tourcoing à Lille. L'asile de Fives ouvrit ses portes le 1^{er} décembre 1920. Son succès fut si considérable dès le début de son fonctionnement, que je me trouvais obligé d'envisager, quelques mois après, la création d'un établissement plus important et mieux adapté à la destination que je lui réservais. Ce nouvel établissement devait être la Maison Familiale de Marcq [...]. »

Au 41 rue du Long-Pôt à Fives Maître STAHL installa un Directeur et une Directrice ; la classe était faite par un Inspecteur honoraire d'Enseignement Public, M. MINET, remplacé à sa mort par M. CARON.

– 1921 –

La loi du 24 mars 1921

La loi du 24 mars 1921 sur le vagabondage des Mineurs : elle institue un délit de vagabondage spécifique à l'égard des mineurs qui, « *ayant quitté sans cause légitime le domicile de leurs parents, seront trouvés soit errants, soit logés en garnis et n'exerçant aucune profession, soit tirant leurs ressources de la débauche ou de métiers prohibés* ». Ces mineurs relevaient de la législation de juillet 1912, mais échappaient désormais à la prison au dessous de l'âge de 16 ans, ils pouvaient bénéficier de l'ensemble des mesures éducatives à disposition du tribunal pour enfants.

– 1923 –

La Société de Patronage : Etablissement d'Utilité Publique

Le 2 juillet 1923 : L'association, dite : « Société de Patronage des Enfants moralement abandonnés et des Libérés de la Région du Nord », dont le siège est à Lille, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

La Maison Familiale à Marcq-en-Barœul

Maître STAHL explique :

« Je réunis les souscriptions, je sollicitais des dons, j'obtenais une subvention du service pari-mutuel et j'engageais personnellement 90 000 francs pour arriver à créer cet établissement qui devait s'ouvrir le 11 janvier 1924. Aménagé pour 40 enfants à l'origine, il fut trois fois agrandi, au moyen de dons et de subventions [...]. »

L'autorisation de bâtir sur la parcelle N° 2327 du cadastre, achetée à M. Urbain VIRNOT, située en bordure de la rue du Boulevard à Marcq-en-Barœul est donnée par la mairie en avril 1923.



– 1924 –

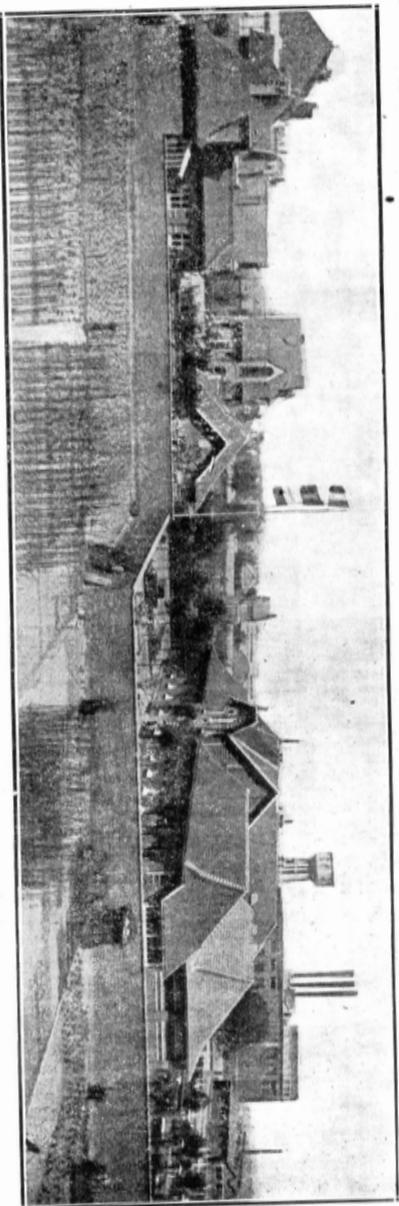
11 janvier 1924 : Inauguration de la Maison Familiale à Marcq-en-Barœul

Chaque « pupille » était alors suivi sur un registre où étaient notés les renseignements le concernant. La plupart arrivaient à la Société de Patronage pour vol ou simple vagabondage. Il y avait régulièrement des fugues, mais beaucoup restaient durablement dans leurs placements et sortaient « libres » de la tutelle de l'Association à leur majorité. »

Les jeunes enfants étaient envoyés à Arras, à l'Orphelinat du Père Halluin. Les grands, en âge de travailler, étaient envoyés au Placement Familial de l'abbé SANTOL à Paris, d'où ils étaient expédiés dans la Nièvre, la Creuse, la Corrèze, la Bretagne.

L'abbé STAHL confia les enfants d'âge scolaire à l'Orphelinat St Pierre de Bouvines, tenu alors par des Religieuses.

La maison familiale de la Société de patronage du Nord à Marcq



VUE GÉNÉRALE DE LA MAISON FAMILIALE DE MARCQ

Aux portes de Lille, sur le territoire de Marcq-en-Barrois, au Boisseau, à une centaine de mètres du boulevard qui relie Lille, Roubaix et Tourcoing, s'élève, dans une salle de chalet suisse, la maison familiale de la Société de patronage de la région du Nord.

Il est inutile, croyons-nous, de présenter à nos lecteurs cette œuvre dont le but est de préserver des contacts humains, les amitiés, filles et garçons, laissés sans famille ou reconnus moralement abandonnés et dont la charge lui est confiée par décision judiciaire ou administrative. Formée en 1885, elle fut reconnue d'utili-

été sont placés des salles pour les bureaux du directeur, un parloir, un salon, une salle à manger.

Cette maison familiale avait été prévue pour recevoir quarante enfants. Mais, à l'usage, on s'est aperçu que ce chiffre était souvent dépassé dans la réalité. Il faut donc envisager, en raison des mouvements incessants des effectifs : départs, arrivées, rentrées d'attente, les agrandissements nécessaires. A l'heure actuelle, ceux-ci sont définitivement achevés.

Le droitoir a été agrandi et peut contenir soixante lits. Une nouvelle classe a été ajoutée. Des nouveaux lavabos, des dou-

ches ont été créés, ainsi qu'une buanderie. Une grande salle permet aux enfants de se livrer à des travaux manuels, culturels et sportifs ; l'autre, à un potager, entreprenant de brasser de clientèle, un de Jeunes soeurs, etc.

Dans cette même salle, le dimanche, des séances de cinéma sont données. Un supplément agrément le spectacle, tandis que au réfectoire, un pasteur de l. S. F. donne des conférences pendant les repas pour rappeler à ces enfants, désertés de la vie qui n'ont jamais connu les douceurs du foyer familial, le séjour agréable.

Dernière les bâtiments s'étendent 6,000

mètres carrés de terrain. Une partie est réservée à un terrain de football et de sports ; l'autre, à un potager, entreprenant de culture par des pupilles plus âgés.

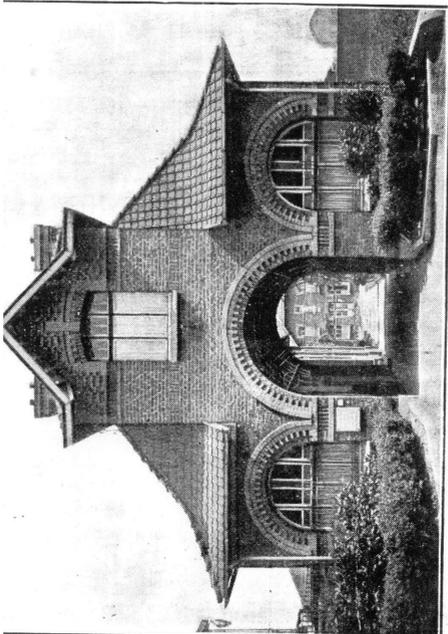
MM. MANOURY FRÈRES

VINS FINS. Haubourdin (Téléph. 97) offre une jolie gamme de grands vins des années 1909, 1916, 1921, 1924, etc. — Maison recommandée. Le vin s'écoule de confiance.

Prix très inférieurs



UN DORTOIR



LA PORTE D'ENTREE DE LA MAISON DE MARCO

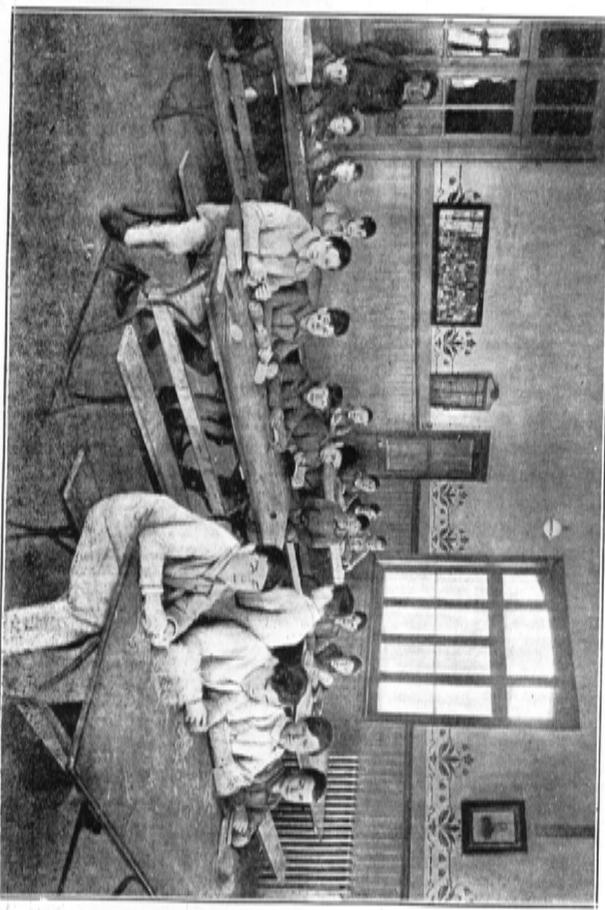
été gâchées en 1927 et, depuis seize ans, M. et Mme SAINT LAITRE, avec tout son second dans sa belle jardine par de dévoués collaborateurs.

Maintenant que nous connaissons le fonctionnement de l'œuvre, peignons dans la maison familiale des garçons de Marvejols, nous en avons vu de nouveaux ambassadeurs du Parti une subvention de 150.000 francs du gouvernement, secrétaire d'habiter, désormais, secrétaire d'habiter le 11 janvier 1934, elle fut réalisée, grâce à l'initiative de M. Robert Stahl, secrétaire général du conseil d'administration de la Société et de la Centrale de France. M. Joseph Millet, architecte à Paris, a traité les plans.

Ainsi que nous le disions, les premiers bâtiments sont construits dans le style arborés les couleurs nationales, les jours de fête, les signes au passant.

A gauche de la porte d'entrée sont placés La sont consacrés aux écrivains de tous les pays, les correspondances échangées entre eux et l'œuvre, le relief de leur œuvre, leurs livres de classe d'école, etc. La salle est réservée des salles pour différentes réunions et tout un personnel est installé dans les bureaux où tout est installé dans les bureaux.

Dans un des bureaux, on peut lire dans une salle de quartier central. Aux murs sont suspendues des cartes géographiques, sur lesquelles sont placés des modèles de lettres indiquent le nombre des lettres et des lettres écrites : les lettres sont coupées, on a un aspect unique de l'œuvre de la Société à l'extérieur. Derrière le bâtiment principal s'étend un jardin spacieux, planté de roses ou de fleurs ornementales, coupant deux grandes pelouses et à droite, au vestibule d'entrée.



UN ATELIER DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DES ENFANTS

MARCO-les-LILLE — Pavillon d'entrée
de la Maison Familiale - R. C.



MARCO-les-LILLE — Maison Familiale - R. C.



L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE



Au bord de l'actuel « Grand Boulevard »



Dans les cuisines de la Société de Patronage





Les voyages forment la jeunesse...





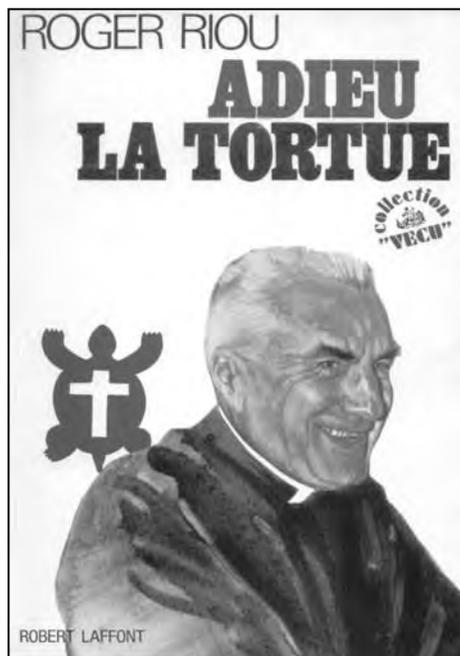
Une partie de l'équipe de l'Abbé Stahl dans les années trente. De haut en bas et de gauche à droite : MM. Verhelle, Stahl, Baudelle Pessemier, Carrez et Dignoise.

1926 : le pupille Roger RIOU

(futur « Père RIOU »)

Roger RIOU : un témoignage édifiant (extraits)

Parmi les ex-pupilles de la Maison Familiale, il en est un qui devint honorablement célèbre : le futur Père RIOU, décédé en 1994. Dans un livre « Adieu la Tortue » publié chez Robert Laffont (1974), il raconte son parcours du Havre à Marcq-en-Barœul, de la rue à la Maison Familiale en passant par la prison, de la délinquance au service des plus déshérités aux Caraïbes.



Une Fondation porte aujourd'hui son nom. A la lecture de ce témoignage, on comprend mieux qui pouvaient être ces enfants terribles du début du XX^{ème} s., recueillis à la Maison Familiale.

Roger RIOU, devenu le « Père RIOU » est né le 16 août 1909 au Havre. Adoléscent pendant la Grande Guerre, dans une ville pleine de soldats anglais et américains, et dans le milieu qui était le sien - celui des prostituées, des souteneurs, des trafiquants et des voleurs -, on aboutissait vite en prison :

« Le Havre ! C'est toute mon enfance. Mon adolescence aussi, dans ses années dures, sauvages, violentes parfois, marquées d'innocence et cependant insouciantes. La vie me poussait, mon cœur se gonflait au gré des peines, des innocences longtemps bercées, des bêtises et des infimes joies d'un enfant de pauvres.

Le Havre ! C'est là que ma mère allait accueillir mon père, cuisinier sur les long-courriers. Il lui revenait après trois ou quatre mois en mer. Elle ne risquait pas de rater l'arrivée sans doute parce qu'elle aimait bien mon père, malgré les volées qu'ils se passaient, mais il fallait surtout qu'elle lui pique sa paye avant qu'il ne s'esquive pour ses bordées ruineuses qui nous laissaient sans un sou. Je trottais, accroché à la jupe de ma mère, et les grands fourgons attelés ne me faisaient plus peur [...]. Au Havre, j'étais voué au gris. Je poussais bien tout de même ; je n'étais pas chétif pour un enfant de pauvres. C'est que j'avais du sang costaud dans les veines, du sang breton. Et nous autres Bretons, nous étions vaccinés contre la misère [...]. Quand je suis né, ma demi-sœur avait vingt-ans. Elle était serveuse dans un bistrot du port. Mon demi-frère avait dix-neuf ans. C'était un -rouge -, une grande gueule sympathique. Il militait dur pour le parti communiste. Tous les quais du Havre le connaissaient, Totor... Je l'ai revu, il y a quelques années, juste avant sa mort. J'étais en soutane, et lui, plus coco que jamais. Il était fier de moi, mais il bouffait quand même toujours du curé [...]. Du plus loin que je me souviens, j'ai toujours connu ma mère travaillant comme une bête de somme, dix ou douze heures par jour. Comme bonne, elle ne gagnait pas assez d'argent pour faire bouillir la marmite pendant les disparitions du père. Alors elle est allée à l'usine. Les tréfileries embauchaient beaucoup de femmes. Dix, douze heures de travail par jour. L'esclavage. Et des salaires de misère. Le soir, pour gagner quelques sous de plus, elle fai-

sait le ménage chez la contremaîtresse. Voilà ce qu'a été sa vie [...]. Mon père était un brave homme, un rude travailleur. Pourquoi fallait-il qu'il ait la boisson si mauvaise ? Il ne buvait pas plus que d'autres, mais il ne supportait pas l'alcool. Dès qu'il avait un petit coup dans le nez, il piquait des crises de fureur épouvantables. Sa violence m'effrayait. Et comme il ne s'entendait pas du tout avec ma mère, ça n'arrangeait rien. Pour un oui, pour un non, il hurlait, il cassait... [...]

Nous avons su que c'était la guerre quand nous avons vu arriver les Anglais. Ils ont installé leur camp tout près de chez nous. Je n'étais pas vieux, j'avais 6, 7 ans, et pourtant mes aventures, déjà, ont commencé [...]. »

Roger RIOU fait les quatre-cents coups, c'est son quotidien... pour sortir un peu de la misère, pour manger, pour vivre, parce ce que c'est comme ça... En parallèle il reste motivé par l'école :

« Toujours j'attendais la rentrée scolaire avec impatience, avide d'apprendre le plus possible. L'étude me passionnait, ça marchait bien [...]. Un jour, j'avais eu un prix, un énorme livre de la comtesse de Ségur, tout rouge et tout doré. J'étais petit, alors je le portais avec peine. J'avais tellement peur de le faire tomber ! Mon père était rouge de bonheur, ce jour-là. Il m'a embrassé plusieurs fois, ce qui n'était pas dans ses habitudes. C'était la fierté dans la maison. Mon père a pris le livre comme une précieuse relique, l'a posé sur un meuble. Il restait planté devant, on aurait dit qu'il faisait une prière. Moi je n'étais pas très content, parce que je n'avais plus le droit d'y toucher. Je pensais qu'un livre est fait pour être lu, tout de même... Mais pour mon père, c'était un diplôme prestigieux qu'on accroche au mur. C'était plus impressionnant que le gosse qui, de nos jours, revient à la maison avec son bac, parce que presque tout le monde a le bac. Et les prix, on n'en donnait pas beaucoup [...]. »

Roger RIOU a 17 ans, en 1926, lorsqu'il se fait arrêter par la police. Lui qui aurait pu être pris cent fois déjà, il se fait épingler deux jours après s'être sauvé avec la caisse de la boulangerie

dans laquelle il était commis. Si les premières heures au commissariat se passent plutôt bien, avec « des flics très chics », la prison où il est enfermé en attendant le jugement du tribunal pour enfants est un lieu sordide, un antre où vices et sévices sont quotidiens :

« Les gardes-chiourmes étaient des brutes redoutables, dénuées de tout sentiment humain. Je m'en suis aperçu au premier coup d'œil, tandis que je les laissais vider mes poches, prendre mon argent, enlever mes lacets, ma ceinture, pour éliminer tout risque d'évasion et de suicide [...]. Lorsque je me suis mis à poil pour l'anthropométrie, nous étions une vingtaine : droits communs, vieux chevaux de retour et jeunes gens comme moi, tous mélangés. Les droits communs retrouvaient la prison qu'ils n'avaient souvent quittée que depuis peu, comme on retrouve un hôtel familial. Leurs regards ne me disaient rien qui vaille, et cette promiscuité me faisait peur [...]. Dès le début, le régime et les règlements se révélèrent ignobles, propres à ôter à un jeune garçon le peu de sens moral qui pouvait lui rester. Et à tuer tout espoir pour la suite, ce qui est plus grave, car c'est bien souvent le désespoir qui pousse au crime. Ensuite je me suis retrouvé en détention préventive dans une cellule de la prison de la rue Lesueur. Trois mètres au-dessus de moi, un vasistas garni de gros barreaux donnait un peu de jour, un jour pâle qui rendait la cellule plus froide encore. Une table et une chaise amarrées par des chaînes. Un lit sur lequel je me suis assis, désespéré. Je me suis relevé bien vite quand j'ai vu qu'il grouillait de poux. Dans un coin, un seau hygiénique mal lavé empoisonnait l'air, me donnait la nausée. Pendant huit jours, je n'ai vu qu'une main qui glissait par le guichet une gamelle d'eau chaude où nageaient quelques ronds de carottes et de navets, et une boule de pain noir [...]. »

Les huit jours d'isolement complet sont insupportables à Roger RIOU. L'inaction qui remplit les jours suivants lui pèse de plus en plus et il demande à travailler :

« [...] Tresser des filets protège-jupes pour les bicyclettes

de dames... Enfin, j'allais faire quelque chose. N'importe quelle besogne, plutôt que de crever d'ennui jour après jour. Je m'appliquais, pour apprendre le plus vite possible. Le droit commun était tout près de moi, pour me guider... Et soudain, j'ai senti sa main sur ma cuisse. Une emprise brutale, suivie d'une caresse qui montait très haut... J'ai sursauté, j'ai écarté la main. - Vous n'êtes pas fou ? dis-je, Qu'est-ce qui vous prend ? - Fais pas le con ! Tu y passeras comme les autres. Il n'y a pas de femmes, ici. Les jeunes les remplacent. - J'ai reculé jusqu'à la porte. Par le guichet j'ai vu le gardien qui regardait. Un drôle de regard. Je serrais dans ma main l'aiguille de bois qui servait à tresser les filets. Le détenu s'approchait avec des yeux fous. - N'approche pas ! dis-je - Et comme il avançait tout de même, j'ai lancé vivement ma main vers ses yeux. Il a murmuré - Tu ferais mieux de te laisser faire... - Le gardien a éclaté de rire. Il a fait sortir le détenu qui m'a jeté d'une voix menaçante : Espèce de con, tu verras demain ! - Resté seul je tremblais d'humiliation et de rage. J'avais vu beaucoup de choses, pour mon âge. Des choses pas toujours très belles. Mais rien d'aussi dégradant que ce désir bestial, dans cette cellule puante, sordide. Cet homme de quarante ans qui s'attaque à un jeune garçon sous l'œil complice, salace, du gardien. J'étais vraiment tombé au fond de l'enfer.

Le lendemain, l'homme est revenu, accompagné d'un autre droit commun. Dès que le gardien a eu refermé la porte, ils se sont jetés sur moi. On m'a tordu le bras, arraché l'aiguille que je brandissais comme une arme. J'ai crié. C'est le gardien qui a répondu : Tais-toi. Fous-moi la paix ! - Ils m'ont jeté sur la table, à demi assommé. Ils m'ont enlevé mon pantalon. Ils m'ont violé l'un après l'autre, en grognant comme des bêtes, en murmurant des obscénités d'une voix rauque. Je criais de douleur. C'était atroce. A force de me débattre, j'ai réussi à me retourner une seconde. Le temps de voir la tête du gardien qui regardait. J'ai vu qu'il jouissait. Ils sont revenus quatre ou cinq jours de suite, pas toujours les mêmes. J'étais allé me plaindre à un autre gardien, pendant la promenade. Il n'avait pas voulu m'écouter. Il m'avait menacé du tourniquet. Et pour me punir de ma démarche, on a commencé à m'accabler de brimades : la ga-

melle de soupe n'était plus que de l'eau chaude. Le seau hygiénique n'était plus vidé. On m'obligeait à vivre dans une puanteur épouvantable. Ce qui n'empêchait pas mes tortionnaires de me rendre régulièrement visite [...]. Je suis sûr que si j'avais eu un couteau, j'aurais tué. Que peut-on penser d'une société qui met en prison préventive des adolescents aux côtés d'hommes qui, eux, savent qu'ils sont là pour des années, et que la frustration sexuelle rend à demi fous par moments ? Là j'ai vraiment touché le fond du désespoir. »

Le 27 août 1926, 1 mois et demi après son arrestation le jugement du Tribunal pour enfants du Havre l'acquitte, le jugeant irresponsable, et le confie en liberté surveillée à la Société de Patronage des Enfants Moralement abandonnés de la Région du Nord :

« [...] Je n'ai pas dormi de la nuit. Je tournais et retournais dans ma tête les mots de « société de patronage ». Ils étaient plus rassurants que ceux de « maison de correction ». J'avais entendu parler de la maison de correction de Mettray, en Indre-et-Loire. Il paraît que c'était terrible, qu'on y subissait des brimades incessantes, qu'on y recevait des coups. Mettray était réputée pour être une pépinière de révoltés, une école de formation de futurs truands [...]. Le lendemain matin, on m'a conduit au greffe [...]. Les gardiens nous ont confiés à un homme sympathique et à une femme aux cheveux gris, chignon plat, menue et fragile, pas jolie du tout, mais à l'air énergique. L'homme nous a fait un magnifique sermon : - Ce que vous avez fait est oublié. Nous vous emmenons dans le Nord, où vous serez traités dignement. Vous serez même placés dans des familles, et nous veillerons à ce que vous y soyez traités comme les enfants de la maison. Faites-nous confiance, et tout ira bien. - Je ne croyais pas un mot de ce boniment [...]. J'ai été très étonné de partir à la gare sans menottes [...]. - Vous voyez, nous vous faisons confiance, dit-il. A vous de le mériter - Il est descendu comme le train s'ébranlait, nous laissant seuls avec sa femme. Elle a sorti d'un cabas trois immenses sandwiches pour nous et un petit pour elle. Nous avons si faim que nous avons tout dévoré avant même qu'elle ait com-

mencé le sien. Elle nous regardait manger avec un regard plein de bonté qui nous mettait mal à l'aise. Je ne pouvais y croire. Je redevais un être humain [...]. Je me remettais à espérer [...]. A Lille nous avons pris un tramway qui nous a déposés devant une immense maison entourée de jardins, aux Buissons, à cinq ou six kilomètres de la ville. - Vous voyez bien que ce n'est pas une prison, ai-je murmuré à l'intention de mes compagnons. Ça ressemble plutôt à un collège. - Au dessus du porche se détachaient trois grandes lettres : E.M.A. - Qu'est-ce-que ça veut dire ? dit la forte tête de la bande, Enfants mal appris ?! - Non, dit la femme avec un sourire désarmant. Enfants moralement abandonnés. - Il n'y a pas de barreaux nulle part, dis-je, rêveur. - Vous verrez, dit-elle, c'est une maison accueillante. »

Roger RIOU ne garde pas un excellent souvenir du Directeur de l'époque et de sa famille, mais heureusement dit-il il y a maître STAHL :

« Des gens qu'on ne pouvait guère porter dans son cœur. Heureusement l'autorité du directeur était tempérée par celle de maître Robert STAHL, un avocat devenu prêtre depuis, qui était le directeur général, le vrai patron de la société de patronage, l'autre n'étant chargé que du matériel et de la discipline de la maison familiale. Hélas, maître STAHL n'était pas toujours là pour nous protéger contre ce directeur qu'on avait bien eu tort de mettre là, qui n'hésitait pas à nous frapper et à nous humilier publiquement [...]. Maître Robert STAHL n'était pas grand, un regard de bonté brillait derrière ses lunettes sans monture. Il était tout en gestes, en paroles, son élocution facile nous rassurait, nous donnait confiance. Quand quelque chose n'allait pas, il s'arrangeait pour nous entretenir, seul à seul, sur le terrain de jeux. Il nous parlait avec beaucoup de cœur de nos responsabilités, de notre avenir. Il ne cessait de nous répéter que nous n'étions nullement des réprouvés. - Vous n'avez pas été condamnés, disait-il. Vous n'avez pas de casier judiciaire. C'est à vous de vous montrer dignes de la confiance qu'on vous fait.- Et ces bonnes paroles manquaient rarement leur but. La maison était très bien tenue,

au milieu de son grand parc. C'était nous qui faisons le jardinage, la cuisine, la lessive, à tour de rôle. Ces jours-là, nous recevions double ration de nourriture. Ce que nous aimions le plus, c'était la lingerie : une femme nous apprenait à réparer chaussettes et vêtements. Elle était très douce avec nous, très maternelle. Elle apportait toujours quelques friandises. Elle nous gâtait comme ses enfants. Elle nous aimait et nous le lui rendions bien [...]. Nous n'étions pas sous-alimentés comme dans les prisons. Le matin nous avons du malt au lait et des tranches de pain. Et à midi, de la viande hachée et des pommes de terre. Le soir, de la soupe et des légumes. Mais la plupart avaient eu si faim en prison qu'ils n'arrivaient pas à rattraper le retard. Le soir pour nous récompenser de notre travail, on nous distribuait quelques cigarettes. Et du chocolat à ceux qui ne fumaient pas [...]. Nous ne pouvions nous battre sans être condamnés au pain sec et à l'eau pendant plusieurs jours. Si c'était grave, nous avions droit à la cellule disciplinaire, isolés et menottés pendant plusieurs jours. Et même dans le meilleur des cas, ce n'était pas drôle de rester debout dans un coin du réfectoire, un morceau de pain sec à la main, à regarder manger les autres. On pouvait penser que tout nous était indifférent, à nous qui avons eu notre compte d'humiliation. Eh bien, nous étions très sensibles, au contraire [...]. Le dimanche, nous allions à la messe, cérémonie inconnue pour moi. Je découvrais ainsi des émotions qu'il ne m'avait jamais été donné de connaître. Au début, je n'allais là que contraint et forcé, essayant de me distraire. Et petit à petit, j'ai été séduit. Dans la solitude morale où je me trouvais, je répondais à l'appel mystique qui s'élevait de l'église.»

Quelques mois après son arrivée à Marcq-en-Barœul, Roger RIOU est placé chez un horticulteur à Château l'Abbaye, mais ça ne se passe pas très bien et il est renvoyé :

« Je me suis retrouvé à la Maison familiale. Le directeur avait un vieux compte à régler avec moi : je l'avais menacé un jour de lui casser la gueule s'il persistait à gifler les petits. Aussi a-t-il sauté sur l'occasion de mon renvoi pour me mettre en cellule. Maître STAHL s'y est fermement opposé

[...] Maître STAHL déployait, au service des autres, une inlassable activité. Directeur Général des E.M.A., à titre bénévole, il avait la responsabilité des trente ou quarante gamins de la maison, et des quatre ou cinq cents « placés » dans les familles. Il lui fallait trouver des subsides, et ce n'était pas facile. Il lui fallait superviser tous les inspecteurs. C'était lui qui disait aux tribunaux combien de délinquants il pouvait prendre. Tous les soirs, il quittait son cabinet d'avocat à Lille, pour venir à la Maison se rendre compte. Et son dimanche, il le passait parmi nous. Il souffrait, sans pouvoir y porter remède, de voir que les employeurs exploitaient ses protégés. Il était obligé d'accepter leurs tarifs, car ils lui faisaient sentir qu'ils étaient déjà bien bons d'employer de la graine de voyou... C'est ainsi qu'un patron boulanger donnait à un garçon de la maison le dixième de ce qu'il eût donné à un ouvrier « normal ». C'est de la même façon qu'on fait travailler les détenus pour presque rien dans les prisons. Quand on n'a pas le choix, on ne peut être qu'exploité par les autres. »

En attendant qu'on lui trouve un autre placement, Roger RIOU reprend le rythme monotone de la Maison :

« Ce qui m'ennuyait le plus, c'était qu'il n'y avait pas de cours pour ceux qui comme moi avaient fait des études jusqu'au certificat. La Maison n'était pas assez riche pour payer des professeurs. Il n'y avait qu'une classe pour les illettrés. Souvent, mon vieux rêve resurgissait : apprendre pour ne plus végéter dans la misère [...]. Quelque chose perçait en moi, pourtant. J'avais toujours vu les catholiques prôner l'acceptation de la misère. C'est pourquoi chez nous au Havre, nous les rejetions. Ici, je voyais Maître STAHL faire don de sa personne aux autres, tâcher de nous sauver, de nous faire progresser, avec les moyens dont il pouvait disposer, dans cette société qui sans lui nous eût condamnés à la déchéance. Il ne se résignait pas, lui, et je comprenais son langage. Je songeais aux malheureux qui faisaient en ce moment même, à la maison de correction de Mettray, leur apprentissage du crime. »

Riou Roger.

N° 721

Né le 15 Août 1909 à Foubre

Domicilié à Hatre. Rue de la Belle Étoile

Profession : Boulanger

27 Août 1926	Décision Jugement du Tribunal pour Enfants du Hatre Motif : Abus de confiance
28 Août 1926	Entré à la Maison Familiale. Titre de M ^{rs} Riou et de Rosalie Guillot
21 octobre 1926	Placé chez Monsieur Lécopier, pépiniériste à Châteaux d'Albigny
13 Décembre 1926	Renté à la M. F. placé le même jour chez Monsieur Jules Lectez Mercier, boulanger N° rue de la Ville à Lemoine
28 Septembre 1926	Renté à la M. F.
29 Septembre 1927	Placé chez Monsieur Lemoine à Foubre
17 Août 1928	Renté à la M. F.
21 Août 1928	Retourné chez M Lemoine
23 Septembre 1928	Renté à la M. F.
24 Septembre 1928	Sorti à l'école du balnear à Font-Chartraine (Puy-de-Dôme) Cité de Maxie (Paris de Montfort)
1928	Séminaire des Missions, Collège d'Alba - Deux Jours
1928	" " Montfort d'Alba S. J. S. J.

Dans le registre de la Société de Patronage : une page sur le
« pupille » Roger RIOU

Deux ans après son arrivée à la Maison Familiale, et quelques « placements » plus tard, en 1928, lorsque Roger RIOU annonce à Maître STAHL qu'il est admis au séminaire, celui-ci est perplexé :

« Tu es têtue RIOU. Je t'avais dit non. Tu as fait ton coup en douce. Tu m'as eu... Eh bien, d'accord. Je te fais encore confiance. Mais tu vois, je ne me fais aucune illusion. Pour moi, il y a trois solutions. La première : tu seras mis à la porte au bout de huit jours. La deuxième : au bout de quinze jours, tu en auras assez, tu partiras. La troisième et je suis sûr que c'est la bonne : tu vas te mettre dans quelques mauvais cas, et te retrouver à la maison de correction de Mettray jusqu'à ta majorité...- Depuis, nous avons souvent évoqué cette conversation. - Comme on peut se tromper, parfois -, répète pensivement maître STAHL devenu l'abbé STAHL [...]. J'étais le premier ancien des Buissons qui soit devenu prêtre, et dans cette maison fondée et dirigée par des catholiques, c'était un événement. »

1928

Les bureaux qui abritent aujourd'hui le siège social furent construits en 1928.

- 1931 -

Une délibération du Conseil Municipal de Marcq-en-Barœul dans les années 30 (au sujet d'une proposition de changement de nom de rue : « Rue du Patronage »), est révélatrice de la réserve manifestée par les habitants vis-à-vis de l'œuvre de l'abbé STAHL.

A partir de 1931 Maître STAHL envoie les filles à Lambersart au Foyer Massabielle, aujourd'hui Foyer d'adolescentes scolaires. A partir de 1933 il envoie les plus jeunes (les moins de 13 ans) à l'Orphelinat Saint-Pierre de Bouvines



Au sujet du Foyer Massabielle, Maître STAHL explique (cf. *récit dactylographié* p. 44) :

« [...] En 1929, alors que je partageais déjà depuis plus de huit années la charge de m'occuper des filles de la Société de Patronage avec Mademoiselle LEROY, Secrétaire-Générale-Adjointe de l'œuvre, je pouvais grâce à des libéralités restées anonymes et au concours de religieuses d'Enfant-Jésus, ouvrir à l'intention de nos filles, une Maison familiale à Lambersart.

Cet établissement créé pour 100 mineures, dont l'importance était telle que l'effectif pouvait en être facilement porté à 130 et à 150, fut inauguré en 1930. Ce fut pour moi l'occasion d'exercer un apostolat plus actif encore auprès des filles de la Société de Patronage, et d'autant plus que cette création se faisait à l'époque où, abandonnant la vie laïque, je me préparais à revêtir le caractère sacerdotal entrant au Grand Séminaire de Lille [...]. »

Léon WAYMEL : Sans casquette... ni boutons dorés... Voyez passer l'orphelin !

Léon WAYMEL a fêté ses 86 ans en février 2009. Enfant, il « est passé » par la Société des E.M.A. Il n'avait rien d'un voyou, il était juste un enfant pauvre, trop tôt orphelin de mère, avec un père alcoolique.



Le 28 août 1931 Monsieur WAYMEL père est déchu de partie de ses droits sur ses enfants par jugement rendu par le Tribunal Civil de Lille et Léon, Gustave WAYMEL, né le 3 février 1923 à Mons-en-Barœul est confié à la Société des Enfants moralement abandonnés de la Région du Nord jusqu'à sa majorité :

« Le Procureur de la République a l'honneur d'exposer : [...] - que seul le jeune Léon WAYMEL réside avec son père à Mons-en-Barœul, que d'une enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que cet enfant se trouve dans un milieu déplorable. La situation du jeune Léon a ému ses voisins -

qu'en effet le sieur WAYMEL s'adonne à la boisson, il passe dans son quartier pour un ivrogne invétéré ; il néglige son intérieur, vit dans un logement où règne une saleté repoussante et traîne avec lui son enfant âgé de 8 ans dans les débits de boissons, jusqu'à des heures indues - que l'inconduite scandaleuse du père, son ivrognerie habituelle et le manque de protection morale et matérielle des enfants compromettent la santé et la moralité de ceux-ci - qu'il y a lieu en conséquence, de déchoir WAYMEL Léon de la puissance paternelle sur ses enfants, Julienne, Agnès, Léon et Marcelle, que la Sté de Patronage des E.M.A. de la Région du Nord accepte l'exercice des droits de la puissance paternelle[...]. » Jugement du Tribunal de Lille - Septembre 1931.

Aujourd'hui ce père de 13 enfants (8 garçons et 5 filles), déjà 32 fois grand-père, raconte avec émotion son terrible parcours de petit garçon, à qui le passage par la case « Société Familiale » a été, ô combien !, salvateur :

« E.M.A [...]. Le gros Monsieur qui se conduisait comme si c'était chez lui me fit traverser une espèce de petit jardin et gagner une autre maison, située plus loin, où j'entendais jouer d'autres enfants. Tiens, me dis-je, il me conduit à l'école ! Mais c'est pas la mienne ? Encore qu'elle ne paraît pas si moche que cela ! Tout y semblait neuf. Ça sentait la soupe ! J'y entrai. On me fit asseoir sur un banc, dans le vestibule et j'attendis. Un autre gros Monsieur vint me voir, me tapota la joue en me disant bonjour et comment t'appelles-tu ? Puis il disparut à son tour. Je venais d'avoir mon premier contact avec l'homme à qui je devrais tout et que j'allais plus tard choisir comme modèle. C'était Monsieur STAHL [...]. Monsieur STAHL parti on vint me chercher. On me coupa les cheveux très courts, presque ras. Puis ce fut la douche, à l'eau chaude et au savon gras, presque noir. On me remit du linge de corps, une chemise, des chaussettes, une paire de galoches à semelles de bois toutes neuves et un costume fait de deux pièces en gros drap de laine gris, à chevrons : l'uniforme de la maison. Puis on me conduisit au dortoir. Un petit lit tout blanc m'y attendait, ainsi qu'une petite armoire. Mes anciens vêtements avaient disparu. J'étais habillé de

neuf. Je me sentais bien. J'avais chaud. Mais je n'étais pas content de la coupe de mes cheveux. J'avais l'air d'un voyou comme ça ! [...] Le sort voulut que deux ou trois jours après mon arrivée je fus destiné à partir à l'Orphelinat du Père Halluin à Arras. Nous n'étions pas nombreux à gagner cet orphelinat, quatre tout au plus. Un monsieur nous accompagnait. On l'appelait Monsieur l'Inspecteur. »

Après une première expérience difficile de 2 ans à l'Orphelinat du Père Halluin à Arras, un établissement vraisemblablement peu adapté pour recevoir correctement de jeunes enfants, avec une longue période à l'hôpital pour cause d'impétigo, Léon WAYMEL repasse quelques jours par la maison familiale du Buisson avant d'aller cette fois à Bouvines.

Il raconte sa deuxième entrevue avec Maître STAHL, devenu l'abbé STAHL, à Merlimont, où lui et ses petits camarades de l'Orphelinat du Père Halluin sont en colonie de vacances :

« [...] Un jour, Monsieur STAHL est venu nous voir. Il n'avait plus ce costume noir qu'il portait la première fois où je l'ai rencontré, mais une soutane. Il venait d'être ordonné prêtre. Je lui trouvais un air encore plus digne de Grand Monsieur. Il avait demandé à nous voir séparément, sans doute pour savoir si nous étions bien à cet orphelinat. Nous avons dû ce jour-là aller à la plage, car lorsqu'il m'a fait appeler, j'étais encore mouillé. J'avais attrapé des coliques, sans doute à cause du froid, et je m'étais quelque peu oublié. Ça devait se sentir de très loin. Monsieur STAHL m'a reçu avec un grand sourire. Il respirait la bonté. Il m'a demandé si ça allait. Je crois fort lui avoir répondu que non et que si ça continuait je me sauverais. Il m'a rassuré, me disant qu'il allait essayer de trouver autre chose, certains de mes camarades lui ayant fait les mêmes réflexions. Pas un mot sur mon état. J'avais très peur qu'il me gronde, mais Monsieur STAHL savait comprendre [...]. »

A l'époque où Léon WAYMEL arrive à Bouvines, l'orphelinat est géré essentiellement par des religieuses. L'abbé STAHL le transformera par la suite en une Maison Familiale pour les jeunes pu-

pilles de la Société de Patronage, en octobre 1938, grâce à la générosité de la famille DEHAU.

Le jeune Léon est intelligent et il exprime bientôt à l'abbé STAHL son désir de continuer ses études. En septembre 1935 il part à Blangies, en Belgique. Et il revient se poser à Bouvines à chaque période de vacances.

Il pense se découvrir une vocation pour la prêtrise et il entre à l'Institut Missionnaire (Seine et Oise), puis à l'Ecole Apostolique (Cantal). Mais le 22 juin 1943 il revient à la Maison Familiale du Buisson et il annonce à l'abbé STAHL qu'il renonce à devenir prêtre. Entre temps, lors d'un passage à Bouvines, il découvre l'Amour avec une jeune fille de service et la nouvelle parvient vite aux oreilles de l'abbé, lequel, loin de lui en tenir rigueur, comprend qu'il y a urgence à s'occuper de sa réorientation !

Le 11 août 1943 Léon WAYMEL obtient son premier poste, après la réussite à un concours d'entrée. Il intègre la Préfecture de Lille, affecté à l'Intendance de Police, rue Royale. La période n'est pas à l'euphorie, c'est la guerre, mais pour Léon WAYMEL, c'est bientôt l'heure de la majorité et il avance désormais sereinement sur le chemin de l'autonomie.

– 1933 –

Maître STAHL devient l'abbé STAHL

Le 9 juillet 1933 Maître STAHL reçoit l'ordination sacerdotale à Lille. Vicaire au Sacré-Cœur à Lille il est mis « en congé » dès septembre 1934, pour s'occuper à temps plein de l'œuvre des E.M.A., dont il est le Secrétaire Général.

LE GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ - 16/07/1933

« Parmi les trente jeunes prêtres du diocèse de Lille qui reçurent l'ordination des mains du cardinal Liénart se trouvait Maître Robert STAHL, avocat du barreau de Lille, fils du vi-

ce-président de la chambre de commerce.

Né le 11 août 1893, Monsieur l'abbé STAHL reçoit donc la prêtrise à 40 ans. Le cas est assez rare. Ce qui le rend exceptionnel, c'est que, pendant les trois années d'études qu'il vient de passer au grand séminaire de la rue du Dieu-de-Marcq, Monsieur l'abbé STAHL put aller plaider tous les jeudis devant le tribunal d'enfants. Il y a huit jours encore il était réélu membre du conseil de l'ordre des avocats. »

1933 : Quelques chiffres :

Au cours de l'année 1933 sont entrés à la Société : 240 garçons et 97 filles. L'effectif des pupilles au 31 décembre 1933 était de 789 pour les garçons et 558 pour les filles.

Le service « Liberté Surveillée », créé à la fin de l'année 1928, comptabilisait quant à lui au 31 décembre 1933, 291 garçons et 93 filles, mineurs placés au cours des cinq dernières années sous la surveillance de la Société. L'effectif au 31 décembre 1933 se montait à 141 garçons et 47 filles.

- 1936 -

Le 25 octobre 1936, Paul-Auguste CARPENTIER décédait dans sa soixante-seizième année :

Avocat, Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Ancien Suppléant du Juge de Paix du 2^d Arrondissement
Commandant Interprète Honoraire
Officier de la Légion d'Honneur - Officier de l'Instruction Publique
Ancien Pdt de la Société de Statistique et d'Economie Politique de Lille
Vice-président de l'Alliance Française
Vice-président de la Société des Amis de l'Université de Lille
Ancien Président de la Société d'Extension Universitaire
Vice-président et Fondateur de la Société de Patronage des Libérés du Nord,
du Bureau International des Patronages - Du Comité de Défense des Enfants
Traduits en Justice
Vice-président des Commissions des Prisons
Membre du Conseil d'Administration du Lycée Faidherbe

– 1937 –

Travaux d'agrandissement à la Maison Familiale du Buisson

Fin 1937 - début 1938 sont entrepris d'importants travaux d'extension à la Maison Familiale, par l'adjonction notamment du bâtiment derrière celle-ci. Les toitures rendent compte de l'enchevêtrement des constructions de 1923 et 1938.

Les travaux d'agrandissement sont inaugurés en octobre 1938 par son Eminence le cardinal Liénart, Evêque de Lille, en présence de M. Frémicourt, premier président à la Cour de Cassation, Mme Brunschvicg, ancien sous-secrétaire d'Etat, déléguée du ministère de l'Education nationale, M. Baschet, directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et pensionnés, etc.

Bouvines

Rattachement de l'ancien orphelinat St Pierre de Bouvines : la maison devient une entité de la Société de Patronage.



Fermeture de la colonie/maison d'éducation surveillée de Mettray

Les « pupilles » de la Maison Familiale du Buisson porteront longtemps l'uniforme de l'ex-colonie pénitentiaire de Mettray. L'association a hérité d'un stock important.

[...] L'Entre-deux-guerres est marqué par une importante crise financière. Celle-ci annihile, dans notre secteur, toute volonté de réforme. Pire, l'Etat laisse à l'abandon les établissements correctionnels refusant d'augmenter subventions et prix de journée alors que l'inflation est galopante. Il n'est pas question de gonfler les déficits publics en entretenant les jeunes détenus. Les jeunes souffrent couramment de froid et de faim. Le personnel, souvent d'anciens sous-officiers de la « grande guerre », souffrant d'alcoolisme et de troubles nombreux, entretient un climat de violence extrême.

De leur côté, les parlementaires se désintéressent largement de la question. Une seule loi, très répressive, sur le vagabondage et la débauche des jeunes est votée, en 1921, dans un fort climat de régénération morale postérieur à la guerre. L'Administration pénitentiaire se contente de réformes de papier, changeant le nom de ces colonies publiques en Maisons d'éducation surveillée.

Les conditions sont réunies pour que naisse la grande campagne journalistique sur les « bagnes d'enfants ». Devant les attaques répétées de la presse, en 1937, le ministre de la Justice décide de fermer autoritairement Mettray. Le fleuron de l'initiative privée termine ainsi une longue et douloureuse expérience. Les établissements publics, sauf rares exceptions, ne sont pas menacés par ce genre de décision. Le ministère décide cependant de tenter la réforme de certains d'entre eux, soit en introduisant les techniques éducatives scoutées, soit en favorisant la formation professionnelle. Ces réformes suscitent généralement l'hostilité du personnel en place. On commence aussi à parler (à pratiquer dans certains cas, autour du professeur Heuyer) de sélection et de classification des jeunes en fonction de leur personnalité. L'idée d'observation se construit. Des assistantes sociales

rentrent dans certains grands tribunaux, des délégués (bénévoles) à la liberté surveillée sont recrutés. La « psychologisation » de la prise en charge des jeunes délinquants s'annonce ; la construction de la catégorie « enfance inadaptée » émerge timidement. Des éléments essentiels de la réforme de 1945 - formation d'un personnel spécialisé, observation puis rééducation du jeune, priorité accordée à sa formation professionnelle, intervention du psychiatre et des travailleurs sociaux - commencent à être débattus dans des ouvrages, et dans des thèses de droit ou de médecine ; parfois, localement, des expériences sont tentées. Mais les conditions sociales et politiques ne sont pas encore réunies pour permettre leur floraison.» « LES POLITIQUES DE L'EDUCATION CORRECTIONNELLE EN FRANCE : ETABLISSEMENTS ET ACTEURS (vers 1830-1940) » Eric Pierre. Historien (Hires) Université d'Angers.

– 1941 –

L'abbé STAHL sollicite l'aide de la Mairie pour acquérir par « mesure d'utilité publique » une parcelle de terrain contigüe à la Maison Familiale du Buisson, d'une surface de 5 997,67 m², afin d'y aménager un terrain de sport.

La Société de Patronage des E.M.A. compte alors environ 650 pupilles, enfants moralement abandonnés de 14 à 21 ans. Une centaine séjournent en permanence à la Maison Familiale, 550 autres sont en placement, et à l'occasion de vacances ou jours fériés l'effectif de la Maison peut grossir considérablement.

– 1942 –

La Société de Patronage des E.M.A. de la Région du Nord en 1942

Par l'abbé STAHL

La Société vit des dons et cotisations, d'allocations de l'Etat

(Justice, Famille et Santé), de pensions versées par quelques familles et plusieurs bienfaiteurs.

Au 1^{er} janvier 1942, le nombre de filles et de garçons pensionnaires ou assistés complètement à la charge de l'œuvre s'élève à 1 572. Le prix de journée indispensable pour assurer l'entretien des mineurs est de 28 francs.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES E. M. A.
DE LA RÉGION DU NORD

FONDÉE EN 1849
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Secrétariat : 3, Rue des Poissonceaux, Lille

1712

1712

1°- Nature de l'activité de l'Œuvre.

La Société s'efforce de préserver du mal auquel ils se trouvent exposés les mineurs, filles et garçons, laissés sans famille, reconnus moralement abandonnés ou délinquants, dont la garde lui est confiée, jusqu'à leur majorité, par une décision judiciaire ou administrative.

Son action s'étend sur toute la région du Nord de la France, (Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Somme).

La Société dispose de quatre Maisons Familiales : deux pour ses garçons : à Marcq-lez-Lille et à Bouvins (Nord), et deux pour ses filles : à Lambersart et à Marcq-lez-Lille (Nord).

Elle conserve dans ses établissements les mineurs qui ne présentent pas de garanties suffisantes pour faire un bon usage de leur liberté et ont intérêt à bénéficier des méthodes d'éducation spécialement adaptées à leur caractère indocile ou à leur inaptitude au travail.

Mais, autant que possible, la Société place ses Pupilles dans les familles de ses Délégués. Ils s'y trouvent dans un milieu de parfaite honorabilité et y sont véritablement traités "en enfants de la Maison". Ils profitent remarquablement, de cette façon, de la bienfaisante influence exercée sur eux au triple point de vue de la formation morale, religieuse et professionnelle.

Ainsi, l'action combinée du séjour de ses Pupilles dans ses établissements et de leur placement, sous sa surveillance, chez ses Délégués, permet-elle à la Société d'obtenir les résultats les plus satisfaisants dans son rôle auprès des mineurs qui lui sont confiés.

2°- Nombre de places dont elle dispose et nombre de places occupées

550 places dans les Etablissements : toutes sont occupées.
900 places dans les placements familiaux: toutes sont occupées

Jacques LOOSFELT : de Marcq à Merville

Témoignage de M. Jacques LOOSFELT :

« Je suis entré à la SPRN le 4 janvier 1944. J'allais avoir 20 ans le 2 février. Je n'avais pas de vocation particulière. J'avais commencé à travailler dans une fabrique de papier à Roubaix, mais le patron m'avait gentiment remis entre les mains des Allemands lorsque ceux-ci s'étaient présentés pour le travail obligatoire. Je suis resté 3 mois à Eperlecques pour travailler à la construction de voies ferrées. Un jour, ensuite, je suis parvenu à me soustraire à la vigilance des sbires ; je me suis sauvé et je suis devenu réfractaire. J'ai bricolé à droite à gauche et je faisais notamment le patronage à « Notre Dame des Anges » à Tourcoing. C'étaient les centres aérés de l'époque. Je faisais aussi l'Action Jociste. Je me souviens qu'il y avait des vicaires en pagaille ! Au mois de décembre 1943 le vicaire avec qui j'assurais l'encadrement des enfants me dit « Sais-tu que tu peux faire du patronage et être payé ? ». Je suis allé me présenter à la S.P.R.N et j'ai été reçu par l'abbé Stahl, lequel m'a longuement questionné pour vérifier la profondeur de ma foi. Ma candidature a donc été retenue et j'ai été installé dans un petit bureau. J'avais une table et une chaise. Une secrétaire, Mademoiselle Renée DELHAYE, embauchée à la S.P.R.N en août 1942 un peu avant les grandes rafles, venait m'aider de temps à autre ; secrétaire que j'ai pris plaisir à côtoyer et que j'ai d'ailleurs épousée !

Elles étaient ainsi 5 femmes au secrétariat : Mme DHONTE, Mme DUCATEZ, Mme STEFF, Odette DEVROE, et mon épouse. Il y avait une lingère, Mme DEGAND, 2 cuisinières et un homme d'entretien Monsieur DUBAR. Il y avait aussi une Directrice, une femme très respectée, comme l'abbé Stahl. Celle-ci s'était prise d'affection pour ma jeune épouse et elle l'appelait gentiment « Mousmée » (du japonais « musume » jeune fille). L'abbé Stahl avait une gouvernante, Mademoiselle Lucie, une vraie ch'ti.

En travaillant à la Société de Patronage j'étais à l'abri. J'avais une carte professionnelle « d'Inspecteur ». A l'époque on ne disait pas encore « animateur » ou « éducateur ». Comme autres inspecteurs il y avait M. DORGE, M. PESSEMIER, M. CAQUANT et M. PARENTI, tous les quatre en situation irrégulière comme moi. L'inspecteur principal était Monsieur CARREZ.

J'étais rattaché au Service Intérieur. Mon travail consistait à recevoir les nouveaux, faire les carnets bleus qui à l'époque servaient de « dossier », répondre aux lettres des enfants (les anciens ou les jeunes placés). Je signais ces lettres « Ton tuteur ». J'ai fait cela pendant un peu plus d'une année, jusqu'à la libération et au départ de l'abbé Stahl, en mai 1945.

Qu'est-ce qui vous donne cette énergie ? « Pendant la guerre, je devais avoir 17-18 ans, et les sujets de préoccupations étaient nombreux, il fallait échapper aux rafles, trouver de quoi manger... Bref, nous étions un peu déprimés par tant de difficultés. Le vicaire qui nous encadrait à la J.O.C., voyant cela, nous donna un jour le conseil suivant « Occupez-vous des soucis des autres ! Vous verrez que vous oublierez très vite les vôtres... ». Cette phrase je ne l'ai jamais oubliée, elle m'a guidé tout au long de ma vie.

Au Buisson, à Marcq-en-Barœul, les enfants étaient nombreux pendant la guerre. Nous avions environ 80 gamins, des garçons exclusivement, à partir de 14 ans, les plus jeunes étant installés à Bouvines. Ils portaient un costume avec un macaron. Il s'agissait de costumes venant de Mettray, une ancienne colonie pénitentiaire pour enfants fort heureusement fermée. C'était des costumes solides, avec des chevrons. Mettray, Eysses, Aniane, Belle-Ile, etc. : des colonies pénitentiaires pour enfants, des bagnes tristement célèbres où les gamins étaient parqués, maltraités, battus...

Société de Patronage de la Région du Nord des Enfants Moralement Abandonnés : tel était le nom à l'origine. « S.D.P. : sortis de prison ! », s'amusaient à dire certains

enfants... « L'école des gros sabots », disaient des gens du voisinage. Il faut dire que les enfants se faisaient remarquer avec leurs grosses galoches tapant sur les pavés lorsqu'ils sortaient en rangs par 3 pour se déplacer en ville, au cinéma ou ailleurs. Les crânes étaient rasés : question d'hygiène (pour les poux). Il s'agissait de gardes provisoires. En principe les gamins ne restaient pas chez nous plus de 6 mois.

Le dortoir était une très grande salle qui pouvait accueillir pas loin de 80 lits. Si l'effectif devenait trop important on ajoutait des lits dans le couloir et quelquefois il y avait deux jeunes tête-bêche dans un même lit !!! La surveillance était assurée par des garçons désignés sur une liste et à tour de rôle pour une heure. Ils étaient assis sur une estrade et ils disposaient d'un appareil de pointage qu'ils devaient actionner tous les quarts d'heures. Le disque de pointage était ensuite contrôlé le lendemain par le directeur adjoint. Si le pointage était mal fait ou oublié une punition tombait : souvent de nouveau de garde la nuit suivante. Il y avait quelquefois des incidents lorsqu'un garçon avait terminé son heure de garde et qu'il allait réveiller le suivant qu'un sommeil perturbé (on le comprend) mettait de mauvaise humeur. Sur un des murs du dortoir étaient accrochées deux affiches : l'une mentionnait : C'est un honneur et une faveur d'être pupille de la Société de patronage mais il faut avant tout s'en montrer digne. L'autre affiche indiquait : Si tu fais pipi au lit, dis-le à Monsieur le Directeur, sinon tu seras puni ! Aucun commentaire.

Nous étions de service le dimanche toutes les trois semaines. Notre service commençait le matin vers huit heures avec la présence à la messe pour tout le monde. Inévitablement il y avait à chaque fois quelques garçons qui "tombaient dans les pommes", certains pour de bonnes raisons et d'autres qui avaient trouvé ce « truc » pour échapper à la messe. Après le petit déjeuner il y avait les services de nettoyage qui une fois terminés étaient suivis par quelques jeux selon le temps : football à l'extérieur où jeux de cartes, ou autres si le temps était mauvais. Après le repas de midi il y avait de nouveau des jeux variés. Il faut noter que nous étions seuls avec tout l'effectif !



Equipe administrative - 1944



2 « inspecteurs » autour du poste radio







Construction d'une piscine - Fin des années 1940

L'hiver vers 17 heures le dimanche, une personne venait régulièrement nous passer un film, suite à un accord entre les maisons de distribution de Lille et Monsieur Stahl. Il s'agissait généralement de films anciens, à peu près toujours les mêmes qui se renouvelaient tous les deux ou trois mois, mais comme l'effectif était assez "mouvant" cela passait assez bien.

Après le repas du soir, l'arrivée au dortoir et la mise en place du premier "veilleur", on effectuait un "petit tour de garde" et notre service se terminait aux environs de 21 heures sauf incident. Par contre l'été, les journées étant plus longues Monsieur Stahl, qui faisait de temps en temps une apparition au cours de la journée, nous demandait de laisser les jeunes profiter du soleil, et de passer le film après le repas !!! Si par hasard, la personne qui assurait la projection n'était pas libre nous étions tenus d'apprendre à utiliser le projecteur (35mm et parlant). L'horaire de fin de service était bien entendu en conséquence. Dans ces conditions il nous arrivait de rater le dernier tramway pour retourner chez nous. Pour ma part, célibataire et réfractaire, je couchais à l'établissement, mais pour un collègue marié ce n'était pas évident !

A cette même période nous avons eu à faire face au "fléau" de la gale. Très contagieuse, cette maladie est insupportable à cause des démangeaisons qu'elle provoque (j'en ai hélas fait l'expérience !). Presque chaque jour le concierge accompagnait quelques jeunes aux séances de "frotte" dans un hôpital de Lille ; je crois que ce devait être St Sauveur. Cela consistait à frotter énergiquement la peau avec un gant de crin.

Parmi mes missions, au début, il m'était quelquefois demandé de conduire des mineurs aux séances du tribunal, et j'étais tenu d'assister à l'audience en entier. Bien entendu ce n'était pas le Tribunal pour enfants. Celui-ci n'existait pas encore. Pour accompagner les mineurs on me remettait deux feuilles dont je devais donner un exemplaire au juge qui présidait. Je gardais l'autre. Sur ces feuilles étaient mentionnés les noms de tous les mineurs qui comparaissaient y compris ceux qui ne nous étaient pas confiés (et qui

pouvaient le devenir par la suite). Pour chaque nom était mentionnée la décision que le tribunal devait prendre, le juge n'avait qu'à s'y conformer. Ces décisions étaient prises par la "direction" et je devais moi-même les confirmer au juge qui présidait l'audience. Quelquefois l'intervention des avocats pouvait, dans certains cas, faire modifier le jugement, mais généralement le juge n'en tenait pas compte et seule la mention sur le document fourni par la Société de Patronage était prise en considération. Si par hasard, et cela s'est produit une fois ou deux, une autre décision était prise, j'avais à m'expliquer avec Monsieur Stahl. Bien entendu il n'était jamais demandé au personnel "d'encadrement" de donner son avis.

Au cours du séjour du mineur aucune note écrite, ni observation n'étaient faites. Seuls les mineurs placés en ferme qu'on intitulait "placement familial" faisaient l'objet de quelques mots dans un carnet bleu. C'était à ma connaissance le seul "dossier" existant. Sur ce carnet étaient également notés les différents placements dont le garçon avait fait l'objet. [...]»

Il y avait de la discipline, de la rigueur, mais d'une manière générale il y avait une excellente ambiance. Le soir nous faisions des jeux, de la lecture, etc.

La soirée que je craignais le plus était la soirée « lutte ». Dans la grande salle les bancs étaient placés en cercle. Quelques couvertures étaient posées au milieu et la séance de lutte commençait. Les gamins se provoquaient.

« L'autorité c'est le prestige. Les gars doivent t'admirer. Par exemple si tu arrives à cracher à travers une bague à dix pas : comme ils n'y arrivent pas, tu les épates ! », m'avait dit un jour un collègue. Je ne savais pas cracher à travers une bague à dix pas, mais je me défendais pas mal à l'harmonica, alors souvent je sortais mon instrument et je m'amusais à essayer de reproduire fidèlement des airs entendus à la radio. C'était ma façon à moi de faire la différence, de me faire accepter. Il y avait aussi des séances de catéchisme. A d'autres moments nous lisions le journal, mais les gamins étaient surtout attirés par les crimes et ça devenait morbide. Eh puis un jour, après avoir vu « La cage aux rossignols » au cinéma, j'ai décidé de créer une chorale.

C'était quelque chose de nouveau et ça a plu. Ça chantait faux mais ça chantait de bon cœur !

Quand il faisait beau nous étions dehors : football, parties de drapeau, et autres jeux. Les gosses découvraient le jeu et moi je me découvrais avec eux. Ne dit-on pas que pour bien connaître quelqu'un il faut manger, travailler et/ou jouer avec lui ?!

Le principe du « Chef Général » : Un chef général était nommé parmi les garçons. Un « caïd » que le surveillant se mettait dans la poche en lui donnant des cigarettes et autres douceurs. Ce caïd était un espion. Il portait un galon doré sur son costume et avait la responsabilité des jetons W.C. : deux jetons en bois pour deux cabinets, un rouge et un bleu. Il donnait les jetons à qui les lui demandait. 2 WC pour 80 personnes ! Autant dire qu'il y avait souvent la queue. Le principe était d'éviter que plusieurs garçons ne puissent se retrouver en même temps aux W.C. et ne soient tentés d'user de « mauvaises manières », seuls ou ensemble.

Gradation des Punitions

La Gamelle : Privé de viande et bon pour une double ration de soupe additionnée d'une grande tranche de pain

Privé de dessert : Le dessert consistait généralement en des biscuits caséinés avec du sirop de sucre

La Cellule : Il y avait 4 cellules et les gamins qui avaient droit à la cellule étaient souvent des fugueurs, ou parfois il s'agissait d'actes graves. La durée de la punition variait de 1 à 3 jours. Comme aux prisonniers on leur ôtait lacets, ceintures, chaussures.

Ayant constaté un jour combien ceux-ci s'embêtaient, j'ai eu l'idée originale de les occuper en leur faisant éplucher les pommes de terre. Il faut dire qu'avec 80 gamins à nourrir, la corvée de pluches était un vrai défi ! Je leur ai donc apporté une bassine et un couteau ! J'aurais pu être licencié !

La séance de martinet : Cette punition était réservée aux fugueurs récidivistes, ou avec condition aggravante de type vol, etc. La séance se déroulait en public, une fois tous les 2 ou 3 mois environ. Le gamin baissait la culotte. L'abbé Stahl

lisait une lettre émanant soi-disant du Tribunal, laquelle lettre faisait part du « grand regret » du décisionnaire de la sentence. En réalité il s'agissait d'un faux ! Une lettre signée « Tartempion »...

L'un de nous devait s'acquitter de cette pénible tâche à laquelle nous faisons tout pour nous soustraire. Quand on était de « Service Intérieur » et qu'il y aurait une séance martinet, on pouvait le savoir dès le petit déjeuner « Si tu vois le martinet derrière le panier à pain, sors ! Sinon tu risques d'être de service pour l'utiliser aujourd'hui ! ». Je me souviens qu'il y avait une méthode : il fallait que les bouts des lanières touchent les fesses et surtout pas les parties génitales. Une dizaine de coups étaient portés sur les postérieurs des fautifs.

Certains fugueurs se voyaient parfois affublés d'horribles barboteuses, avec un grand « F » dans le dos.

Progressivement on est passé de 80 à 40 gars à gérer. Au départ nous étions 2 éducateurs au Buisson, avec Edouard Delannoy. Edouard est venu travailler avec nous après guerre. Il ne pouvait plus écrire à cause de la guerre. Quand l'effectif a baissé il est devenu économe. Il était féru d'histoire régionale. »

– 1945 –

L'Affaire STAHL

Au lendemain de la guerre, au début de l'année 1945 l'abbé STAHL est vivement attaqué par le journal « LIBERATION ». Il est accusé notamment de trafic de bons d'alimentation, au profit de son œuvre, ainsi que de mauvais traitements sur enfants. On lui reproche des méthodes trop sévères. Il est arrêté et incarcéré le 29 mars 1945.

Une première enquête a été menée au Buisson, à l'automne 1944, à la suite d'une dénonciation à la 2^{ème} Brigade de Police

Mobile de Lille. Un dénommé DUBAR, chauffeur dans la Société accuse l'abbé STAHL de marché noir. Celui-ci veut se venger d'une part pour n'avoir pas obtenu le paiement de la prime de libération, et d'autre part pour les observations que la directrice lui aurait faites au sujet de sa vie privée. L'enquête ouverte montre finalement l'inanité des accusations portées.

Témoignage de Léon WAYMEL, ex-pupille, lequel a intégré la Préfecture de Lille, le 11 août 1943, affecté à l'Intendance de Police, rue Royale :

« Fin 1944 l'abbé STAHL me téléphone : “ Léon, tu es dans la Police, j'ai un service à te demander. J'ai un chauffeur, Gilbert DUBAR, que je soupçonne fort d'avoir volé un calice à la chapelle du Buisson. Il a une maîtresse à Lille et celle-ci s'est fait faire récemment des dents en or. Pourrais-tu aller voir le dentiste pour vérifier cela ? ” Je suis allé voir le dentiste et lorsque j'ai demandé à celui-ci comment sa cliente l'avait payé il a répondu : “ Elle m'a remis des lamelles d'or qui semblaient venir d'un calice ” ?! »

L'affaire se complique quand l'homme s'associe avec d'autres personnes désireuses de se débarrasser définitivement de l'abbé STAHL.

En 1946 l'abbé STAHL est innocenté, l'affaire aboutit à un non lieu, mais toutes ces attaques mettent un terme à sa direction de l'œuvre. Il quitte la région pour Antibes où il sera vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur jusqu'à son décès le 27 mars 1983.

Pourquoi l'abbé STAHL a-t-il été ainsi malmené ? Qui pouvait lui en vouloir à ce point ? Quelles sont ces personnes avec qui le chauffeur DUBAR s'est associé ? Quelles étaient les vraies raisons de cette attaque en règle ?

Aujourd'hui encore, la simple évocation de son nom amène parfois des réactions inattendues plus de 60 ans après son procès : « L'abbé STAHL ?! Voilà un homme qui a suscité la polémique ! C'est un sujet sensible... ».

En 2008 le dossier du procès est devenu accessible à la lecture

et les écrits et témoignages suivants devraient lever le mystère sur un certain nombre de points...

Quel homme était l'abbé STAHL ?

L'abbé STAHL ne faisait pas toujours l'unanimité, c'est certain. D'aucuns, qui n'auront retenu de l'homme que son côté autoritaire, diront de lui qu'il était hautain, distant, trop près de la discipline.

Sur les carnets de notes du Grand Séminaire, où il s'est préparé à la prêtrise entre 1930 et 1933, il est décrit comme quelqu'un de délicat, poli, un peu solennel, extrêmement serviable et dévoué ; quelqu'un qui fait preuve de beaucoup d'assurance, avec un très bon esprit, de relations faciles et cordiales. Il est précisé : fond du caractère = autoritaire.

Comme vicaire de la paroisse du Sacré Cœur à Lille il est noté : très aimable, très gentil pour ses confrères, homme de devoir et de délicatesse de sentiments, qui cherche à réaliser la perfection dans ses doutes et dans son ministère sacerdotal.

Son neveu Raymond STAHL explique :

« Mon oncle avait beaucoup de prestance, d'élégance. Il était toujours tiré à quatre épingles. Il aimait bien parler et il s'exprimait avec grandeur. Il savait raconter des histoires. Les enfants l'adoraient ! Il avait un esprit de famille terrible !

On ne peut pas dire qu'il souriait beaucoup, il avait un côté pince sans rire.

Il a très vite voulu devenir prêtre mais son père ne voulait pas car il pensait qu'il n'avait pas la vocation : il était le plus dissipé de la famille... Lorsque l'une des filles de la famille est tombée malade, mon grand-père a déclaré que si elle guérissait il accepterait que mon oncle se consacre à la prêtrise.

De par son milieu, son éducation, il était assez mondain. Mon grand-père a élevé ses enfants dans une discipline stricte. Il était très autoritaire.

Mon oncle avait certaines habitudes dont il ne se serait pas

départi. Il lui fallait son petit confort. Il avait par exemple une gouvernante qui le servait à table, Lucille. Elle était aux petits soins pour lui.»

Témoignage de Jacques LOOSFELT :

« L'abbé Stahl était quelqu'un d'assez distant, de rigide, froid. Quand il m'adressait la parole j'étais « Monsieur Cho-se ». Il ne se souvenait jamais de mon nom...

Je ne l'ai jamais vu en colère. Il était très « classe ».

Les réunions de mise au point du mercredi démarraient en principe à 15H, mais il n'était pas rare qu'elles soient décalées à 18H et pas question de ne pas y assister !

Nous avions deux gamins qui étaient placés dans des fermes en Zone Rouge, près des côtes, zone inaccessible, et chaque semaine, invariablement, l'abbé Stahl nous questionnait à leur sujet « Vous êtes allés les voir ? ». Ce à quoi nous ne pouvions répondre que par la négative « Non Monsieur l'abbé, il est interdit de se rendre en zone rouge. »

Il était très économe. Certaines notes de service étaient rédigées sur du papier hygiénique...

Il disait « Je sais que ça tourne avec des roues carrées, mais tant que ça tourne ! ».

Il avait un côté paternaliste avec les enfants. Il aimait les enfants, c'est indéniable et il donnait plus facilement raison aux enfants qu'aux éducateurs.

Il mangeait au rez-de-chaussée avec l'abbé Bataille et un séminariste. Jamais avec nous. Il avait son propre menu, servi par sa gouvernante, et ses compagnons de table se souviennent probablement encore des beaux morceaux de poulets qui leur sont passés sous le nez... »

Nord-Eclair - 10/10/1995

Robert STAHL : Avocat, prêtre et éducateur

La SPRN à ses débuts, est encore tout imprégnée de la personnalité de Maître Robert STAHL, homme d'action et de bonté.

Une époque où on est encore dans un système de punition (rassemblements, mises à l'isolement), et où les adolescents, avant leur départ à la campagne ou en cas d'échec de placement, assurent une partie du fonctionnement de la Maison Familiale (jardinage, cuisine, lessive, travail en atelier) : c'est plusieurs centaines de jeunes qui fréquentaient les grandes salles du rez-de-chaussée, à usage de salle de classe, d'atelier, de réfectoire ou de dortoir collectif. C'est lui, Robert STAHL, qui, avec l'aide de ses confrères, constitue auprès de chaque tribunal de la région, des relais à l'association pour permettre l'admission et l'accueil des jeunes en difficulté. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la société s'est ainsi vu confier la puissance paternelle sur des garçons (orientés sur la maison de Bouvines ou sur la Maison Familiale de Marcq), mais aussi sur des filles (dans un foyer à Loos) et des jeunes enfants (placements dans des familles en vue d'adoption).

Devenu membre du Conseil de l'Ordre des Avocats, Robert STAHL, en 1933 (il a alors 40 ans), abandonne son cabinet pour devenir prêtre. Itinéraire singulier que celui de cet homme, avocat, prêtre, bâtisseur, éducateur, meneur d'hommes, qui a consacré vingt ans de sa vie à la jeunesse en difficulté entre les deux guerres. Et qui n'a pas hésité, aux pires moments de la guerre de 39-45 (notamment lors des rafles de 1942), à cacher des enfants juifs, leur évitant ainsi la déportation. C'est d'ailleurs à ce titre que les autorités israéliennes lui ont attribué la médaille des justes et lui ont élevé un arbre dans l'Allée des Justes à Jérusalem, en signe de reconnaissance.

Les accusations - Le procès

Réunion du Conseil d'Administration du 14 Mars 1945 :
La réunion se tient au domicile particulier de Monsieur Emmanuel Descamps, Président du Conseil d'Administration, à 9 heures.

Sont présents : M.M. Emmanuel Descamps, Président, Mr. L'abbé STAHL, Secrétaire Général, Melle Marguerite Leroy, M.M. A. Cannissié, A. Catteaux, Mme L. Danel, Melle Louise Dehau, Mr Debeule, Mr Denoyelle, Mr Le Blan, Mr Minet, Mr André STAHL, Mme Thiriez, Mr Wallaert, Mr le Chanoine Wasier.

Monsieur le Président ouvre la séance et expose le but de la réunion de ce jour. Depuis plusieurs semaines, Mr le Secrétaire Général est l'objet d'une campagne du journal « Liberté », campagne d'articles violents où il est reproché à ce dernier d'avoir fait du marché noir, d'avoir vendu des denrées du ravitaillement destinées aux pupilles de la société, d'avoir infligé à ces derniers des mauvais traitements. Mr Tirloy, délégué régional à la famille, fait part des démarches qu'il a entreprises pour mettre les choses au point et faire cesser cette campagne qui a provoqué une grosse émotion. Il annonce qu'il vient d'être informé par le Commissariat Régional de la République qu'une information allait être ouverte sur les faits révélés par le Journal « Liberté ». Prenant ensuite la parole Monsieur le Secrétaire Général reprend les différents griefs qui lui sont reprochés et réfute les accusations qui sont portées contre lui.

Jacques LOOSFELT témoigne

Jacques LOOSFELT : « Suite aux articles de presse une enquête est ouverte. Et je suis d'ailleurs moi-même convoqué comme témoin à charge. J'ai 21 ans et je n'ai jamais vécu cette expérience du Tribunal, je suis très ému et j'ai à peine 15 minutes pour répondre à une liste de questions : « Les enfants mangeaient des frites ? - Pas souvent. - Du chocolat ? - Pas souvent. - Quelles étaient les mesures correctives ? » Je me souviens que j'ai cité la gradation et que j'ai parlé des cellules. Lorsque je reviens du Tribunal, Monsieur VERHELLE, un ancien inspecteur m'interpelle : « Vous avez dit tout ça ? »

L'abbé Stahl a été jugé notamment sur le principe des prix de journée accordés suite aux certificats de complaisance. Pourtant l'argent perçu n'est jamais tombé dans sa poche ! Il a servi à nourrir les enfants qu'il avait sauvés et il a été relaxé.

L'abbé Stahl est mis en prison pendant 15 jours, 3 semaines à Loos. Puis il est libéré mais il a interdiction de reprendre la Direction du Foyer. Or il tente de passer outre cette interdiction et il revient à la SPRN. Je me souviens que nous avons déjà commencé à construire des ateliers et qu'il nous a intimé l'ordre de les démolir. Finalement il repartira 48

heures plus tard, après que la police soit intervenue, appelée par quelqu'un ? »

Maître Gérard DOUSSOT, raconte le procès de l'abbé STAHL : Interview téléphonique du 19/09/08

« L'affaire démarre après guerre avec un dépôt de plainte contre l'abbé STAHL pour mauvais traitements sur enfants ; des accusations ont été portées par un journal communiste. Il faut se rappeler qu'à l'époque la Société de Patronage au Buisson accueillait une majorité de jeunes délinquants qui, s'ils n'avaient pas été pris en charge par l'établissement de Marcq-en-Barœul, étaient voués à partir en maison de correction.

Profitant du fait qu'elle devait enquêter sur le fonctionnement, la chancellerie jeta un coup d'œil aux comptes, et c'est là que la situation allait se corser. Pendant la guerre, pour avoir les moyens de nourrir les enfants juifs qu'il avait accueillis clandestinement, l'abbé avait falsifié des documents. En principe, pour pouvoir toucher une allocation journalière par enfant, il devait se présenter chaque semaine devant le substitut pour faire valider sa liste d'enfants. Le substitut connaissant l'abbé STAHL, et lui faisant pleinement confiance, ne jetait qu'un œil distrait sur le document avant de le signer. Or sur ce document, figuraient parfois les noms d'enfants ayant quitté officiellement la Société de Patronage. Tel était l'un des moyens trouvés par l'abbé STAHL pour obtenir des rations en quantités suffisantes pour nourrir ces petits enfants juifs sauvés de la déportation.

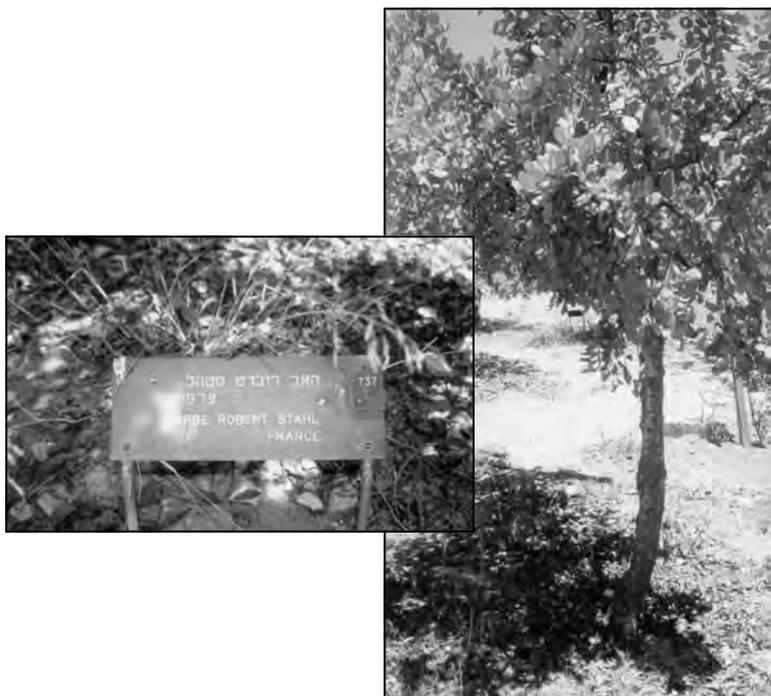
Très vite l'accusation pour mauvais traitements a été classée sans suites. Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat ! Et le procès n'a porté que sur les comptes. La chancellerie, preuves à l'appui, ne pouvait pas ne pas inculper l'abbé STAHL. Or si elle l'inculpait elle devait également inculper le magistrat peu vigilant (voire consentant ?). Pour que tout le monde s'en tire à bon compte il restait une solution : faire traîner le procès et attendre l'approche d'une amnistie pour passer l'affaire en jugement. Ce fut fait ! Finalement

*l'abbé STAHL fut amnistié, mais il fut envoyé un peu plus au sud par ses supérieurs soucieux de ne plus entendre parler de cette affaire. Quant au substitut, il fut « dépaycé » selon le jargon de la maison, et fut nommé 1^{er} Président à Dijon. C'est l'histoire du coup de pied ascensionnel !
Le barreau garda de très bons rapports avec l'abbé STAHL, lequel fut d'ailleurs rappelé chaque année à Lille pour célébrer la messe de rentrée [...]. »*

L'abbé STAHL ... Un « Juste »

Une plaque en l'honneur de l'abbé STAHL a été posée dans l'Allée des Justes près de Tel-Aviv au pied d'un arbre qu'il planta lui-même en 1967.

Cette distinction israélienne entend honorer ceux qui, par leur noble action, se sont opposés à l'holocauste.



Témoignage de Jacques LOOSFELT : « *Le fait qu'il ait recueilli des enfants juifs ne s'est su qu'après la libération. Ma femme était chargée de la tenue des registres. Les enfants, pour que leur présence ne soit pas repérée, devaient évidemment figurer dans les registres. Les pages des registres étaient numérotées et paraphées pour éviter qu'on puisse retirer des pages.*

Il y avait deux registres : le premier était l'officiel, avec les noms à consonance juive transformés : David Rubinstein devenait Robin DANIEL (les initiales étaient gardées), et le second avec les véritables noms des enfants accueillis. Les allemands venaient eux-mêmes vérifier les listes, en même temps qu'ils venaient faire de la propagande pour tenter d'enrôler des jeunes et de les embarquer dans la L.V.F. (Légion des Volontaires Français). Dans la LVF les français portaient des uniformes allemands et allaient se battre contre les bolcheviques.

Lorsque des gamins nous arrivaient, qui nous étaient confiés directement (autrement que par une décision administrative ou de justice) j'étais chargé de les emmener au Commissariat de Marcq-en-Barœul pour faire une déclaration de vagabondage. Le procès verbal de vagabondage motivait une prise en charge officielle, concrètement un prix de journée. Et pour distinguer ces mineurs des autres, sur leur « carnet bleu » figuraient les lettres DLC (Décret Loi de Complaisance).

L'abbé Stahl a effectué des sous-placements, éparpillant les enfants qui n'avaient pas 14 ans dans différents orphelinats : Dohem, Bapaume, Lauwin-Planque, et plaçant les filles dans les « Bon Pasteur », ces établissements gérés par des religieuses à Marcq, ou encore à Loos.

L'un des ces enfants, Monsieur LESER, est venu pour les 100 ans de la SPRN en 1995. En regardant une photo de fête de Noël il a pointé du doigt le petit Jésus en disant « C'était moi ! ».

Témoignage de M. Edgar LESER : « *L'abbé Robert Stahl était un homme avec un « H » majuscule... »*

« Mon père est né en Galicie en 1897, dans l'agglomération

de Cracovie [...]. Il est arrivé en France en 1922-23. Il a eu son permis de conduire en 1924, mais il n'a été naturalisé qu'en 1930. Il fallait avoir 5 ans de présence pour pouvoir faire la demande de naturalisation (délai de carence = pas de droit de vote). En Pologne il était bachelier, ce qui n'était pas fréquent à l'époque. En 1928 il a épousé une lorraine, la sœur de son passeur ! Comme il parlait couramment l'allemand il lui était plus facile de s'installer en Lorraine [...]. En 1936 la famille s'est installée à Lille et mon père a créé son affaire personnelle : négociant en postes radio à lampes [...]. En Octobre 1940 les juifs de France sont obligés de déclarer leur patrimoine, le contenu de leur portefeuille, etc. Un mandataire de justice est désigné pour liquider l'affaire de mon père. En septembre 1942 ce sont les premières rafles : les juifs de France étrangers ou apatrides sont embarqués et les juifs français ne se font pas d'illusion, bientôt ce sera leur tour. Dans la maison où nous logeons nous-mêmes, 2 ou 3 familles disparaissent ainsi. Mon père étant bien connu au sein de la communauté juive de la métropole, on est venu le trouver le jour des rafles pour lui demander de faire quelque chose pour protéger les enfants. Avec le concours d'un voisin, capitaine de réserve, ayant un cousin dans le clergé, des contacts ont été aussitôt établis avec la hiérarchie catholique. Ils ont ainsi permis à mon père de rencontrer personnellement l'abbé Robert Stahl dans son bureau au siège de la Société de Patronage. Celui-ci, après avoir été mis au courant du motif de sa visite, lui a déclaré : « Et ils sont où ces enfants ? Monsieur Leser vous êtes un criminel. Ces enfants devraient déjà être là ! ». Comme les moyens de locomotion étaient restreints, mais que lui disposait d'une voiture, c'est l'abbé Stahl lui-même qui est allé récupérer les 40 enfants à droite et à gauche, avec sa 202, puis qui les a répartis dans les orphelinats, centre d'accueil rattaché à la Société de Patronage ou dans des fermes. Mon père avait dit « Pouvez-vous prendre mes deux garçons également ? ». C'est ainsi que mon frère Charles-Henri et moi avons été placés à Loos, de septembre 1942 à juillet 1943. Quand c'était possible, une fois toutes les trois semaines, une réunion de famille parents-enfants était organisée dans la maison du Buisson à Marcq-en-Barœul.

Pour la petite histoire mes parents nous ont repris un an plus tard craignant que nous ne changions de religion : ils nous avaient récupérés pour quelques jours de vacances en juillet 1943 et ils s'étaient inquiétés de nous entendre chanter la messe en latin. En réalité, c'était un concours entre mon frère et moi, pour passer le temps, nous nous amusions à nous chanter la messe en latin de bout en bout ; celui qui ne faisait pas de faute avait gagné !

[...] Mon père a toujours gardé des contacts avec l'abbé Stahl. S'agissant du procès après-guerre, il faut savoir que c'est le Parti Communiste qui, voulant s'appropriier les maisons de la Société de Patronage, a fomenté un complot contre cet homme certes rude, mais si bon et juste. D'ailleurs il fit l'objet d'une condamnation symbolique.

Le 17 mars 1970 Yad Vashem a décerné à l'abbé Robert Stahl le titre de « Juste des Nations ». C'est moi qui ai personnellement fait la démarche pour que l'abbé Stahl soit reconnu « Juste des Nations », pour nous avoir évité la déportation, à nous, ces 40 petits enfants juifs qu'il a accepté spontanément de prendre sous sa responsabilité un jour de septembre 1942. Je suis allé le voir à Antibes en 1967 et je lui ai expliqué ce que j'allais faire. Il m'a dit « Ce que j'ai fait était tout à fait normal... ».

En 1972 il a été accueilli officiellement en Terre Sainte par le Gouvernement Israélien et il a planté son arbre dans l'Allée des Justes. Il était très fier de son arbre. »

Témoignage épistolaire - le 5 mai 1994 - Mme Renée LOOSFELT-DELHAYE (†) :

« [...] Je suis en effet très touchée par les souvenirs qui relatent les événements de la période 1942-45. Ces souvenirs me paraissent - oubliés - et c'est lors de mon premier pèlerinage en Israël en 1987, qu'une émotion très vive s'est révélée en moi-même à Yad Vashem, au mémorial des victimes de l'Holocauste, plus particulièrement celui des enfants et c'est à ce moment là que j'ai révélé à mon mari (45 ans après) et à notre guide, ce que nous avons vécu avec Monsieur STAHL, de 1942 à 1945. - Nul ne peut aller à Jérusalem et s'en revenir inchangé - dit Elie Wiesel.

Je suis entrée tout à fait par hasard à la Société de Patronage, à la fin de mes études, le 16 août 1942, j'avais 18 ans et demi, comme secrétaire. J'ai été mise au courant de mes fonctions par Monsieur STAHL et par Mademoiselle VERET sa secrétaire. J'avais pour fonctions le courrier, la rédaction de papiers administratifs concernant les mineurs (les « pupilles ») admis à la Maison Familiale.

J'ai tout de suite aimé mon travail et son esprit : Monsieur STAHL savait nous communiquer son idéal, son enthousiasme, son humour. Il était d'une grande intelligence. C'est tout naturellement que le personnel du secrétariat (nous étions quatre, j'étais la plus jeune), a collaboré à son œuvre qui, à cette époque, était révolutionnaire : portes grandes ouvertes, sorties à l'extérieur, permissions en famille ... En ce qui concerne notre participation aux écritures administratives concernant l'administration des enfants juifs, celle-ci était plutôt modeste. Nous n'avions qu'à suivre les directives de Monsieur STAHL, qui savait prendre ses responsabilités et nous étions engagés à respecter le secret professionnel absolu. Il est nécessaire de préciser que nous ignorions, à cette époque, l'existence des - camps de la mort - et nous n'avons eu cette révélation qu'en 1945, après la découverte des premiers camps.

J'ai le souvenir d'un registre spécial où était notifiée l'identité véritable de ces enfants. Ce registre était rangé de façon tellement évidente que personne n'aurait eu l'idée de le chercher à cet endroit. J'avais également à transcrire les orientations de ces enfants vers des établissements scolaires ou des familles, bien entendu sous leur nouvelle identité. Nous avons eu plusieurs visites des représentants de l'armée d'occupation. Monsieur STAHL se faisait un devoir de les recevoir lui-même, ce qui nous mettait à l'abri d'une maladresse involontaire. Plus que jamais dans ce domaine Monsieur STAHL a su prendre ses responsabilités : nous nous sentions relativement sécurisés.

[...] Tous les enfants avaient le crâne rasé. Cela n'a jamais été fait à titre de sanction ou brimade, mais uniquement pour des raisons de salubrité, car beaucoup d'enfants arrivèrent avec des poux ou la gale...

A cette époque les établissements de collectivité possé-

daient un uniforme. En cette période de guerre les ressources financières, matérielles et alimentaires étaient rationnées au strict minimum, or Monsieur STAHL avait pu bénéficier d'un lot d'uniformes provenant d'un établissement à Mettray : des costumes gris à chevrons.

Oui la rigueur et la discipline étaient la règle ! L'établissement prenait en charge des mineurs - difficiles - et les enfants juifs recueillis par la Société de Patronage furent mêlés à eux. Et cette promiscuité pouvait certes représenter pour certains une épreuve supplémentaire. Toutefois Monsieur STAHL ne pouvait pas établir un régime privilégié qui aurait eu fort probablement pour conséquence de révéler leur présence.

Je tiens à préciser que Monsieur STAHL a été le premier promoteur d'un établissement ouvert, plus libéral que les « maisons de correction » ou colonies pénitentiaires qui étaient à cette époque les seules habilitées pour recevoir des jeunes de moins de 21 ans, délinquants. Il n'y avait que ces établissements ou la prison. »

1945 - 1947 : S.P.R.N. Le
tournant



L'ordonnance N° 45-174, du 02 février 1945 relative à l'enfance délinquante, vient élargir la protection de l'enfance délinquante par rapport à la loi de 1912. Les mineurs jusqu'à 18 ans échappent désormais aux foudres de la justice pénale. La répression devient ré-éducation.

L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945 Exposé des motifs

Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. La guerre et les bouleversements d'ordre matériel et moral qu'elle a provoqués ont accru dans des proportions inquiétantes la délinquance juvénile. La question de l'enfance coupable est une des plus urgentes de l'époque présente. Le projet d'ordonnance, ci-joint, atteste que le Gouvernement provisoire de la République française entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délinquants.

Le statut de l'enfance traduite en justice a été fixé en France par la loi du 22 juillet 1912, qui a constitué à l'époque, si l'on tient compte de l'évolution du droit criminel et de la science pénitentiaire depuis le code pénal jusqu'à nos jours, l'étape la plus importante qu'ait jamais franchie le législateur pour se dégager des cadres traditionnels de notre droit, dont on est d'accord pour juger qu'ils ne sauraient assurer utilement le relèvement de l'enfance.

Les principes directeurs qui ont inspiré la loi de 1912, institution d'une législation pénale pour les mineurs, substituant aux mesures répressives des mesures d'éducation et de redressement, création d'une juridiction spéciale pour juger les enfants, institution du régime de la liberté surveillée, n'ont point fait faillite et leur abrogation n'a jamais été demandée.

Cependant, le progrès de la science pénitentiaire d'une part, les données expérimentales fournies par l'application de la loi d'autre part, les conceptions nouvelles qui se sont fait jour sur

le plan psychologique et pédagogique enfin, ont révélé qu'il y avait dans une loi vieille de plus de trente ans des principes encore trop rigoristes qu'il conviendrait d'assouplir, des lacunes qu'il faudrait combler, des dispositions désuètes à abolir.

C'est là l'objet de la présente ordonnance, qui, tout en respectant l'esprit de notre droit pénal, accentue en faveur de l'enfance délinquante le régime de protection qui inspire par tradition la législation française. Elle vise, en abrogeant la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée, comme aussi les textes ultérieurs, et notamment la loi du 22 juillet 1942, à présenter dans un document d'ensemble une mise au point des réformes justifiées par l'expérience.

Désormais, tous les mineurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans auxquels est imputée une infraction à la loi pénale ne seront déférés qu'aux juridictions pour enfants.

Ils ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme, en vertu d'un régime d'irresponsabilité pénale qui n'est susceptible de dérogation qu'à titre exceptionnel et par décision motivée. La distinction entre les mineurs de moins de treize ans et les mineurs de moins de dix-huit ans disparaît comme aussi la notion de discernement, qui ne correspond plus à une réalité véritable. Enfin, la disjonction des causes prévues par l'article 7 a pour objet d'écarter dans tous les cas, et spécialement lorsque le mineur est inculpé avec des coauteurs ou complices majeurs, la compétence des juridictions pénales de droit commun.

La loi du 22 juillet 1912 avait, par une heureuse innovation, institué une juridiction pour enfants et adolescents, mais sans lui conférer la spécialisation, qui permet seule la continuité de vues et d'action. La présente ordonnance crée au sein de chaque tribunal de première instance un juge des enfants, magistrat spécialisé, et un tribunal pour enfants, présidé par le juge des enfants, assisté de deux assesseurs nommés par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, parmi les personnes s'étant signalées par l'intérêt qu'elles portent aux questions concernant l'enfance ; à cette spécialisation correspond, à la cour d'appel, la désignation d'un conseiller délégué à la protection de l'enfance.

Au tribunal de la Seine, qui connaît chaque année plus de la moitié des affaires de délinquance juvénile de l'ensemble de la

France, la spécialisation des juges a paru justifier la délégation à la présidence du tribunal pour enfants, et à son ministère public de magistrats de la cour d'appel.

Ces dispositions sont de nature à autoriser le maintien des magistrats pendant un temps prolongé de leur carrière dans les juridictions pour enfants, ce qui leur permettra de suivre les affaires de mineurs de façon approfondie, de se familiariser avec les difficultés techniques et pratiques de tous ordres qu'elles soulèvent, de résoudre heureusement les problèmes d'ordre social, pénal ou civil, envisagés ou traités au tribunal pour enfants. Ainsi seront vraisemblablement réalisées la spécialisation et la stabilisation des juges des enfants, qui, à l'expérience, se sont avérées indispensables.

La présente ordonnance comporte des modifications importantes à la procédure concernant les mineurs. La loi du 22 juillet 1912 n'avait pas apporté au code d'instruction criminelle les aménagements désirables à l'égard des enfants, pour lesquels comptent avant tout, beaucoup plus que la nature du fait reproché, les antécédents d'ordre moral, les conditions d'existence familiale et la conduite passée, susceptibles de déterminer la mesure de relèvement appropriée.

Désormais, la procédure applicable aux enfants sera assouplie de manière que les formalités judiciaires nécessaires pour assurer la garantie de la liberté individuelle et l'observation d'une bonne justice se concilient avec le souci d'agir utilement et sans retard, dans l'intérêt de la protection efficace de l'enfant. C'est pourquoi le texte joint, tout en repoussant expressément la procédure expéditive de flagrant délit et de citation directe, prévoit parallèlement à l'information suivie par un juge d'instruction, la possibilité dans les affaires où la manifestation de la vérité ne suscite aucune difficulté, de confier l'enquête au juge des enfants. En supprimant l'instruction obligatoire, on a voulu instituer un système plus efficace et plus rapide adapté aux cas simples.

Il n'en reste pas moins que le juge des enfants devra obligatoirement - sauf circonstances exceptionnelles, justifiées par une ordonnance motivée - procéder à une enquête approfondie sur le compte du mineur, notamment sur la situation matérielle et morale de la famille, sur le caractère et les antécédents de l'enfant, car ce qu'il importe de connaître c'est bien plus que

le fait matériel reproché au mineur, sa véritable personnalité, qui conditionnera les mesures à prendre dans son intérêt. Et pour ce faire, le juge des enfants, comme également le juge d'instruction, lorsqu'il sera saisi, aura recours de préférence aux services sociaux spécialisés existant auprès des tribunaux pour enfants ou aux personnes titulaires d'un diplôme de service social. L'enquête sociale elle-même sera complétée par un examen médical et médico psychologique, sur l'importance duquel il n'est point nécessaire d'insister.

Le juge des enfants n'a point seulement pour mission de procéder à une enquête sur le compte du mineur. Il peut également, et c'est une des innovations importantes de la présente ordonnance, prendre à son égard un certain nombre de mesures, comme celle de prononcer une simple admonestation ou de le remettre à sa famille, en le plaçant ou non sous le régime de la liberté surveillée. Il a paru inutile, en effet, dans les affaires ne présentant point de difficultés, s'il s'agit d'un délit sans gravité, si le mineur ne présente pas de tares sérieuses, si la famille offre toutes garanties, de déférer l'enfant devant le tribunal pour enfants, ce qui complique et allonge inutilement la procédure.

Pendant la durée de l'enquête ou de l'instruction, le juge des enfants et le juge d'instruction pourront ordonner toutes mesures provisoires de placement utiles, notamment dans un centre d'observation, mais ils ne pourront avoir recours au placement préventif en maison d'arrêt que dans des cas exceptionnels d'absolue nécessité ou d'impossibilité de prescrire toute autre mesure.

La procédure de jugement devant le tribunal pour enfants est l'objet de dispositions destinées à permettre l'examen de chaque affaire dans le cadre d'une publicité restreinte, afin, notamment, d'éviter aux parents la confusion qui pourrait résulter de l'exposé devant l'enfant de la situation familiale critiquée.

Enfin, dans le cas de crime reproché à un mineur de plus de seize ans et de moins de dix-huit ans, le tribunal pour enfants est complété par le jury, conformément au code d'instruction criminelle.

La préoccupation du relèvement de l'enfant nous a conduits à créer une gamme importante de placements variés et gradués destinés à répondre à tous les besoins. Le tribunal pour enfants

disposera désormais d'une véritable échelle de mesures de protection, d'éducation et de réforme susceptibles de s'adapter au caractère, à la situation du mineur, ainsi qu'à ses possibilités d'amendement. Le concours apporté par l'initiative et par la charité privée à l'action de l'administration est maintenu et renforcé. L'ordonnance ménage également la possibilité d'une importante réforme dans les institutions publiques d'éducation du ministère de la Justice et prévoit l'organisation d'un système progressif par la spécialisation des internats d'éducation professionnelle, d'éducation surveillée et d'éducation corrective.

Afin d'assurer de façon plus étroite le contrôle du juge des enfants sur la situation du mineur, l'ordonnance ci-jointe ouvre un champ d'application très vaste à la liberté surveillée et comprend un ensemble de dispositions qui en complètent et en renforcent le régime. Elle permet aux magistrats des juridictions pour enfants d'ordonner la liberté surveillée à titre provisoire, préjudiciel ou définitif. Elle les autorise à l'appliquer à l'ensemble des placements, même lorsque les mineurs sont confiés à des institutions publiques, de façon que l'autorité judiciaire puisse continuer à les suivre. Comme corollaire de ces mesures, elle institue à côté des délégués bénévoles, des délégués permanents ; ce seront, en fait, des assistantes sociales préparées à leur tâche par une formation technique, qui auront pour mission de guider et coordonner l'action des délégués bénévoles, les encadrant, les aidant et assumant les délégations les plus difficiles.

Le texte confirme également de façon expresse le caractère essentiellement révisable des mesures applicables aux mineurs et assouplit les règles de compétence juridictionnelle en matière d'incidents et de remise en garde, de manière qu'il soit possible à tout moment d'envisager telle mesure que justifie l'intérêt de l'enfant.

Il prévoit enfin que, lorsqu'un incident de la liberté surveillée révélera un défaut de surveillance caractérisé de la part des parents, ceux-ci pourront se voir infliger une amende de 500 à 2.000 francs.

L'ordonnance apporte une profonde réforme au casier judiciaire des mineurs en vue de lever toute entrave aux chances de relèvement ultérieur. L'innovation, justifiée par l'expérience, consiste à organiser, sur requête, l'effacement pur et simple de

la mesure prononcée qui, de toute façon, ne peut être portée qu'à la connaissance de l'autorité judiciaire, à l'exclusion de toute autorité ou administration publique.

Enfin, en vue d'une plus équitable répartition des frais de placement et d'entretien et afin d'alléger dans une sensible mesure les charges du Trésor, il a paru opportun de prévoir que les allocations familiales, majorations et allocations d'assistance auxquelles le mineur ouvre droit, seront versées directement à la personne ou à l'institution qui assume la garde du mineur.

En parallèle il faut noter que dès les années 20 en Europe on a assisté à l'entrée en scène de nouvelles professions (psychiatres, pédiatres, assistants sociaux, puéricultrices, etc.) ce qui va rationaliser la prise en charge des mineurs.
www.textes.justice.gouv.fr

Henri VERHELLE

Henri VERHELLE va prendre la succession de l'abbé STAHL en 1945. Il occupera le poste de Secrétaire Général jusqu'en 1949. Homme de foi, il sera actif au sein de l'association pendant 40 ans. L'homme est connu et reconnu : Officier d'Académie en 1936 - Médaille d'Education Surveillée en 1954 - Médaille du Travail en 1958 - Officier du Mérite Social en 1954 - Cette même année il est nommé Chevalier Pontifical. Il est également très impliqué sur les plans paroissial, civique et social où il a une action apostolique et sociale.

Le « Sauvetage » de la SPRN par le chanoine WASIER

Maître DOUSSOT explique le redressement de la SPRN par le Chanoine WASIER, lequel va solliciter des anciens élèves du Collège de Marcq.

L'abbé WASIER, administrateur de la SPRN dès 1925, est Directeur de la Petite Division du Collège de Marcq. Il est aussi le premier à avoir pris le rôle d'aumônier de la Maison Familiale du Buisson : « *Le choc de l'après-guerre allait ébranler la*

santé de l'entreprise : le Chanoine WASIER, aidé de Messieurs VERHELLE et DESRUELLES, trois robustes lutteurs, prodiguèrent les premiers soins ; mais il fallait un médecin, et quel médecin ! Ce fut le Professeur Louis CHRISTIAENS, aidé de son ami, un organisateur admirable, Monsieur Raoul DUQUESNE (Directeur des Docks du Nord). »



J.LOOSFELT témoigne :

« Début 1945, après le départ de Mr. Stahl il n'y avait pratiquement plus de direction, ni conseil d'administration. Henri Verhelle (ancien inspecteur de la SPRN) assurait une forme de direction. D'après mes souvenirs nous étions demeurés, après les événements 4 ou 5 "encadrants". Entretemps le COT, Centre d'Observation et de Triage, dirigé par Deligny s'installait Av. St Maur et la plupart des nos jeunes voulaient y être placés parce que "c'était mieux". »

L'Evolution du métier d'Educateur : création de L'ANEJI le 15 juillet 1947

J.LOOSFELT témoigne :

« Avec les quelques jeunes éducateurs de l'époque nous avons jeté les bases d'une première convention collective et d'un projet éducatif. Il s'agissait de régulariser la fonction. Nous avons participé à ce projet sur le plan régional. Nous voulions donner une autre forme à l'organisation et individualiser l'action éducative.

A l'époque il n'y avait pas de méthode éducative « poussée », l'abbé Stahl par exemple s'inspirait des concepts du livre écrit par le Père Daniel BROTTIER, devenu Directeur des Orphelins Apprentis d'Auteuil en novembre 1923 (béatifié le 25 novembre 1984, par le pape Jean-Paul II). »

ANEJI : déclarée au Journal Officiel du 13 janvier 1948), Association Nationale d'Educateurs de Jeunes Inadaptés.

Sur un tract de 1948 : « L'ANEJI a pour buts, notamment, d'unir et d'aider, à la fois sur le plan amical et professionnel, en dehors de toutes préoccupations politiques ou confessionnelles, tous les éducateurs de jeunes socialement inadaptés (présentant des déficiences psychiques, des troubles du caractère ou du comportement) ; de contribuer à l'organisation de la profession et à la mise au point de débouchés, en liaison avec les pouvoirs publics et les organismes intéressés ; de développer et de faire connaître les méthodes d'éducation respectueuses de la personnalité des jeunes ... »

1947 - 1957 : Professeur Louis
CHRISTIAENS (Président)



Le Professeur Louis CHRISTIAENS était très apprécié par tous. Lorsqu'il décède en avril 1965, Maître Gérard DOUSSOT parle de l'homme :

« Homme de science et homme d'action, il voulut toujours savoir plus, pour donner davantage, prendre encore des responsabilités, pour servir mieux. Partout il apportait cette aisance et cette simplicité que donne la connaissance supérieure des choses. Il lui était naturel d'aborder les uns et les autres avec une égale gentillesse, d'une manière confiante qui suscitait l'amitié. Aussi, dans toutes les entreprises qu'il menait, et avec quelle ardeur !, en plus de ses occupations professionnelles, se révélait-il un animateur incomparable : travaillant de toute son âme à l'union des esprits et des forces, il a, en quelques années, réalisé notamment en faveur de l'enfance déficiente ou inadaptée, une œuvre considérable, en conjuguant les efforts de bonnes volontés qui sans lui se seraient ignorées.

Les anciens de Marcq, ses amis, lui savent gré d'avoir toujours sans ostentation, et fermement, porté le témoignage de sa foi [...]. »

C'est lui qui fonde l'Institut d'Etudes de l'Inadaptation, en 1959 pour former les éducateurs spécialisés. Des années plus tard il deviendra Président du C.R.E.A.I.

Les « Inspecteurs »

J.LOOSFELT témoigne :

« Le Chanoine Wasier ancien directeur honoraire du Collège de Marcq avait reconstitué un conseil d'administration, présidé par Mr Le Professeur Christiaens. Par la suite notre équipe s'est enrichie d'un médecin généraliste et d'un psychiatre par vacation. Dès ce moment chaque semaine nous avons des réunions pour examiner l'action éducative à

adopter avec chaque mineur. Un rapport de synthèse était ensuite rédigé. Avec les visites médicales fut établi un carnet de santé ; peu à peu avec un dossier ainsi constitué nous avions déjà un outil de travail plus concret. C'est avec l'arrivée de Monsieur BIRETTE, en 1949, comme directeur général qu'un travail éducatif a commencé à se structurer. Je me souviens d'une anecdote : nous avions prévu une photo dans le dossier, mais certains garçons s'y opposaient sous le prétexte que ces photos serviraient à la police pour les rechercher en cas de fugue ! [...]

Le 17 mai 1945 j'ai passé mon permis de conduire et ensuite j'ai été envoyé sur les routes pour les placements. Il y avait 4 voitures « 202 » à la SPRN, une par inspecteur, mais avec 20 litres d'essence par mois nous n'allions pas bien loin. Alors nous nous organisions. Nous partions à deux pendant 10, 15 jours, avec un vélo accroché à l'avant de la voiture, et nous alternions. Une fois c'était l'un qui prenait l'auto et l'autre vélo, et vice et versa. Sur celle que je conduisais les flèches des clignotants étaient rouillées et ne se levaient plus bien entendu.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1944, il y avait environ 400 jeunes placés chez des cultivateurs et divers artisans dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, jusqu'aux limites de la Somme et de l'Aisne. Les quatre inspecteurs assumaient à tour de rôle l'encadrement des garçons à la Maison Familiale et la visite des mineurs placés. Dans le contrôle des placements nous devons accorder une attention particulière à : la vie de famille, la chambre réservée au garçon, bien souvent un réduit dans un état lamentable, les horaires de travail trop régulièrement « élastiques » ! Bien entendu nous étions aussi à l'écoute des employeurs et des jeunes.

Au début il y avait aussi un service totalement à part pour les nourrissons, dépendant toutefois de la Société de Patronage. Le siège se situait rue Marais à Lille. Trois ou quatre dames étaient chargées de placer en nourrice des bébés abandonnés. Comme elles ne disposaient pas de moyen de locomotion, Monsieur Stahl nous demandait parfois de servir de chauffeur, mais nous n'intervenions pas dans ce service.



En 1945-46 j'ai proposé au directeur de supprimer progressivement les placements qui ne représentaient pas suffisamment de garanties sur les points mentionnés plus haut.

Je me suis orienté dans la sélection des « Placements familiaux ». L'idée générale étant de sélectionner des familles qui répondent à un certain nombre de critères. Précédemment avec Monsieur VERHELLE comme Directeur ce n'était pas facile : il ne savait pas résister face à un agriculteur qui lui réclamait de la main d'œuvre ! Et je pouvais difficilement intervenir face à mon Directeur.

J'ai voulu notifier un certain nombre de critères d'importance par rapport à l'aspect vie de famille par exemple : est-ce que l'enfant placé partage la table familiale ? Sa chambre se trouve-t-elle dans le corps de logis ? Comment le gamin est-il considéré ?

C'est donc avec l'arrivée de Monsieur BIRETTE qu'il fut envisagé de diminuer progressivement les placements en ferme et même de fermer cette section. Avec le retour de captivité des cultivateurs la demande était moins grande mais néanmoins pour certains cette formule semblait être la meilleure solution, et des juges pour enfants, comme Mr. Feydou, y tenaient absolument. Nous avons donc décidé de réduire les placements à environ une quarantaine. Quand les mineurs de cette section revenaient sur la maison, se posait le problème de la prise en charge par un service qui n'existait pas. A CAP NORD ils avaient une orientation de travail pour l'industrie essentiellement. Concrètement il fallait pouvoir aider les jeunes à s'intégrer plus facilement. Que veulent dire les expressions : « Piquer les cardons » « Braquer les betteraves ». Quand les gamins montaient en grade ils pouvaient monter à cheval et passer la herse.

C'est dès ce moment que l'idée d'un foyer d'accueil fut envisagée. Par la suite quand je fus appelé à rédiger une monographie pour l'obtention de mon diplôme d'éducateur, c'est le Professeur Christiaens qui me demanda de rédiger un mémoire sur ce sujet. Mais il a fallu attendre un peu avant de pouvoir concrétiser ce projet de création d'un Foyer de semi-liberté en milieu rural. Toute la SPRN se réorganisait.

Les congés payés sont arrivés et les salaires ont été revus sur un mode inspiré par les 3 catégories de l'Assistance Publique : Débutant / 1 an d'ancienneté / Adulte. L'âge adulte approchant les 18 ans, comme par hasard les cultivateurs renonçaient aux enfants peu de temps avant qu'ils ne franchissent la barre fatidique !

J'ai instauré également le principe d'un « Conseil d'Orientation Professionnelle » à partir de 17 ans. IL y avait 2 ou 3 psychologues qui selon leurs disponibilités fonctionnaient par vacations. »

– 1949 –

Le statut du responsable de la Société Familiale change : on passe d'un poste de « Secrétaire Général » à un poste de « Directeur Général » et c'est Monsieur **René BIRETTE**, un ancien militaire, qui sera le premier à occuper cette fonction. Lorsqu'il quittera ses fonctions, le Président, le félicitera pour « sa droiture, son honnêteté, son travail, sa patience, sa compréhension et sa modestie ». Il sera décoré de la Médaille de l'Education Surveillée (future Médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) en février 1965.

René BIRETTE

(Avril 1949 à juin 1980)

Le Professeur Louis Christians parlait de René BIRETTE en ces termes lors de l'inauguration du Capreau, sa réalisation d'alors : « *Il nous apparut qu'il devenait indispensable de confier la direction générale à un seul homme qui puisse établir la cohésion de pensée et de gestion, et qui deviendrait le chef du pouvoir exécutif de toute l'entreprise. Nous avons eu la main heureuse en trouvant Monsieur BIRETTE, qui depuis lors, avec un dévouement qui dépasse parfois les limites raisonnables, avec une compétence à laquelle il faut rendre hommage, et une autorité bienveillante jamais démentie, a*

pris le gouvernail et conduit la société en haute mer en dépit des récifs et des tempêtes. »



Le Foyer de Semi-Liberté de Marcq-en-Baroeul

Plaquette Descriptive :

« Ce centre, **habilité par les ministères de la Justice et de la Santé**, est ouvert aux jeunes gens pouvant bénéficier d'une rééducation en cure libre, mais qu'il faut éloigner de leur milieu d'origine. Il est en quelque sorte, et pour une part, une suite de notre maison de Wasquehal, du fait qu'il reçoit les jeunes gens sortant de ce Centre et ayant obtenu leur certificat d'études primaires, afin de les placer dans des centres d'apprentissage, des collèges techniques ou lycées.

Autres admissions : Considérant la semi-liberté aussi bien comme un moyen d'éducation que comme une transition entre l'internat et la vie (lorsque le milieu d'origine ne peut assumer cette tâche), nous recevons également dans ce centre des jeunes gens venant de l'extérieur (internats ou même centre d'observation).

Il existe à l'intérieur de notre maison 4 groupes dans lesquels

les jeunes gens sont répartis suivant leur âge et leur niveau intellectuel.

Selon ses aptitudes, ses goûts, son âge et suivant les débouchés offerts par les établissements scolaires et techniques d'une part, le marché du travail d'autre part, le jeune homme peut poursuivre ses études, entrer dans une entreprise ou chez un artisan, ou encore bénéficier d'un stage de formation professionnelle pour adultes.

Moyens mis en œuvre - A son retour au foyer, le jeune homme trouve la possibilité de se détendre et toute latitude de suivre des cours du soir, sous la direction d'un éducateur instituteur. Un moniteur technique l'initie aux travaux simples que peut nécessiter un intérieur (électricité, peinture, papiers peints, menus travaux de menuiserie, etc.).

Des éducateurs qualifiés orientent les loisirs, la formation culturelle, l'initiation musicale, littéraire (bibliothèque de 400 volumes) et s'efforcent, par l'exposé objectif des grands problèmes d'actualité, de leur ouvrir un maximum d'horizons.

Un moniteur d'éducation physique de la direction des sports assure les séances hebdomadaires. En outre, le jeune homme peut adhérer à un club sportif, à un mouvement de jeunes, participer à des camps de vacances organisés par le Centre ou par un organisme agréé, avoir des contacts avec l'étranger.

Le service médical est assuré par un médecin traitant et par un médecin neuropsychiatre, qui suivent le jeune homme dans son évolution, en collaboration avec le directeur et les éducateurs.

Nous attachons une grosse importance à ce que le jeune homme apprenne à gérer son budget, en collaboration avec ses éducateurs, et grâce à un système très simple qui lui permet de savoir à tout moment les sommes dont il dispose pour se vêtir et pour son argent de poche.

Bien que les bâtiments nécessitent encore certains aménagements, tous les efforts ont été faits pour que ce centre soit

LE FOYER DE SEMI-LIBERTÉ DE MARCQ-EN-BARŒUL

169, Rue de l'Abbé-Bonpain - MARCQ-EN-BARŒUL — Tél. 55.48.80



Le nouveau foyer de Marcq-en-Barœul, pour jeunes gens de 14 à 17 ans, est situé à :

- 3 kms de Lille ;
- 7 kms de Roubaix ;
- 8 kms de Tourcoing.

Admissionnément obligé, il nous permet de rayonner sur trois grandes villes et leur banlieue.

Le Centre, habité par les ministères de la Justice et de la Santé, est ouvert aux jeunes gens pouvant bénéficier de la semi-liberté. Il leur éloigne de leur milieu d'origine. Il est en quelque sorte, et pour une part, une suite de notre maison de Wasquehal, du fait qu'il reçoit les jeunes gens sortant de ce Centre et ayant obtenu leur certificat de fin d'études et ayant travaillé dans des centres d'apprentissage, des collèges techniques ou lycées.

Autres admissions. — Considérant la semi-liberté comme un moyen d'éducation qui comme une transition entre l'internat et la vie lorsque le milieu d'origine ne peut assumer cette tâche, nous recevons également dans ce Centre des jeunes gens venant de l'internat (internats ou même centres d'observation).

Il existe à l'intérieur de notre maison 4 groupes dans lesquels les jeunes gens sont répartis suivant leur âge et leur niveau intellectuel.

Selon ses aptitudes, ses goûts, son âge, et suivant les débouchés offerts, par les établissements scolaires et techniques, nous pouvons faire de son travail d'adulte part, le jeune homme peut

poursuivre ses études, entrer dans une entreprise, ou dans un atelier, ou encore bénéficier d'un stage de formation professionnelle pour adultes.

Moyens mis en œuvre. — A son retour au foyer, le jeune homme trouve la possibilité de se détendre, et toute latitude de suivre des cours du soir, sous la direction d'un éducateur-instituteur. Un moniteur technique l'initie aux travaux simples que peut nécessiter un atelier (les techniques de l'ajustement, des ajustements, menus travaux de menuiserie, etc...)

Des éducateurs qualifiés orientent les loisirs, la formation culturelle, l'initiation musicale, l'initiation à la danse, l'initiation à l'art, etc... Ils tiennent par l'exposé objectif des grands problèmes d'actualité, de leur ouvrir un maximum d'horizons.

Un moniteur d'éducation physique de la direction des sports assure les séances hebdomadaires. En outre, le jeune homme peut adhérer à un club sportif, à un mouvement de jeunes, participer à des camps de vacances organisés par le Centre ou par un organisme agréé, avoir des contacts avec l'étranger.

Le service médical est assuré par un médecin traitant et par un médecin neuro-psychiatre, qui suivent le jeune homme, sur ses parents, et en collaboration avec le directeur et les éducateurs.

Nous attachons une grosse importance à ce que le jeune homme ait un budget, en collaboration avec ses éducateurs, et grâce à un système très simple qui lui permet de savoir à tout moment les sommes dont il dispose pour se vêtir et pour son argent de poche.

Bien que les bâtiments nécessitent encore certains aménagements, tous les efforts ont été faits pour que ce Centre soit adapté à la mesure de la tâche que nous nous sommes assignée : un atelier et de lui procurer une ambiance aussi accueillante que possible.

Conditions d'admission. — Notre souci d'amener progressivement le jeune homme à choisir entre différentes attitudes possibles, face aux réalités dont il prend peu à peu conscience, nécessite un climat de confiance.

Il est évident que, seuls, peuvent bénéficier de ce régime des garçons susceptibles de ne pas en abuser continuellement et capables de comprendre qu'une collaboration entre eux et nous est indispensable.

Les gardes provisoires ne peuvent être acceptées. Nous exigeons d'ailleurs, avant toute admission, que les parents ou le tuteur aient une situation professionnelle nous soient transmis.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Culte. — Un aumônier assure la célébration du culte, ainsi que la participation aux différents exercices spirituels.

Visites. — En principe, tous les dimanches, entre 10 h et 18 h, sauf indication que le directeur ait été préalablement averti.

Moyen d'accès. — Prendre le tramway Morcy place Léon-Trulin, à Lille, et descendre au « Burson ».



adapté à la mesure de l'adolescent, afin de lui permettre de trouver un métier et de lui procurer une ambiance aussi accueillante que possible.

Conditions d'admission - Notre souci d'amener progressivement le jeune homme à choisir entre différentes attitudes possibles, face aux réalités dont il prend peu à peu conscience, nécessite un climat de confiance.

Il est évident que, seuls, peuvent bénéficier de ce régime des garçons susceptibles de ne pas en abuser continuellement et capables de comprendre qu'une collaboration entre eux et nous est indispensable.

Les gardes provisoires ne peuvent être acceptées. Nous exigeons d'ailleurs, avant toute admission, qu'un dossier médico-psychique très complet et un compte-rendu d'examen d'orientation professionnelle nous soient transmis.

Renseignements pratiques :

Culte - Un aumônier assure la célébration du culte catholique. La messe est facultative, ainsi que la participation aux différents exercices spirituels.

Visites - En principe, tous les dimanches, entre 10 et 18 heures, à la condition que le directeur ait été préalablement averti. »

Le Foyer de Semi-Liberté d'Hellemmes

Plaquette Descriptive :

« Ce foyer, d'une trentaine de jeunes gens, est destiné à accueillir en principe des apprentis venant du Centre de Marcq-en-Barœul, et ayant atteint 18 ans.

Le Centre d'Hellemmes est, en somme, l'avant-dernière étape suivie par nos garçons avant la libération d'épreuve.

LE FOYER DE

SEMI-LIBERTÉ

234, Rue Jacquard - HELLEMES — Tél. 111 Hellemmes



Ce foyer, d'une trentaine de jeunes gens, est destiné à accueillir en principe des apprentis venant du Centre de Marcq-en-Barœul et ayant atteint 18 ans.

Le Centre d'Hellemmes est, en somme, l'avant-dernière étape suivie par nos garçons avant la libération d'épreuve.

Seuls y seront admis les jeunes gens ayant donné, au préalable, dans leur précédent foyer, et ayant solidement leur métier en mains. Leur placement à Hellemmes sera en quelque sorte une récompense qui permettra au « grand » de se trouver dans une collectivité moins dense, avec plus de liberté.

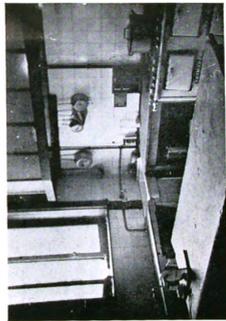
Afin qu'il fasse plus complètement l'apprentissage de la vie, il doit ici se gérer en partie lui-même.

Ayant déjà appris à Marcq-en-Barœul à gé-

rer son budget, il a désormais la possibilité d'approfondir ses connaissances à ce sujet par une pratique plus complète.

On ne saurait en faire plus important, il a en effet la possibilité de prendre une part beaucoup plus active à la vie du Centre, et d'en partager plus pleinement les bons comme les mauvais moments dont il est un peu le responsable.

Comme à Marcq-en-Barœul, les éducateurs ont le souci d'approfondir chez le jeune les principes reçus et de dégager les grandes lois de la vie humaine. Contre la force humaine bien de lui faire toucher du doigt la nécessité de faire telle et telle chose de telle et telle manière, et non de se contenter d'automatismes ou d'une discipline rigide que le jeune homme serait trop heureux de supprimer de sa vie une fois la férule au loin.



Par une collaboration très chaude, une large gamme d'esprit nécessaire, une collaboration aussi franche que possible, l'éducateur aide le jeune à achever l'œuvre commencée au Centre, en faisant du jeune homme un homme vraiment responsable, dont la sensibilité, la délicatesse, la sincérité, ne sont pas exclues.

Ainsi préparé à la vie, le jeune homme peut retourner dans sa famille ou être mis en libération d'épreuve.

Vieilles. — En principe tous les dimanches.
Culte. — Le culte catholique est assuré, comme dans les autres centres, par un aumônier. La messe et les exercices du culte sont facultatifs.

REGLEMENT D'HELLEMES

ADMISSIONS

Doivent être adressées à la direction générale le rapport de l'Abbe-Ionpain, à Marcq-en-Barœul (Nord).

Le service médical est assuré, comme pour les autres Centres, par un médecin de médecine générale, tandis qu'un médecin psychanaliste suit l'évolution du jeune homme.

Sports. — Les jeunes gens sont invités à faire partie de clubs sportifs existants ou à effectuer de les spécialiser dans une catégorie de sport afin d'essayer de les y accrocher.

Ils ont la possibilité, durant leurs congés payés, de partir avec des Routiers ou des mouvements de jeunes travailleurs. Par ailleurs, le Centre organise également des camps.

Moyens de transport. — Le Centre de Lille Prendre le tramway « Lille-Fiers », rue des Buisses, et descendre à « La Guingette ».

Adresse du Centre : 234, rue Jacquard, Hellemmes (Nord).

Le Centre d'Hellemmes, comprenant plusieurs chambres, est mis à la disposition des anciens du foyer pour un séjour temporaire, pendant lequel ils peuvent venir travailler et du logement.



Seuls y seront admis les jeunes gens ayant donné toute satisfaction dans leur précédent foyer, et ayant solidement leur métier en mains. Leur placement à Hellemmes sera en quelque sorte une récompense qui permettra au « grand » de se trouver dans une collectivité moins dense, avec plus de liberté.

Afin qu'il fasse plus complètement l'apprentissage de la vie, il doit ici se gérer en partie lui-même.

Ayant déjà appris à Marcq-en-Barœul à gérer son budget, il a désormais la possibilité d'approfondir ses connaissances à ce sujet par une pratique plus complète.

Disposant d'un salaire plus important, il a en effet la possibilité de prendre une part beaucoup plus active à la vie du Centre, et d'en partager plus pleinement les bons comme les mauvais moments dont il est un peu le responsable.

Comme à Marcq-en-Barœul, les éducateurs ont le souci d'approfondir chez le jeune les principes reçus et de dégager les grandes lois de la vie. Il importe en effet, si l'on veut qu'une fois parti du Centre le jeune tourne bien, de lui faire toucher du doigt la nécessité de faire telle et telle chose de telle et elle manière, et non de se contenter d'automatismes ou d'une discipline rigide que le jeune homme serait trop heureux de supprimer de sa vie une fois la fêrule au loin.

Par une collaboration très chaude, une largesse d'esprit nécessaire, une collaboration aussi franche que possible, l'éducateur a le souci d'achever l'œuvre des précédents Centres en faisant du jeune homme un homme vraiment viril, dont la sensibilité, la délicatesse, la sincérité, ne sont pas exclues.

Ainsi préparé à la vie, le jeune homme peut retourner dans sa famille ou être mis en libération d'épreuve.

N.B. : Un pavillon préfabriqué, comportant quelques chambres, est mis à la disposition des anciens du foyer revenant du régiment, qui peuvent y rester le temps qu'on leur trouve du travail et un logement.

Règlement :

Visites : en principe tous les dimanches.

Culte : le culte catholique est assuré comme dans les autres centres, par un aumônier. La messe et les exercices du culte sont facultatifs.

Le Service médical est assuré, comme pour les autres Centres, par un médecin de médecine générale, tandis qu'un médecin psychiatre suit l'évolution du jeune homme.

Sports : Les jeunes gens sont invités à faire partie des clubs de la région et nous nous efforçons de les spécialiser dans une catégorie de sport afin d'essayer de les y accrocher.

Ils ont la possibilité, durant leurs congés payés, de partir avec des Routiers ou des mouvements de jeunes travailleurs. Par ailleurs, le Centre organise également des camps. »

– 1950 –

Pierre PIGANI raconte Bouvines...

Pierre PIGANI : Compte-rendu du *Colloque des Diplodocus* de la région Nord - Pas de Calais - 1 & 2/12/1995 (IRTS - Loos) - Extraits :

« Né en 1930, je suis entré à la Société de Patronage de la Région du Nord le 15 Février 1950 et j'ai quitté cette même association le 31 Décembre 1990, après 40 années passées dans le même établissement, où j'ai assumé les fonctions d'éducateur, éducateur-chef, directeur-adjoint et directeur. J'habitais Cysoing dans le Nord, à deux kilomètres de BOUVINES, où était implanté un établissement de la S.P.R.N. : la Maison Familiale, réservée aux enfants scolarisés.

Issu d'une famille ouvrière, j'ai fréquenté le mouvement "Cœurs Vaillants".



Etudes secondaires dans un petit séminaire. Mes vacances sont occupées entièrement comme animateur et dirigeant, soit au « Patro », soit en colonies de vacances, ou même dans des activités de quartier avec ceux qui ne fréquentaient pas le patronage (prévention de l'époque).

Habitant l'une des dernières maisons du village, j'avais souvent vu le groupe de garçons de Bouvines, venant de la rue principale, en rangs, chantant à tue-tête et portant cape bleu marine, accompagnés par un prêtre et un laïc. Normal pour qui connaissait la pension et les promenades en groupe. Mais j'étais aussi intrigué parce qu'une fois les maisons dépassées, je voyais ces garçons mettre le genou à terre, enlever leurs chaussures à semelles de bois, les porter à l'épaule et poursuivre la route en silence... Première interrogation face à ces jeunes placés.

Par la suite, ayant un tournoi de football à organiser avec les « patros » voisins, je proposai une démarche pour intégrer une équipe de ces garçons au challenge. La réponse du vicaire fut « impossible !... ce ne sont pas des types bien : ils ont été retirés de leur famille et leur présence risque d'importuner les familles de la paroisse »... Nouvelle interrogation face à ces exclus.

En juillet 1949, lors d'un stage à l'U.F.C.V. pour moniteurs de colonies de vacances, je rencontre Jean VERHELLE et Roger RAGOT. Tous deux sont moniteurs au Foyer du Buisson (Sté de Patronage de la Région du Nord). Ils me parlent de leur action auprès des jeunes placés en internat. Rencontre très profitable pour mon information et mes choix. Pour l'autre histoire, je dirais aussi que je venais de faire dans le même stage, une autre rencontre... très profitable pour mon avenir et très passionnante : Marcella... elle-même dirigeante « Ames Vaillantes ».

Fin d'études secondaires ... Il faut s'orienter... L'enseignement privé m'offre, « nourri et logé », un intérim pour le remplacement d'une institutrice en congé maternité. Retour de l'institutrice et prochain poste en attente.

Alors miracle... En ce premier dimanche, une conférence sur l'enfance est donnée à la Salle des Fêtes du Patronage par l'abbé SUTY (Aumônier des établissements d'accueil). S'y trouvaient des gamins de la Maison Familiale de Bouvines et leur Directeur. Je les rencontre et leur propose mes activités. L'aumônier me fait conduire dès le lendemain auprès de Monsieur BIRETTE, Directeur Général, car il y avait un poste disponible : Curriculum-vitae... Motivations ? etc. : « Etes-vous scout ? » « Euh, alors, non... je suis Cœur Vaillant » « Ah ! Je préfère cela. Les scouts arrivent, font des activités, c'est la pagaille et ils s'en vont ! » ... (sic)

A quoi tient une embauche...

Le mardi je rencontre le Directeur de l'établissement, le moniteur-chef Pierre POLLE et un moniteur, Marc MASUREL. J'allais être le troisième larron. Il fallait porter la blouse grise et les garçons m'appelaient « Monsieur ». Pas besoin d'agenda pour le service lorsqu'on est 3 pour 60 garçons !

Pas désagréable bien que stressante, cette première journée. Ce sont les vacances de février. Départ pour Lille en bus : cinéma au « Lilac », un dessin animé. Il n'y a que notre groupe dans la salle. Sandwichs et piscine aux « Bains lillois » l'après-midi. Il faut compter et recompter le groupe à chaque coin de rue, et chacun dans son langage à vouloir faire mon information... ou ma formation.

Ainsi commence ma carrière. Engagé pour huit mois avant mon départ au service militaire.

La Maison Familiale de Bouvines c'est : la campagne... une grande maison style couvent, avec une petite cour, des promenades en rangs, en martelant les pavés, les prairies, les bois ; les champs sont des propriétés privées.

La Maison Familiale c'est : le lever à 6h30, le rassemblement en équipe dans la grande salle, la messe à 7h (liberté de s'y rendre), mais avec une participation plus importante l'hiver... il fait chaud à la chapelle.

La Maison Familiale c'est : après le repas du soir, la veillée... petits jeux, dames, dominos, petits chevaux, sur les mêmes tables du réfectoire et aux mêmes places, puis la prière du soir, et en rang en file indienne, pour le bisou au directeur (et à son épouse), qui, de retour, faisait une petite croix sur le front du garçon.

La Maison Familiale c'est cet immense dortoir de 60 avec l'alcôve du surveillant et en face un W.C. à la turc, et une chasse d'eau tonitruante. Les énurétiques (plus du quart de l'effectif) dormaient enroulés dans une couverture à même le sommier.

J'entends encore le bruit que faisait ce gamin sur le fer du lit avec son « tic de l'ours ». Sont arrivés ensuite les matelas « 3 pièces » plus faciles à monter au grenier pour le séchage... On ne connaissait pas l'alèze. Pas étonnant qu'un des premiers livres qui me fut conseillé, avait pour titre - Les facteurs psychiques de l'énurésie » ! Pendant longtemps, nous pointerons chaque jour les performances... Je possède encore un cahier où figurent ces tableaux : « ... X ... 7/30... ». Pierre POLLE doit se souvenir du « pipi-stop », sorte de bambinette avec un fil relié à une valise-sonnette, pour l'éducation des réflexes conditionnés, qui a été vite remiseé. Les sonneries continuelles durant la nuit étant une gêne pour l'ensemble.

La Maison Familiale c'est : la discipline qu'il faut maintenir, avec un directeur ayant droit à administrer la fessée paternelle, ce sont les marches en silence après un chahut au dortoir.

La Maison Familiale c'est aussi tous ces grands jeux, ces

campes, ces colonies ; ce sont aussi des grands rires et des joies d'enfants, c'est notre équipe d'apprentis-éducateurs, persuadés qu'il y a autre chose à vivre.

Huit mois à Bouvines et voilà qu'il me faut partir à l'armée pour 18 mois. Et après ? Quel espoir ? La famille s'inquiète. Est-ce un métier qui permet de vivre et d'avoir un foyer ? Marcella quant à elle, vient de quitter une voie toute tracée dans le secrétariat pour prendre un poste d'institutrice en classe primaire dans l'enseignement privé.

Pierre POLLE est à l'école de MONTESSON. Il m'écrit « les horizons sont tout à fait différents, ça bouge beaucoup. Un énorme travail est à envisager. A ton retour du service tu devrais essayer. »

Pierre PIGANI (octobre 2008) :

« A Bouvines c'était : discipline et autorité. A la porte du réfectoire tous les gosses se tenaient en 3 lignes de 6 rangs, le bras placé sur l'épaule du voisin.

Il y avait 3 groupes de 20 gamins avec un chef par groupe. Les gamins étaient là jusqu'à l'âge de 14 ans. Ils étaient placés par le juge et la plupart venaient du Nord. Je me souviens de ce gamin qui avait volé deux voilages brodés « appui-tête » dans un train et qui avait été condamné jusqu'à ses 21 ans !

Les juges avaient toute autorité. L'aide sociale à l'enfance n'existait pas et les juges décidaient pour le bien de l'enfant.

Quelquefois les parents venaient rendre visite à leurs enfants, mais Bouvines étant excentrée, en pleine campagne, ce n'était pas toujours facile pour ceux qui ne disposaient pas de moyen de locomotion. On a commencé à voir les familles, petit à petit, quand on est venu s'installer au Ca-preau à Wasquehal.

Marcella PIGANI (1999) *Elles ont épousé l'éducation spécialisée*, C.N.A.H.E.S., ed. l'Harmattan, coll. « Le travail du social », p.67 à 97, Extraits :

« Je ne peux pas dire avoir appris avec un enthousiasme débordant la nouvelle orientation de Pierre : travailler où ? Ou pour faire quoi ? Je ne comprenais pas très bien... Je connaissais très vaguement de nom la « maison du Buisson », le siège social de la SPRN, communément appelée la « maison des gros sabots »... Mais c'était tout. Nous nous voyions très peu, mais nos relations épistolaires étaient quotidiennes et abondantes : Pierre me décrivait jour par jour son adaptation dans son nouveau milieu professionnel, son travail, ses rencontres, ses découvertes... »

– 1951 –

Les Placements Ruraux

Lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 1951, le Secrétaire administratif prend la parole pour Monsieur BIRETTE, Directeur Général, souffrant ce jour là, et détaille : « Nous avons actuellement 135 enfants en placement. Notre effort cette année a consisté, comme l'an dernier, à sélectionner de plus en plus nos fermes. Nous y arrivons petit à petit, aidés en cela par notre baisse d'effectifs. Nous nous montrons dorénavant absolument intransigeants pour l'état des chambres et les conditions de vie de nos enfants. Nous avons formé une trentaine de placements. Dans le courant de l'année, nous avons adressé la circulaire suivante aux délégués * :

() Le terme de « délégué » est utilisé ici pour désigner les familles qui accueillent les jeunes en milieu rural.*

Cher Délégué

Dans toute la France, le nombre de mineurs placés dans les maisons de rééducation, commence à décroître. C'est ainsi que, cette année, on a pu observer une baisse d'effectifs de l'ordre de 10 000 enfants.

Moins de garçons dans notre maison signifie également moins de pupilles à placer. Or si l'on tient compte de l'effort que nous faisons actuellement pour donner aux jeunes gens la place qu'ils désirent, suivant leurs aptitudes et leurs possibilités, il est facile de comprendre que nous en avons beaucoup moins à mettre à la campagne, et nous voudrions absolument arriver, dans l'intérêt du jeune homme comme dans le vôtre, à ne vous envoyer que des volontaires. Nous y arriverons petit à petit et nous aurons ainsi, vous comme nous, beaucoup moins de déboires.

La conséquence de cette diminution d'effectif va évidemment nous obliger à faire un choix très sévère, dorénavant, parmi nos Délégués. Nous avons en effet trop souvent constaté qu'à côté de placements remarquables, dans lesquels l'enfant retrouvait une seconde famille, il en est qui ne font - qu'utiliser - nos pauvres gosses sans avoir sur eux aucune valeur éducative, aucune autorité. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, certains de nos pupilles, en trop grand nombre encore, ne s'attachent pas à leurs patrons puisque ceux-ci ne les aiment pas. Résultat : ils se sauvent et font des bêtises. Ce que j'avance est une certitude. Comment expliquer, en effet, qu'il y ait des placements où nous pouvons mettre n'importe quel garçon réputé difficile, sans que jamais une fugue n'ait été constatée jusqu'à la libération du garçon qui y revient souvent après son service militaire, si

ce n'est parce qu'aux qualités de cœur, le Délégué a su joindre la volonté d'éduquer son pupille comme l'un de ses propres enfants et a su voir sa mission à côté de son intérêt. En un mot, il a compris ce que nous lui demandions de faire auprès de l'enfant que nous lui avions confié.

Ah non ! Ce n'est pas une question de sous ou d'intérêt quelconque. C'est quelque chose d'infiniment plus grand, plus beau, que la mission du Délégué chrétien auprès de nos jeunes : Mission de charité parfois, de générosité toujours, et qui vaut toutes les prières du monde parce qu'elle coûte plus. C'est la mission du chrétien qui doit, par son exemple de bonté, son paternalisme, sa fermeté aussi, attirer progressivement l'âme qui lui est confiée vers plus de joie et vers son Dieu.

Croyez bien qu'une telle attitude de votre part aura une autre valeur que celle du Délégué qui laisse son pupille en haillons, qui le paye mal, qui le fait travailler quand il ne le devrait pas, qui le considère, en un mot, comme un simple objet de travail qu'il faut supporter, mais qui exigera de ce dernier qu'il aile à la messe chaque dimanche. Une telle manière de faire a un résultat : celui de donner au garçon la HAINES DE NOTRE RELIGION, qu'il considère comme une fourberie, parce qu'il n'a pas vu chez son Délégué la mise en application de l'exemple laissé par le Christ dont il se réclame le disciple... mais seulement un patron que les pratiques religieuses n'ont pas rendu meilleur qu'un autre, ni plus éloigné de ses intérêts au profit d'un sens de vie social.

Il ne s'agit pas seulement de nourrir un corps, mais de donner à l'enfant une affection, une compréhension qui ne doivent pas être feintes ni forcées.

Lors de ses visites, l'Inspecteur constate encore beaucoup trop souvent que nos garçons sont logés dans des écuries, des dépendances, des buanderies ou d'autres pièces non adaptées pour faire une chambre normale. Dorénavant, nous serons intransigeants sur cette question. A moins de conditions spéciales (l'enfant urinant au lit ou n'ayant pas toute sa raison), le jeune homme doit être logé dans une chambre où normalement vous logeriez vos enfants, avec le strict nécessaire, c'est-à-dire : le lit avec des couvertures suffisantes, suivant l'époque, et non des sacs, une paire de draps changés régulièrement, une table, une chaise, et surtout une armoire, et non une caisse.

Combien de garçons reviennent à la Maison Familiale et se plaignent des heures de travail supplémentaires qu'on leur a fait faire sans les rémunérer et pour finalement les renvoyer lorsque les gros travaux sont terminés. Que faut-il penser de ces gosses qui n'osent rien dire à l'Inspecteur parce qu'ils savent qu'après le départ de celui-ci, ils recevront une raclée ou qu'on leur fera une vie impossible ? Le salaire de nos jeunes gens est fixé, quelles que soient les heures de travail, par un barème qui, vous le savez, est bien au-dessous du tarif syndical. N'oubliez pas que l'enfant n'est pas dupe de certains abus.

D'ailleurs, je tiens à rappeler ma précédente circulaire au sujet des vêtements, des chambres et de vos obligations vis-à-vis de nos pupilles.

Il est également des placements dans lesquels nos enfants n'ont pas été en permission depuis des années, et, quand nous demandons aux Délégués pourquoi l'enfant n'y est jamais allé, ils nous répondent : « Eh bien ! Il ne l'a jamais

demandé ». Ainsi, c'est parce que l'enfant ne demande pas qu'on ne lui donne pas !!!

Il ne faut pas oublier qu'il a cependant droit à un jour de congé par mois de présence : ce qui fait douze jours ouvrables, (les dimanches et jours de fêtes ne devant pas compter comme jours de congé). Dorénavant, notre service d'inspection vérifiera le compte exact de ces jours de permission. En cas de retour de l'enfant de son placement, s'il n'a pas eu de vacances ou si celles-ci sont incomplètes, le nombre de ces journées sera compté en plus lors de l'établissement de son compte.

S'il est bien compréhensible que le bétail demande des soins aussi bien le dimanche que les autres jours, il est tout de même anormal que le pupille placé chez vous ne puisse disposer en grande partie tout au moins de son dimanche. Quand la chose est possible, il est, je pense, normal que chaque membre de la ferme prenne son dimanche de garde, si l'on peut s'exprimer ainsi, afin que l'enfant ait au moins certains dimanches parfaitement libres par mois.

Nos garçons ne sont pas riches, certes, et nous non plus. Nous faisons cependant tout notre possible pour les habiller avant leur départ en placement. Nous reconnaissons et félicitons nos Délégués qui font de véritables tours de force pour compléter cet habillement en peu de temps. Mais il est fort regrettable de devoir constater dans quel état nous trouvons parfois nos enfants à leur travail ou dans quelles conditions ceux-ci reviennent à la Maison Familiale. Jamais une Maman ne laisserait ainsi son garçon aller en ville avec des habits déchirés, du linge mal raccommodé et non lessivé, des chaussettes trouées, des chaussures en mauvais état.

Certes, je sais que certains, en se sauvant, ne vous permettent pas de préparer leur linge. Mais il est inadmissible qu'ils doivent faire eux-mêmes la lessive !

Dans un autre ordre d'idées, j'ai souvent remarqué qu'un garçon qui vole le fait parce qu'il est trop peu gâté ou parce qu'on lui donne trop la tentation de voler en laissant à portée de sa main un argent qui devrait être en lieu sûr.

Quand vous prenez un pupille de chez nous, vous devez savoir quelle est votre mission auprès de lui, et ceci résume cet entretien. Dites-vous bien que ce n'est pas un ouvrier quelconque que vous prenez, mais que c'est un enfant que vous avez à aimer et auquel vous devez donner une seconde famille et une éducation.

Seulement alors, et grâce à vous, cet "enfant" pourra, par la suite, devenir un véritable ouvrier, parce que vous aurez su le former.

Je termine en vous disant, Cher Délégué, combien je regrette que certains m'aient obligé à mettre ces choses bien au point. Je vous demande d'y voir, non pas une leçon ou une critique, mais seulement ma volonté inflexible que les enfants de chez nous soient traités comme ils doivent l'être et de n'avoir autour de notre Oeuvre, que des collaborateurs qui aient parfaitement compris leur mission auprès de notre jeunesse.

J'ai voulu également vous démontrer que, plus vous donnerez plus vous pourrez demander, peut-être pas dans tous les cas, car il y a des échecs.

Les Délégués qui travaillent avec nous, la main dans la main, ne pourront qu'approuver cette circulaire qui ne froissera que ceux auxquels ces vérités s'adressent.

Merci de tout cœur à tous nos chers Délégués qui, chaque jour, savent faire les sacrifices nécessaires à l'éducation de nos jeunes en ayant compris leur grande et magnifique tâche. »

René BIRETTE

Les Placements ruraux (suite):

1954 : Plaquette de présentation émise par la Direction Générale de la Société de Patronage, alors sous la Présidence du Professeur Christiaens :

« La Société de Patronage a une centaine de placements ruraux, répartis dans un pourtour de 50 kms autour de Lille. Les jeunes gens qui s'y trouvent sont, soit en stage pour se fortifier, soit placés jusqu'à leurs 21 ans ou avant remise à leur famille. Nous tendons de plus en plus à ne mettre en placement rural que des jeunes gens aptes à la culture et désireux d'en faire un métier.

L'âge d'admission est de 14 ans à 17 ans. Il s'agit souvent de jeunes gens débiles légers, caractériels - gros affectifs recherchant un milieu familial et fuyant la collectivité - instables. Les placements ont été réduits de plus de la moitié et soigneusement triés, les heures de travail contrôlées.

Un inspecteur visite chaque placement environ tous les deux mois et plus souvent selon les cas.

Un trousseau-départ est confié à chaque travailleur rural.

Le jeune a toute possibilité pour adhérer à un club sportif, patronage ou mouvement de jeunes. Presque tous ont une bicyclette, et sortent bien souvent avec le fils du patron ou les patrons eux-mêmes.

Nous nous efforçons d'avoir, pour nos jeunes, une vie aussi familiale que possible, et de les placer, suivant leur désir, dans un foyer avec ou sans enfants.

Chacun de nos jeunes a sa chambre, une armoire, un nécessaire de toilette, une table, des chaises, un bon lit.

Une fois par an tous passent la radio et viennent au Centre de Marcq pour la visite médicale. Ils sont soignés dans leurs placements par le médecin du village.

Culte : il est facultatif

Congés : le jeune a droit à ses congés payés et peut, selon le cas, se rendre chez lui le dimanche, s'il n'habite pas trop loin. »

1955 : « [...] Tous les garçons sont placés en milieu rural avec leur plein consentement. Trois motifs principaux sont retenus pour ces placements : - Désir de travailler en culture - Raisons de santé ou de développement physique - Inadaptation à une collectivité.

Notre souci de donner à ces jeunes gens une formation professionnelle leur permettant de réussir dans l'avenir, nous avait fait envisager le retour de certains garçons au Centre en foyer de semi-liberté, en vue d'une admission éventuelle en Centre d'Apprentissage ou en formation. Cette proposition avait été faite à une douzaine d'entre eux mais tous ont refusé. Après avoir connu une liberté beaucoup plus large et une vie plus indépendante en placement, la vie en collectivité leur semblait difficile à envisager (un essai ayant été tenté avec un garçon s'est soldé par un échec, ce dernier ayant demandé à retourner en culture. » *Rapport Moral 1955*

— 1952 —

* La réputation de la société devient excellente

* Souhait de création d'un foyer rural entre Lille et Béthune

* Il est difficile de trouver des éducateurs. Ce phénomène provient en grande partie de l'absence d'un statut de la profession, d'où découle une incertitude quant à l'avenir.

A propos de l'Evolution du métier d'Educateur : Jacques LOOS-FELT :

« En 1958 il a été acté que les éducateurs ayant plus de dix ans d'activité avaient droit à une formation diplômante. Le diplôme allait être officialisé et c'est une bonne chose. J'ai eu des cours pendant une année tous les vendredis. L'Educateur c'est l'observation brute, sans interprétation au départ et après par confrontation avec d'autres observations. Nous avons évité d'être trop catégoriques dans nos classements des enfants.

J'ai fait mon mémoire sur « L'utilisation du milieu rural pour la jeunesse inadaptée ». Ce mémoire a servi pour faire les démarches au niveau des différentes administrations. Après l'obtention du diplôme j'ai été nommé « Educateur Chef ».

Pierre PIGANI : Compte-rendu du *Colloque des Diplodocus ...*
Extraits (Suite 1)

« A mon retour en 1952, après les 18 mois d'armée, il y a bien des changements à Bouvines. Un directeur intérimaire, un nouveau moniteur-chef (encore un Cœur Vaillant...). Les garçons ne nous appellent plus « Monsieur », mais « chef ». Nous sommes maintenant 5 moniteurs. Un bâtiment préfabriqué de trois classes, installé dans la cour, permet de donner une salle à chacun des 4 groupes de 15 garçons (1 éducateur par groupe) et un remplaçant permanent (Je ne me doutais pas alors combien ce préfabriqué allait tenir de place dans ma vie professionnelle !).

Je vais obtenir par la suite 15 bicyclettes pour mon groupe (les plus grands). A nous les belles sorties du dimanche ! [...] Pendant mon séjour à l'armée, des expériences calquées sur le système des « républiques d'enfants » avaient échoué et même amené des fugues collectives, provoquées par des leaders, élus responsables. Mais la philosophie devait en être retenue : « droit à la parole - le choix et la responsabilité », et je m'y suis beaucoup impliqué alors, d'autant que dans le

cadre du système progressif à l'honneur à ce moment là, je m'étais vu confier le groupe des aînés par « moins côtés ».

Un psychiatre vient maintenant chaque semaine dans l'établissement, Michel LASSELIN, puis Jean ERNST (qui deviendra par la suite Président de la Société de Patronage).

Nous sentons la volonté et la détermination de René BIRETTE, Directeur Général, du Professeur Louis CHRISTIANS, Président, et du Conseil d'Administration, de voir évoluer les méthodes éducatives et de prise en charge.

On parle de formation des équipes. Je vais donc suivre des cours à la Catho de Lille (abbé CARNOIS) : psychologie de l'enfant et même « morphopsychologie de Corman » : « Ce garçon n'étant plus Michel mais un gars aux vestibules sensoriels ouverts » et son voisin un « rétracté latéral » (???). Mais quand même toujours placé en souffrance de sa famille...

En mars 1953, Marcella, institutrice, rencontre Monsieur BIRETTE pour une future candidature. Devant sa résistance elle lui propose de venir à l'essai durant les vacances de Pâques, moi-même étant parti en camp « bicyclettes » avec mon groupe (on ne loge pas 2 moniteurs fiancés sous le même toit).

Pourrait-il y avoir de l'embauche dans l'air ? La présence d'une femme n'étant pas évidente, ni dans l'équipe, ni dans l'internat de garçons.

Et c'est ainsi, et bien que Marcella soit domiciliée à Roubaix, que nous obtenons de l'Evêché l'autorisation d'un mariage dans la Chapelle de la Maison Familiale de Bouvines, le 27 juin 1953, au milieu de tous nos garçons. Merci abbé Jean TACK d'avoir célébré ce départ d'un couple d'éducateurs !

Le 1^{er} juillet, Pierre POLLE rentre de Montesson et prend la direction de l'établissement.

A notre retour d'un très bref voyage de noces (un télégramme nous a demandé de rentrer rapidement à Bouvines), deux pièces nous sont données comme logement dans l'institution et il nous est demandé de prendre en charge à 2 la même unité.



27 juin 1953 : Mariage Marcella
et Pierre PIGANI (Bouvines)

Ici une anecdote qui signifie aussi l'évolution d'une nouvelle démarche : lors de notre accueil, Pierre POLLE avait placé dans une corbeille décorative qui restait de notre mariage, une plaque en bois pyrogravée sur laquelle nous pouvions lire le mot « cellule ». Cette pièce d'isolement pour rebelles n'était plus guère utilisée, mais il fallait en signifier la fin. Comme il fallait aussi signifier la fin de la Maison Familiale de Bouvines (les propriétaires récupérant leur maison à la suite d'un héritage). Le changement de lieu favorisera et accentuera le changement de pédagogie. »

Pierre PIGANI : (octobre 2008)

« Lorsque Marcella PIGANI propose sa candidature la direction générale interroge : Pourquoi une maison de garçons ? Elle est institutrice ; il y a des Bons Pasteurs ; étrange, votre idée de couple éducatif ?!

Il faudra attendre 1961 pour que l'embauche d'éducatrices soit habituel, puis, avec l'augmentation des postes éducatifs, il y aura toujours une ou deux femmes par groupe. »

Marcella PIGANI : Actes du colloque *Femmes du Nord* organisé par le CNAHES (Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée) - 23 & 24/11/2000 (IRTS - Loos) - Extraits

« Le vécu des garçons reçus dans nos associations était celui de gamins démunis.

Je n'ai que des souvenirs attendris de tous ces enfants parce que c'était vraiment des gamins largués dans la vie, par les familles, par la guerre. Il y avait ceux qui étaient privés de père, de mère, des enfants abandonnés, abandonniques à tous les niveaux, qui avaient commis des larcins, c'est tout. J'en ai connu quelques-uns chez nous, mais en petit nombre, qui avaient tué leur père ou leur grand-mère. Ces gamins démolis par la vie étaient à reconstruire. Ils étaient âgés de six ans à quatorze ans et issus de milieux extrêmement démunis. Ils avaient été ballottés par la guerre de ferme en

ferme. Beaucoup d'hommes avaient été faits prisonniers et il ne restait que les tout jeunes et les plus vieux. Des mères ont ainsi vécu démunies avec leurs enfants.

On jouait beaucoup avec eux. Vous n'avez pas idée comme c'était important de jouer avec eux, sport, randonnées, courses, relais, jeux de société, tout. Ils adoraient partager le repas, partager les jeux, on était vraiment « avec ». L'histoire avait également chez ces gamins une place de choix. Raconter une histoire était pour eux un bonheur, et cela concernait 60 garçons et non pas seulement notre groupe. La veillée histoire, c'était une veillée collective. C'était important d'être comme eux, de partager avec eux. On vivait toute la journée avec eux. On partageait tout, aussi bien la mouise que le bonheur.

On était mariés et ils avaient l'image parentale devant eux. On vivait en couple avec eux exactement de la même façon que dans une famille ordinaire. Nous n'avions pas encore d'enfants et nous ne pensions jamais en avoir. Nous nous sommes dit que si nous n'en avons pas, c'est que nous étions faits pour élever ceux des autres.

L'autorité du groupe revenait à Pierre en tant que chef de groupe, chef de famille. On nous disait et c'était une critique: « vous vivez comme un couple parental, vous donnez l'image d'un couple parental que les enfants n'ont jamais connu. » Mais si je me retourne sur le passé, je vois, ma foi, que le couple parental ne s'en est pas mal sorti. Ces jeunes sont parvenus à créer leur propre famille, certes pas tous, il y en a que nous avons retrouvés dans les faits divers, d'autres se sont engagés dans la légion pour retrouver cette vie de groupe qui constituait leur nouvelle famille.

De 1953 à 1980, le Ministère de la Justice plaçait ces enfants chez nous, à la SPRN. Il s'agissait uniquement de garçons.

Pour la petite histoire, on avait un enfant qui avait été élevé à la ferme par sa mère et sa tante toutes les deux handicapées mentales. Elles demeuraient seules parce qu'il n'y avait plus d'hommes, plus d'ouvriers. Le gamin avait été retiré de sa famille, non pas pour des raisons de maltraitance mais parce qu'il ne pouvait pas grandir dans ce milieu-là. Bien plus tard, ce gamin est devenu polytechnicien. Il nous

avait appelé avant d'entrer à l'Ecole Polytechnique, craignant que son dossier de placement signé du ministère de la justice ne le suive jusque là. Le fait d'avoir été placé par le ministère de la justice était en effet dégradant alors qu'aucun méfait n'avait été commis.

Un autre de ces enfants est devenu instituteur et, le jour de son mariage, il nous a demandé de nous présenter comme ses instituteurs et non comme ses éducateurs.

On en a eu un autre, arrivé à 6 ans, qui ne savait ni manger, ni marcher, ni parler.

Aujourd'hui la personne dont je vous parle est chef d'entreprise dans la région, 50 ans après. Il y avait donc possibilité d'une réhabilitation, de la personne, de l'enfant délinquant. Parce que la délinquance telle qu'on l'a vécue dans nos associations, et ça j'insiste parce que c'est important, n'était pas la même que celle d'aujourd'hui.

La conception du délit alors n'avait rien avec celle d'aujourd'hui. Ainsi le vol, par exemple, était une faute très grave, alors que maintenant il est banalisé et assimilé à une erreur de parcours.

C'était aussi difficile à l'époque qu'actuellement mais c'était dans un autre contexte. Il y avait, en effet, des possibilités de réadaptation sociale par les acquis, par la formation et surtout par le travail. Parce qu'il y avait du travail: c'était une grande donnée. A l'époque, on avait la chance de pouvoir sortir ces enfants de leur condition. »

Marcella PIGANI : (octobre 2008)

« La première année j'ai pleuré 5 nuits sur 7. On était 4 pour 50 gamins. Heureusement qu'avec Pierre on discutait beaucoup. Pierre avait de l'autorité. Tant qu'il était là j'étais en sécurité, mais quand il partait en formation c'était éprouvant.

Nous vivions en marge de la société, en autarcie. Ca prenait tout notre temps. Avec tous ces gamins nous étions « en famille », avec ce que cela implique de générosité, confiance, heurts... L'éducateur devait trouver une femme qui accepte « ça ».

Ce n'était pas toujours facile avec le personnel en place d'arriver comme femme « éducatrice ». Les portions de frites le jeudi étaient à la hauteur de la qualité de mes relations avec la cuisinière !

A l'extérieur les gens nous regardaient d'un air perplexe : « Vous faites quoi avec ces gamins ? Vous jouez à longueur de journée ? »

Malheureusement certains éducateurs ne se sont pas toujours bien conduits, ont abusé des enfants à Bouvines. A ce moment là c'était très hiérarchisé. Il y avait « Monsieur le Directeur ». Monsieur BIRETTE était un Directeur Général très exigeant, qui pouvait se laisser aller à être très chaleureux. Il a aimé mon côté « direct »

Au départ les éducateurs n'étaient pas diplômés.

Nous avons commencé à travailler avec Michel LASSELIN, psychanalyste pour enfants, puis avec le Professeur Louis CHRISTIAENS. Il venait trois fois par mois pour voir les enfants. Il était très proche de nous par rapport aux enfants. J'ai apprécié ses exigences et sa grande disponibilité. Il s'est battu pendant 5 ans pour avoir une école d'éducateur en région Nord. Souvent il venait avec son épouse lors de nos petites fêtes avec les enfants. »

Le Docteur LASSELIN

R. BIRETTE - (Rapport Moral 1951) : « Arrivé à la Société depuis deux mois, le Docteur LASSELIN s'est montré très vivement intéressé par la vie de nos maisons et déjà, grâce à lui, et sous son impulsion, toute une petite révolution est en train de se faire dans nos méthodes éducatives. Un des gros problèmes de la Société de Patronage réside dans le fait que les Educateurs n'étaient absolument pas formés et aptes à leur rôle. C'est ce que le docteur a pu constater depuis son arrivée ici et c'est la raison pour laquelle il consacre toutes ses après-midis à la formation des Educateurs par des causeries médico-psychiques qui permettront enfin à tous de mieux comprendre l'enfant et d'adapter les méthodes de

rééducation à chacun d'eux. Les Educateurs sont tenus de participer activement à ces réunions, en préparant eux-mêmes des causeries sur des sujets donnés par le docteur [...]. »

L'abbé TACK

Septembre 1952 : L'abbé TACK est nommé au poste d'aumônier des œuvres de la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger. Sept années de service d'Aumônerie de l'Enfance Inadaptée (octobre 1952 à fin septembre 1959)

L'abbé Jean TACK : Compte-rendu du *Colloque des Diplodocus* de la région Nord - Pas de Calais - 1 & 2/12/1995 (IRTS - Loos) - Extraits :

« J'ai été nommé aumônier des centres de Rééducation de jeunes délinquants de la Région du Nord en juillet 1952. J'étais salarié au « tarif » des éducateurs de base par les deux associations, la Société de Patronage et les Centres de la Sauvegarde [...]. Depuis sa fondation la Société de Patronage avait un aumônier qui assurait le culte, l'instruction religieuse et le soutien moral des garçons. Il avait aussi un rôle « moral » officieux, mais non dédaignable, auprès des cadres. »

La maison du Buisson à Marcq-en-Baroeul : « J'y avais passé l'été de la libération (1944) comme « surveillant ». J'étais alors poursuivi par les autorités d'occupation, réfractaire au STO et il me fallait me planquer ! J'avais alors comme formation quelques années de scoutisme et 8 mois de service dans les « Chantiers de Jeunesse » en 41/42 en zone libre. La maison du Buisson était une « maison de correction », où les enfants vivaient dans des conditions de promiscuité et de discipline actuellement inimaginables. L'abbé STAHL était le Directeur Général et l'abbé Léon BATAILLE était le Directeur de la maison [...].

J'y ai appris à dompter (sans coups ni fouets ni injures), des « paquets » de 50 adolescents, et à leur faire des cours de

morale, depuis la politesse jusque le pardon des offenses en passant par la tenue à table et la propreté (ne pas oublier que la plupart étaient alors destinés à partir travailler en ferme...).

J'ai encore dans le nez l'odeur du dortoir, le matin, où s'entassaient ces garçons. Quand il manquait de place on mettait un matelas entre deux lits, et le coin des « pissoux », avec un sol carrelé en plan incliné, pour faciliter le nettoyage matinal au jet.

Quand un garçon était trop difficile, on le mettait pour un ou plusieurs jours au « mitard », sorte de couloir de 2m50 sur 1m50, avec une pailleasse, une couverture et une tincte... Des gosses de 12/14 ans... Et tout ce monde assistait à la messe le dimanche à la chapelle, mais avec la liberté pour la communion.

Ce passage dans cette maison a contribué à l'orientation « psycho-pédagogique » de mes études supérieures. »

Le foyer des apprentis d'Hellemmes : « Une maison relativement petite... 30 garçons, des grands, plus de 17 ans, plutôt des « durs ». Une maison fondée et dirigée par des éducateurs à très forte personnalité [...].

Quelques réflexions : « Ce fut un temps de création, d'invention, d'innovation et de liberté. Nous avons assisté et participé à la naissance de la psychiatrie infantile et à toutes ses applications pédagogiques. Mais cela ne fut pas sans quelques imprudences et dérapages. On fonçait... dans le brouillard !!

Je n'ai pas oublié la merveilleuse générosité des cadres issus, pour un grand nombre dans notre région, des mouvements d'Eglise, et notamment des « Cœurs vaillants ».

— 1953 —

« La maison du Capreau » à Wasquehal

Donation de la propriété dite des « Petits lits bleus » par la fa-

mille MOTTE, laquelle recevait là des enfants déficients. Cette même maison avait servi à la Croix Rouge en 1947 qui y ouvrit un aérium.

Pierre POLLE : « Transfert de la maison de Bouvines à Wasquehal, avec une première : système pavillonnaire et surtout scolarisation de 40 à 60 de nos jeunes à l'école publique de la ville... une révolution ! ».

Plaquette de présentation :

« Ce centre de réadaptation sociale pour garçons de 8 à 14 ans, normaux au point de vue mental et intellectuel, mais présentant des troubles du comportement et du caractère, est habilité par les ministères de la Santé et de la Justice.

Tout y a été adapté pour que l'enfant puisse bénéficier d'un climat aussi familial que possible, dans une ambiance de calme, de sécurité et de joie, nécessaire à sa réadaptation. A cet effet, les enfants disposent de trois pavillons situés dans un grand parc. Chacun de ces pavillons, totalement différents du point de vue structure, peut accueillir une vingtaine de garçons, l'effectif total étant de 60 jeunes.

On a cherché à supprimer tout ce qui pouvait rappeler l'internat classique. Pas d'uniforme. Les garçons vont en classe à l'école primaire de la ville, où rien ne les distingue de leurs camarades. Les plus doués vont au lycée. Seule, une classe de perfectionnement est restée à l'intérieur du Centre, à l'usage des nouveaux pour un court stage d'observation, et des retardés scolaires trop importants.

Les enfants sont intéressés directement à la vie de la communauté. Ils gèrent un pécule de groupe par l'intermédiaire d'un conseil d'administration élu par eux. Ils sont représentés auprès de l'équipe d'éducateurs par des délégués.

Des clubs de sports, de travaux manuels, sont judicieusement répartis, de façon à ce que les loisirs soient non seulement une forme de distraction, mais une formation nécessaire à leur avenir. Toutes les activités de la journée sont conçues dans une perspective éducative.

Chaque année a lieu un grand camp de 1 mois et demi. Quand la

chose est possible, l'enfant peut passer environ 5 jours chez lui à Noël, Pâques et 10 jours aux grandes vacances. Ceux qui n'ont pas de famille sont placés chez des particuliers, qui pourront les suivre dans la vie par la suite.

L'implantation de la communauté en plein quartier ouvrier, les contacts journaliers avec un milieu social normal, une maison où rien ne rappelle un quelconque pensionnat, sont autant de facteurs propres à envisager, avec le maximum de chances de succès, la réadaptation sociale des garçons qui vivent dans cette maison.

Le Centre possède des lavabos et toilettes à chaque étage et pour chaque groupe, une salle de douches, une cuisine des plus modernes, une infirmerie, un grand parc avec pelouses, terrains de basket, football, potager, poulailler. »

Pierre PIGANI : Compte-rendu du *Colloque des Diplodocus ...*
Extraits (Suite 2) :

« En août nous partons en colonies de vacances à Dol-de-Bretagne. Pendant ce temps on déménage Bouvines. Le professeur Louis CHRISTIAENS, Président, venait d'obtenir de la famille MOTTE-LEBLAN la propriété des « Petits lits bleus » à Wasquehal, dans le quartier du Capreau [...]. La propriété de 2 hectares boisés avec 2 grands bâtiments, type maison de maître (que les habitants du quartier appelaient le château) pouvait contenir chacun 20 garçons et l'ensemble des services cuisine, lingerie, buanderie, etc.

Le préfabriqué sera démonté et réinstallé dans la propriété et on y adjoindra un logement de fonction pour le couple PIGANI. Nous y camperons d'abord, tant bien que mal, avec les garçons, les travaux ne pouvant être finis en un mois, les ouvriers « LEROY-MERLIN » étant encore sur place.

En ce temps là, il n'était pas nécessaire d'obtenir une autorisation d'ouverture d'une commission de sécurité.

Voilà donc créé le groupe des « Gais Lurons », 20 garçons de 6 à 14 ans. Trois grandes pièces de 50 m², soit 2 dortoirs de 10 séparés par la salle de séjour, où avaient été adjoints 2 sanitaires (3 lavabos et 1 W.C.) et notre appartement donnant directement sur un dortoir.

LA MAISON D'ENFANTS DU CAPREAU (Wasquehal)

88, Rue Louise-Michel - WASQUEHAL - Tél. 72.18.71



Ce centre de réadaptation sociale pour garçons de 8 à 14 ans, normaux au point de vue mental et intellectuel, mais présentant des troubles du comportement et du caractère est habité par les frères de la Santé et de la Justice. Il a pour but d'offrir à ces enfants un cadre de vie bénéfique, d'un climat familial que possible, dans une ambiance de calme, de sécurité et de joie, nécessaire à sa réadaptation. A cet effet, les enfants disposent de trois pavillons situés dans un grand parc. Chacun de ces pavillons, totalement différents du point de vue structure, héberge un groupe de garçons, l'effectif total étant de 60 jeunes.

On a cherché à supprimer tout ce qui pouvait rappeler l'internat classique. Pas d'uniforme. Les garçons vont en classe à l'école primaire de la ville, où rien ne les distingue de leurs camarades. Les plus doués vont au lycée. Les retardés du Centre, à l'usage des nouveaux pour un court stage d'observation, et des retardés scolaires trop importants.

Les enfants sont intéressés directement à

la vie de la communauté. Ils gèrent un réseau de groupes de l'intermédiaire du conseil d'administration élu par eux. Ils sont représentés auprès de l'équipe d'éducateurs par des délégués.



Des clubs de sports, de travaux manuels, sont judicieusement répartis. Il est à ce que les loisirs soient véritablement une forme de détente, mais une formation nécessaire à leur avenir. **Toutes les activités de la journée sont conçues dans une perspective éducative.**

Chaque année a lieu un grand camp de 1 mois 1/2. Quand la chose est possible, l'enfant peut passer environ 5 jours chez lui à Noël, Pâques et 10 jours aux grandes vacances. Ceux qui n'ont pas de famille sont placés dans des familles d'accueil, qui pourrissent les autres dans la vie par la suite.

L'implantation de la communauté en plein quartier ouvrier, les contacts journaliers avec un milieu social normal, une maison où rien ne rappelle un quelconque pensionnat, sont autant de facteurs propres à envisager, avec le maximum de chances de succès, la réadaptation sociale des garçons qui vivent dans ces foyers et toillettes à

Le Centre possède des salles de jeux et toillettes à chaque étage et possède une salle de réunion, une salle de boules, une salle de cinéma, une salle de danse, un grand parc avec pelouses, terrains de basket, football, potager, poulailler.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Moyens d'accès. — Situé à 10 kms de Lille, 2 kms de Roubaix, 4 kms de Tourcoing. Descendre en gare de Lille. Prendre le tramway « Mongy » place Léon-Trulin, à Lille, en direction de Tourcoing. Si vous devez passer auparavant à la Direction générale, descendez au « Batison », sinon, descendez au « Triez » : la première rue à droite vous mènera directement au Centre.

Visites. — Elles ont lieu les 2^e et 4^e dimanches du mois. Elles sont illustrées par l'éducateur sont intéressées.

Culte. — Le culte catholique est assuré par un aumônier qui enseigne en outre le catéchisme aux enfants et les prépare à leur communion.

Suivant la volonté des parents, les enfants participent ou non au culte. Un médecin de médecine générale donne les soins aux enfants, et un médecin psychanalyste suit l'évolution de ceux-ci.

ADMISSIONS

Ainsi qu'il est dit plus haut, dans la rubrique « Renseignements généraux », toute demande d'admission doit être faite à la direction générale : 169, rue de l'Abbe-Bonpain, à Marc-en-Baroeul.

L'adresse exacte de la Maison d'Enfants du Capreau est la suivante : 88, rue Louise-Michel, Wasquehal (Nord).



Il n'y faisait pas bien chaud l'hiver... un seul et unique poêle dans la salle de séjour, sur un plancher ciré par les enfants eux-mêmes (l'entretien des groupes se faisait toujours par les garçons et leurs éducateurs). Mais nous y vivions bien dans ce groupe ! Nos collègues des autres pavillons à étage enviaient un peu ce plain-pied, plus rationnel dans ces espaces de vie et ces veillées, histoires et cartes, qui se prolongeaient autour du feu.

De la table de nuit, faite de la récupération de caisses à oranges, agrémentée d'un rideau, jusqu'aux séparations dans les dortoirs, type cosy, pour créer des espaces individuels, du chauffage central, en passant par la vraie salle à manger « flamande », c'est l'histoire d'un pavillon préfabriqué qui durera 30 ans.

1^{er} septembre 1953 : de Dôle nous arrivons directement au Capreau à Wasquehal. Quel changement ! 3 pavillons de 20 garçons dans cette grande propriété, les « Gais Lurons » dont je viens de parler, la « Tribu » et les « Compagnons » dans les bâtiments existants, quel bond ! Du dortoir de 60 garçons nous passons à la chambre de 10. Et surtout, la scolarité à l'école du quartier qui se trouve à 200 mètres, avec toutefois une classe de 15 élèves à l'intérieur pour les garçons difficiles, afin « de ne pas gêner les enfants des électeurs », dit le Maire de l'époque, pourtant très attentif à notre action.

Treize personnes pour 60 garçons, cela paraissait convenable, d'autant que le transfert de Bouvines à Wasquehal avait amené nos cuisinières et l'homme d'entretien à loger sur place.

Mais l'éducatrice sera en même temps secrétaire (paperasses administratives et statistiques n'incombant pas alors à l'établissement). Un éducateur assurera l'économat journalier, l'autre le magasin de vêture, l'autre encore l'infirmerie, le suivant l'entretien de la propriété. Prise en charge complète : un veilleur de nuit ne sera embauché qu'en 1963.

Nous avons la chance de nous implanter dans un quartier ouvrier : il n'y avait pas trop d'a priori par rapport à nos

garçons, étiquetés néanmoins « délinquants ». Mais l'objectif à poursuivre était l'intégration de la Maison, intégration des enfants mais aussi des éducateurs. A Jacques VILAIN je rappelle le souvenir de leur animation à la troupe de théâtre de l'amicale des écoles. Michel, Pierre, Raymond, animateurs au club de football local et au conseil d'administration du Sport Ouvrier, Marcella et moi-même avec les jeunes de Wasquehal, engagés dans la création d'une M.J.C. dont je serai le Président pendant plusieurs années et Marcella secrétaire au C.A.

En interne il y a évidemment l'évolution vers des techniques et des démarches nouvelles, vers l'enfant placé. L'arrivée de stagiaires venant de l'école de Paris ou d'autres établissements ouvrent des horizons nouveaux.

En janvier 1954, dans le cadre des C.E.M.E.A. et de l'A.N.C.E. je participe à 6 semaines de formation à Toulouse comme maître d'internat du 1^{er} degré.

En 1957/58 je suis la formation d'éducateur de la 1^{ère} promotion de l'I.E.I. (Institut d'Etudes de l'Inadaptation), et dans le contexte de la Maison d'Enfants, je présente comme mémoire « l'Internant de type ouvert ».

Marcella fera partie de la seconde promotion et arrêtera ensuite pour élever nos trois enfants (malgré leurs années passées en internat, 2 s'engageront dans la profession).

Les promotions initiales de l'I.E.I., au-delà de la formation, avaient permis également à une centaine d'éducateurs en poste et de directeurs, de se rencontrer, d'établir des liens et de dialoguer, ce qui était rare à l'époque ;

L'arrivée des accords ARSEA-ANEJI et les formations, vont amener une meilleure organisation de la profession. [...]

Educateur chef en 1958 et compte tenu des missions de Pierre POLLE à l'Ecole et au C.R.E.A.I., je suis nommé Directeur-Adjoint en 1968. L'équipe s'agrandit, le personnel augmente : assistante sociale, infirmière, psychologue, rééducatrice, etc.

Ensuite se crée un Service d'Aide Educative. D'abord service de suite, il prendra l'enfant dans sa globalité. Une relation accrue avec les tutelles, les tribunaux, les services sociaux,

AVANT-PENDANT-APRES le placement, puis viendra la thérapie familiale.

Etablissement réservé aux garçons de 8 à 14 ans, le problème de la séparation des fratries, tant par l'âge que par le sexe, restait entier.

Les locaux devenant vétustes et inadéquats, d'autant que la commission de sécurité menace, un projet de nouvelles constructions est accepté : trois nouveaux bâtiments, une salle de sport, un bâtiment administratif et restauration.

La propriété permet la construction « en tiroir » en maintenant les enfants. Les bâtiments se terminent en 1979 et permettent d'accueillir 72 garçons et filles de 6 à 16 ans, dès 1980.

C'est cette année que Pierre POLLE devenant Directeur Général de la SPRN, le Docteur Jean ERSNT, Président, me confiait la direction de ce nouvel établissement.

Un dernier projet a beaucoup animé l'équipe : prolonger l'accueil jusqu'à 18 ans, dans un autre logement, de garçons et filles ayant vécu à la Maison d'Enfants. Ce projet n'a pas pu aboutir : mon départ en retraite ne m'ayant pas permis de le mener à bien. »

Marcella PIGANI : Actes du colloque Femmes du Nord... Extraits (Suite) :

« Au Capreau on vivait dans un baraquement avec notre groupe de vingt garçons et notre logement était dans la continuité de ce baraquement. La porte de notre chambre donnait sur le dortoir et on trouvait ça plus facile. Il y avait tellement de choses à donner à ces gamins issus de la guerre, des gamins abandonnés, livrés à eux-mêmes, qui ne savaient pas manger, s'habiller, avec un niveau scolaire au plus bas mais... avec les capacités de l'époque, tout pouvait être fait.

Il y a eu certains hivers épouvantables. Dans nos préfabriqués, le linge gelait instantanément sur les tables de nuit improvisées à partir des caisses à oranges. Les matelas



Le Capreau 1959/60



Le Capreau - Salle-à-manger « Gais Lurons »



Le Capreau - « Les Compagnons » 1958



Le Capreau - Pré-fabriqués 1953

rouillaient sur le sommier en fer et le charbon, très cher, était rationné. Je vivais avec mon fils de 2 mois dans la cuisine car c'était le seul endroit chauffé. On n'avait pas de salle de bain, on avait demandé à avoir au moins une douche personnelle mais il n'en était pas question. La douche était dans le collectif.

Les conditions de vie étaient précaires mais tout le monde était logé à la même enseigne. On ne trouvait pas de logement car cela coûtait cher et vivre dans l'établissement représentait un grand avantage.

On parlait de journées de travail. Je me levais à six heures du matin pour préparer les petits déjeuners, lever les enfants, les emmener à l'école. Une fois de retour, j'allais tout de suite au bureau où je m'occupais du secrétariat jusqu'onze heures et demie. Ensuite, j'allais chercher les enfants à l'école, je mangeais avec eux et j'allais les reconduire. Je retournais à nouveau au bureau jusqu'à cinq heures. Je retournais dans mon groupe et on continuait ainsi jusqu'à ce que les enfants soient couchés. On vivait avec les gosses. J'insiste parce que c'est la grande différence qu'il y a avec maintenant. On faisait tout.

J'étais parmi les toutes premières éducatrices mariées à travailler avec mon mari dans le même groupe. Les conditions de travail étaient enthousiasmantes, mais on vivait des prises en charge extrêmement importantes dans des groupes difficiles. On faisait tout. Et ça n'avait pas de sens de devoir stopper à tel moment ou tel moment. On vivait avec le quotidien, depuis le matin jusqu'au soir. On a bossé dur, c'était exaltant mais ce n'était pas possible d'avoir une famille.

Sans vouloir parler de 14-18, les journées étaient ahurissantes. On fonctionnait à très, très peu. Il n'y avait pas, si vous voulez, de choses impossibles parce que j'étais une femme. J'avais voulu être éducatrice et je faisais tout comme les hommes, absolument tout. C'était une vie démentielle, au niveau physique. Je faisais absolument exactement comme les collègues masculins [...].

En 1958, j'étais contente d'arrêter. Comme ça, j'ai pu élever mes enfants. Je voulais tout arrêter. Il n'y avait plus moyen de trouver une vie personnelle, heureusement qu'on était à deux. On avait dit à mon mari: « Vous voulez travailler à deux? Impossible! » Pourtant on a eu cinq ans d'une vie laborieuse mais extraordinaire. »

Nos enfants participaient à beaucoup de choses. Ils participaient aux fêtes, naturellement, aux colonies. Il n'y a pas eu de difficultés d'acclimatation, pas du tout. Ils aidaient au service de la vaisselle, ils participaient aux veillées. Nos enfants et les gamins du foyer vivaient toutes les colonies ensemble, cela a duré jusqu'à leur adolescence.

Parmi les gamins, on avait quand même quelques pièces de musée. Je me souviens quand B. avait trois ans. Elle roulait à vélo dans la propriété et les cuisinières avaient entendu un des garçons dire: « Vains dieux! J'ai vu passer là-bas une belle môme, je lui ferai bien son affaire! » Ces gosses avaient 8 ou 9 ans. Les cuisinières m'avaient appelée en disant: « Vite, vite, vite, vite ... Faites attention à B. parce que voilà ce que nous avons entendu ! » Au delà de l'anecdote, il y avait quand même des sacrés parmi nos gamins aussi avons-nous décidé d'instaurer une division de l'espace à la maison. On a dit aux enfants : « Là, vous êtes chez vous, là, c'est l'endroit des garçons. Vous n'allez pas là-bas sans demander, sans prévenir. » Mais il a fallu être vigilant quand même. Cette division de l'espace a très bien marché. En effet, il y a une chose dont je suis convaincue, c'est que les gens ont besoin de leurs repères au niveau spatial. Il faut qu'il y ait un chez toi et un chez moi. Ce principe avait aussi son coût : on a remplacé je ne sais pas combien de trottinettes, de poussettes, de ballons parce que, naturellement, dès qu'un jouet quittait un espace, il était accaparé par les soixante occupants de l'espace mitoyen. Il s'en suivait les larmes et les pleurs de mes enfants. Ce respect de l'espace, ne jamais aller dans l'espace de l'autre sans y avoir été invité, on l'a tenu pendant quarante cinq ans et c'est ça qui nous a appris à vivre parce que, en étant formatrice et Pierre directeur, jamais je ne me suis permis d'aller dans un

groupe sans avoir téléphoné au préalable pour demander l'autorisation. Je pense que c'est la première loi pour vivre en collectivité.

En tant que formatrice à l'IRTS, je disais aux étudiants: « N'oubliez pas que lorsque vous êtes dans un établissement, vous n'êtes pas chez vous, vous êtes chez eux, il ne faut jamais l'oublier ». Les gens, directeurs et compagnie, s'imaginent, quand ils se retrouvent dans un établissement, qu'ils sont chez eux ; c'est faux, ils sont chez les enfants. Si les gamins n'étaient pas là, ils ne seraient pas là non plus. »

L'abbé Jean TACK : Compte-rendu du *Colloque des Diplodocus*
-Extraits (Suite) :

A la maison d'enfants du Capreau : « Chaque semaine, dans un des trois groupes (une vingtaine de jeunes garçons), je faisais la « veillée » : histoires, chants, projections, le plus souvent à thème biblique (d'aucuns se souviennent encore d'un mime des rois mages).

Le catéchisme était, en principe, obligatoire. Et, en principe, aussi, tous les garçons faisaient leur première communion. Cette première communion était préparée par une vraie retraite de 3 jours à l'abbaye du Mont des Cats, où ils étaient chaleureusement accueillis. Elle était célébrée dans la « chapelle » de la maison et donnait lieu à une grande cérémonie à laquelle étaient invités les parents des communicants, la direction générale et les amis de la maison. Chaque année la maison partait en colonie de vacances, assez souvent dans les Vosges. J'y allais chaque fois passer au moins une semaine avec eux. »

* Depuis 1951 la société de patronage demande des prix de journée élevés du fait de la pauvreté de l'œuvre. Il s'agit d'une période transitoire qui doit lui permettre de se renflouer.

* POUVILES : Colonie de vacances de Dol-de-Bretagne. Un

éducateur est renvoyé pour « attitudes suspectes » vis-à-vis des enfants. Le Parquet est saisi.

* Il faut une école pour les éducateurs dans le nord et il faut des logements de fonction !

* Septembre : Décès de l'abbé WASIER, Directeur de la Petite Division du Collège de Marcq, administrateur et aumônier depuis 1925 à la Maison Familiale du Buisson.

En 1935 il avait été nommé Chanoine honoraire de Lille par S.E. le Cardinal Liénart.

– 1954 –

Changement d'orientation du Foyer d'HELLEMMES

« L'année 1954 a été marquée par un nouveau tournant constitué par le changement d'orientation d'HELLEMMES. Jusqu'ici, ce centre était considéré comme une suite de Bouvines et recevait, de ce fait, des garçons qui en sortaient à 14 ans. Le changement de direction du Foyer d'HELLEMMES nous a amenés à repenser le problème et à opter pour l'évolution suivante : la Société prend dans son centre de Wasquehal les enfants à partir de 9 ans et jusqu'à 14 ans. Lorsque le garçon a eu son certificat d'études, il va au Centre de Marcq pour continuer celles-ci dans des Centres d'apprentissage ou autres Collèges techniques ou Collèges. Ceux qui ne peuvent entrer dans l'Industrie, n'ayant pas obtenu le C.E.P., ou étant de constitution trop faible, sont envoyés - momentanément si ce n'est pas leur goût - dans un Placement rural, pour s'y fortifier. Ceux qui le désirent y restent, les autres sont rappelés quand, l'évolution étant faite, ils peuvent être placés dans l'Industrie.

Le Centre de Marcq est donc désigné pour avoir, en semi-liberté, une section de scolaires à côté de ses autres sections de travailleurs extérieurs. Il reçoit les garçons de 14 à 18 ans.

Lorsque le jeune homme a 18 ans, les problèmes devenant différents pour lui, il est alors dirigé sur HELLEMMES ayant un mé-

tier dans les mains. Là, dans un Centre d'une trentaine de jeunes gens, il recevra une formation complémentaire dans un cadre plus chaud, dans une liberté plus complète, avant sa réinsertion dans la Société. HELLEMES est devenu Centre de « Semi-Liberté-Aboutissement », où l'on mettra tout en jeu pour ouvrir un maximum d'horizons, pour faire un travail très profond sur le jeune, afin d'espérer de lui la « Persévérance dans la vie. [...]»

Témoignage de Monsieur François ROMAND-MONIER : (Educateur de 1954 à fin 1982 aux Buissons - CAP NORD)

«Je suis arrivé comme éducateur le 4 mai 1954, par beau temps ! Monsieur QUINTON, Directeur de CAP NORD venait de partir. Il y avait 80 garçons dans le bâtiment. J'ai été nommé dans un groupe de transition. Certains enfants nous arrivaient d'Hellemmes. L'idée était de « spécialiser » la Maison d'Hellemmes, de n'y placer que les grands et on nous envoyait les petits.

Les éducateurs m'ont poussé à prendre la place de Directeur. En 1956 j'étais nommé Educateur Chef et en 1958 Directeur.

Le métier d'éducateur est un métier très difficile. Il est toujours dans l'incertitude. Il n'y a pas de résultat immédiat. Certains garçons s'en sortent, d'autres pas. Pour quelques uns c'est le mariage qui les remet sur les rails.

Le Juge des enfants d'Arras me disait un jour « Vos garçons sont moins bien préparés pour la vie que les filles du Bon Pasteur ». Une fille connaît les conséquences de ses actes (souvent !).

En tant qu'Educateur, pendant 1 an et demi j'ai même été amené à jouer le rôle de l'infirmier. Je faisais les piqûres ! Et lorsque je suis devenu Directeur, pendant une année j'ai continué à m'occuper de l'infirmier, ainsi que de la comptabilité.

C'était de l'Hôtellerie Educative : on passait de l'internat complet à la semi-liberté. J'ai apprécié la semi-liberté, avec les moyens qu'elle donne. Les jeunes se trouvent confrontés aux autres, à l'extérieur ; ils peuvent être rejetés et/ou aidés par d'autres. Cet avantage de la semi-liberté a disparu le jour où la scolarité est devenue obligatoire jusqu'à 16 ans, en 1972 : telle qu'elle était conçue la scolarité était inenvisageable pour certains, qui nécessairement se trouvaient alors exclus du système. Ils se trouvaient dans des classes fourre-tout. Ils s'ennuyaient. Je pense qu'on a gêné là l'évolution de certains gamins plus doués pour le manuel que d'autres.

Nous étions en contact avec les familles, avec les futurs employeurs. Nous devons aider les jeunes à s'intégrer par le travail.

Les garçons allaient travailler ou allaient en cours à bicyclette. Parfois ils avaient 10 kms à faire. Avant de partir le matin il fallait que tout soit en ordre, que le vélo soit en parfait état de marche. Pour l'anecdote je me souviens qu'un jour nous avons fait une séance « code de la route » et qu'à la question « Que fait-on quand on arrive à un feu rouge ?! » la réponse avait fusé : « On passe ! » !

Au début les 75 gamins se trouvaient dans le même bâtiment. Ensuite, sur décision du Ministère de la Justice nous sommes passés à 60.

2 bâtiments neufs ont été construits, avec une cave, le rez-de-chaussée et un étage pour chaque bâtiment, et nous sommes repassés à 80 gamins. Cette configuration des bâtiments ne facilitait pas la tâche des éducateurs.

Progressivement nous sommes repassés à 60.

Le conflit de toujours en matière d'éducation : quelle part pour l'autorité et la liberté ?

Je pense qu'il y a des règles de bon sens, des règles de toujours : fermeté, prudence.

En 1968 les stagiaires qui nous arrivaient des écoles d'éducateurs « savaient tout », tandis que nous, je me souviens que nous étions revenus modestes de notre formation à Tou-

louse, avec l'impression de ne pas savoir grand-chose. Il faut pouvoir dialoguer.

Quand j'ai démarré nous étions 7 éducateurs pour 75 garçons et lorsque j'ai terminé ma carrière, fin janvier 1982, nous avions 20 éducateurs pour 60 garçons. »

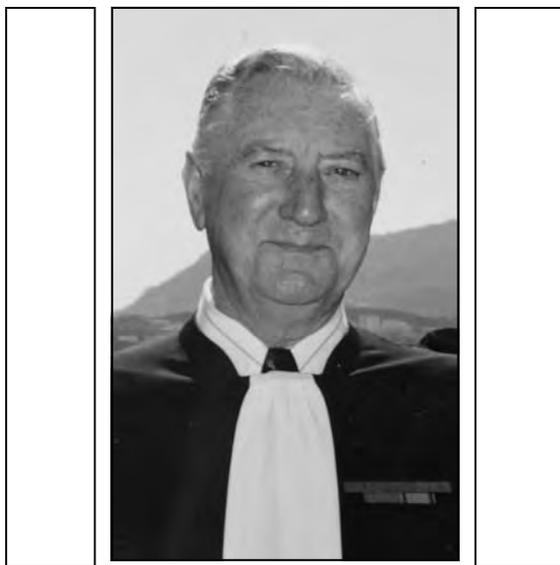
– 1956 –

En décembre 1956 une autorisation est accordée à la SPRN pour construire deux nouveaux bâtiments au Buisson. Les travaux s'étaleront d'avril 1957 à juin 1958. Ils sont l'œuvre d'A. GIONANNONI, architecte à Lille.

1957 - 1975 : Maître Gérard
DOUSSOT



Maître Gérard DOUSSOT



Gérard DOUSSOT est inscrit au barreau de Lille en 1938, et il est mobilisé en 1939. Prisonnier de guerre, titulaire de la croix de guerre, il reprend ses activités au barreau en 1945. Collaborateur du Bâtonnier BARBRY pendant 3 ans, il s'attache ensuite au droit des affaires. Egalement chargé d'enseignement à la faculté de droit, il participe à la formation de nombreuses promotions de jeunes avocats. Elu bâtonnier pour les années judiciaires 1975 et 1976, il est à l'initiative de la création de la Fédération des barreaux du Nord et du Pas-de-Calais.

Lorsqu'il prend la présidence de la SPRN, il est déjà dans l'association depuis 18 ans.

En 1987 il est nommé Chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Ministère de la justice.

— 1957 —

Le Home de BEAUREPAIRE (Boulogne)

. Création du Comité d'Aide Boulonnais : par des personnalités

locales du boulonnais désireuses d'aider à la mise en place des actions de la S.P.R.N.

Mars 1957 : Inauguration du « Home de Beaufort » à Boulogne, un Foyer de semi-liberté qui ouvre ses portes le 1^{er} juin. Monsieur René ARNOULD sera le Directeur. Il s'agit, pour la Société de Patronage, du quatrième foyer.

R. ARNOULD : *« L'Établissement, au départ, était destiné à répondre aux besoins urgents et importants du Tribunal pour enfants de Boulogne, et devait comporter vingt-cinq places. Dès l'année suivante, en 1958, la construction d'une aile supplémentaire permettait de porter l'effectif à quarante, amenant ainsi le Foyer à répondre d'une façon plus efficace aux besoins réels de la région.*

Problème du jeune confié au Home : faire la rude expérience de disposer de sa liberté, et ensuite de l'organiser valablement sous un contrôle éducatif permanent.

L'admission d'un jeune au Home de Beaufort est généralement précédée d'une Observation (COT-OMO) permettant l'élimination d'éléments pour qui la formule ne convient pas (ce procédé évite une perte de temps inutile pour le jeune et pour l'établissement). L'âge d'admission : 15 à 18 ans.

La vie en collectivité permet une cohabitation et une saine émulation de jeunes de niveaux différents : - jeunes qui poursuivent le cycle de leurs études - préparation aux métiers de la mer (Ecole d'Apprentissage Maritime) pour les enfants de marins, ou les jeunes natifs de la région côtière - possibilité d'emploi dans les différentes gammes professionnelles existantes à Boulogne, pour tous les autres.

Le jeune, originaire de la région boulonnaise, et confié au Home, peut ainsi trouver un emploi qu'il gardera à sa sortie du Home ; avec possibilité de contrôle, une fois le séjour terminé ; et dans la mesure où le jeune le désire, une possibilité de reprendre contact avec l'établissement. »

Christophe FOURNIER :

« En 1956, le juge des enfants de Boulogne, Monsieur le

juge SEUVIN, ayant été informé de ce qui se faisait déjà au Foyer de semi-liberté d'Hellemmes avec Jacques DOUTRELIGNE, sollicita la SPRN pour l'installation d'un établissement semblable sur Boulogne-sur-Mer. J. DOUTRELIGNE était le baroudeur de l'histoire, un dur. René ARNOULD, dans sa façon de « corriger » les jeunes, était sur la même ligne. Tous les deux avaient été militaires avant de choisir l'éducation. Deux éducateurs furent détachés : Monsieur CHAPUT et Monsieur ARNOULD, avec une équipe de jeunes d'Hellemmes, pour préparer l'installation sur le site actuel. Cet endroit particulièrement privilégié, s'étalant sur un hectare et demi avec une maison de maître dans l'entrée, avait appartenu aux sœurs BURNS. Celles-ci avaient légué l'ensemble de leurs biens à l'Association St Anne, laquelle possédait la Clinique de la Ste Famille appelée aujourd'hui Clinique HOUZEL. Les sœurs BURNS n'avaient qu'une exigence, que le lieu soit utilisé pour des jeunes. »

Monsieur l'abbé Gérard DELOBEL, Vicaire à la Paroisse Saint Patrick, assure le culte et vient chaque semaine une soirée au Home. Son action est individuelle ; il regroupe cependant quelques mineurs qui adhèrent à ses Mouvements d'Action Catholique. Dans son mémoire de formation E.M.A.C.A.S (Ecole des Missionnaires d'action catholique et d'action sociale), en 1969, il explique son rôle (Extraits):

« [...] Le prêtre, l'aumônier en foyer de semi-liberté, n'est investi d'aucun pouvoir, d'aucune autorité, ne l'oublions pas. Et donc le succès, la réussite de son contact avec le jeune, dépendra presque uniquement de la qualité de la relation établie avec ce jeune, et avec l'ensemble des autres jeunes du foyer. [...] Dans un foyer de semi-liberté, le jeune qui s'adresse au prêtre ne se situe pas nécessairement au plan de la Foi. Il va lui demander un service, un conseil, un coup de main, une parole de réconfort en temps de crise et d'incompréhension ; là aussi, la demande du jeune se situe souvent à des niveaux très différents : certains seront très accaparants « collants », éprouvant le besoin d'être écoutés, souvent pour des futilités. D'autres seront imperméa-

bles et garderont jalousement fermé le secteur privé de leurs problèmes personnels. D'autres encore chercheront une sécurité qu'ils n'ont pas trouvée auprès des éducateurs...

Les uns viendront d'eux-mêmes, à intervalles réguliers, d'autres resteront parfois 1,2 ou 3 ans sans contact personnel en tête-à-tête. D'autres encore ne viendront qu'en cas de grosse crise, de conflit avec l'autorité, ou pour démêler un problème sentimental. Dans tous les cas l'aumônier devra faire preuve de souplesse et de délicatesse, dans ces contacts. Et en plus de la disponibilité, il lui faudra beaucoup de compréhension ; il devra être apte à tout écouter, tout entendre, y compris ce qu'il ne peut approuver. Tout ceci suppose à la base, que le prêtre soit accepté et aimé des jeunes [...] Comme nous le disions précédemment, ce n'est pas d'abord d'un programme didactique de catéchèse ou de doctrine dont ont besoin les jeunes, mais d'hommes qui leur apportent un témoignage de vie. Ceci dit, il nous faut constater par expérience que la réalité, la pratique, n'est pas aussi aisée que la théorie. Et il arrive au prêtre le mieux intentionné du monde de faire erreur, de se tromper. Cela est inévitable semble-t-il. Et il faut en accepter l'hypothèse au départ. [...] Il arrive par exemple que le jeune expose une situation délicate dans laquelle il se trouve impliqué, alors qu'il n'en a pas encore parlé avec son éducateur. Situation embarrassante ! Si l'aumônier brûle les étapes sans renvoyer le jeune à l'éducateur, il ne joue pas son rôle et crée la perturbation en faussant les relations, (au détriment du jeune la plupart du temps...) [...]

Erreurs à éviter par l'aumônier, conseils : 1) se mettre « en cheville » avec l'éducateur du jeune. Conséquences possibles : fausser les perspectives, créer la confusion dans les plans qui sont différents et doivent le rester. 2) En sens opposé, ne pas travailler en collaboration avec l'éducateur du jeune, l'ignorer. 3) Laisser espérer au jeune des décisions qu'il ne peut prendre lui-même. 4) Se situer en face du jeune comme prêtre, et éventuellement avoir le courage de ne pas s'engager s'il n'a pas l'appui de l'équipe. 5) Eviter les moyens faciles de démagogie syndicale pour s'attirer les jeunes. 6) Ecouter beaucoup plus que parler. 7) Savoir beaucoup plus « ce que le jeune pense » que de « croire ce qu'il

dit ». 8) Etre capable de discerner s'il se fait rouler ou si le jeune cherche son aide. 9) Pouvoir délimiter avec l'équipe le vrai du faux. 10) En plus de tout cela, être disponible à tout moment, et peut-être se considérer comme l'issue de secours, de la même façon que la fugue reste la soupape de sécurité pour le jeune.

Système des « régimes » en place au Home de Beaurepaire dans les années 60. C'est le jeune, par son comportement, qui faisait son propre statut :

- Note sur les Régimes -

1 - Le Régime « **Progressif** » est un stade dont il faut rapidement sortir en faisant les efforts qui sont demandés individuellement.

2 - Le Régime « **Normal** » comporte la confiance des Educateurs et doit mener au Régime « Confiance » intégrale.

3 - Le Régime de « **Confiance** » est un régime de faveur qui doit conduire vers la libération d'épreuve et vers l'autonomie.

Tout retard du Samedi ou du Dimanche sera sanctionné, pour le garçon qui ne sait pas s'imposer à lui-même d'être à l'heure, par une mise au régime progressif.

Maintenant que tout le monde est averti, chacun sait ce qui lui reste à faire et ce qu'il risque.

« On n'est pas mis par les Educateurs dans tel ou tel régime, on se classe soi-même, par sa conduite, à son « régime » ».

Le 27 septembre 1960
Le Directeur : René Arnould

– 1958 –

L'Ordonnance du 23 décembre 1958, sur la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger : les articles 375 à 382 du Code Civil sont modifiés afin d'accroître encore la protection de l'enfance menacée. A la rééducation s'ajoute la prévention.

Cette ordonnance constitue vraiment la « Charte de l'Enfance en Danger ». Les Juges des Enfants ont désormais des pouvoirs sans limites pour « protéger tous les mineurs de 21 ans, dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. »

Le décret n° 59-100 du 7 janvier 1959, relatif à la protection sociale de l'enfance en danger va dans le même sens. Il charge l'autorité administrative d'exercer « une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants ».

– 1961 –

La Société de Patronage reste fidèle à l'esprit des fondateurs en matière d'ouverture à la foi. On continue, dans la mesure du possible, à avoir un aumônier détaché par site. On note que les enfants qui ne vont pas au culte le dimanche matin participent à une « causerie morale » avec des éducateurs.

– 1963 –

Extraits, du Rapport Moral de 1963, qui présentent les différents foyers et services de la Société et la répartition par « Ministère » des jeunes confiés :

Maison d'Enfants du Capreau : Centre de scolaires

Situé 68 rue Louis Michel à Wasquehal, pour **garçons de 9 à 14 ans** : environ **60**

Foyer « Cap Nord », entre la semi-liberté et l'internat
Situé 169 rue de l'abbé Bonpain à Marcq, pour **garçons de 13 à 17 ans** : scolaires ou en apprentissage à l'extérieur : environ **80**

Foyer des Apprentis : Semi-liberté
Situé 234 rue Jacquard à Hellemmes. **Jeunes gens de 17 à 20 ans** travaillant à l'extérieur : environ **40**

Home de Beaufort : Semi-liberté
Situé Square Braille à Boulogne-sur-Mer. **Jeunes gens de 17 à 20 ans** travaillant à l'extérieur : environ **40**

Service des Placements Ruraux
Groupant des **jeunes gens** travaillant en boucheries, boulangeries, fermes, maraîchers, etc. : environ **30**

Effectif total de la Société : Environ 250

Effectif des Mineurs du 1/10/62 au 30/9/63

. Nouveaux à la Société : 116

. Sortis de la Société : 125

Nombre de journées : 90 325, soit « Justice » = 41 028,
« Santé » = 49 297

Effectif total au 30/09/63 = 251 contre 260 au 30/09/62

– 1964 –

1964 : Foyer des Jeunes du Val de Lys (Merville)

La SPRN acquiert une grande maison à Merville, dans l'arrondissement de Dunkerque, pour y fonder un cinquième foyer. Monsieur Jacques LOOSFELT en est le premier Directeur.



Extrait du discours rédigé par J. LOOSFELT à l'occasion de la remise de médaille de l'éducation surveillée à Robert WAELLES, Directeur Adjoint à Merville :

« [...] fin août 1964 nous débarquons ensemble dans cette propriété qui deviendra le foyer du Val de Lys.[...] Tout est à l'état de chantier : nos logements ne sont pas terminés, au foyer, tous les corps de métiers sont encore en place. Ils resteront encore pendant plus d'une année [...]. En octobre, l'hiver approche et tu proposes l'aménagement de la maison de concierge pour accueillir quelques garçons : plâtres, peintures, tapisserie que nous réalisons et même le ramonage des cheminées... [...]. Nous aménageons cette maison avec du mobilier prêté par notre collègue du foyer du Cap-Nord. Nous pouvons recevoir en totalité douze garçons.

Le 24 novembre 1964 nous accueillons notre premier pensionnaire : Gégène, suivi aussitôt par quatre jeunes. A deux nous organisons les services 24 heures sur 24. A tour de rôle, nous prenons le service de nuit, munis de notre sac de couchage, service qui comporte également la préparation du café et du chocolat pour le petit déjeuner. Dans la journée tu fais débiter par les jeunes les arbres morts de la propriété, ce qui nous assure un combustible économique et déjà écologique.

[...] Etant donné les travaux à effectuer dans les chemins boueux de la propriété, avec les garçons nous revêtons bien souvent la salopette et les bottes de caoutchouc [...] L'hiver 1964-65, la neige est tombée en abondance, la rivière montait avec la fonte des neiges et un beau matin, en te réveillant, tu te trouves isolé : ton pavillon est entouré d'un lac formé par les eaux usées... Aussi, tous ensemble, nous creusons une tranchée jusqu'à la rivière pour faire évacuer cette eau.

D'autres pensionnaires arrivent. Notre principal souci est de constituer une équipe éducative, mais nous ne sommes toujours que deux ; aussi nous recevons l'aide d'éducateurs envoyés en stage par les écoles. C'est parmi eux que sera recrutée l'équipe éducative. [...] »

Jacques LOOSFELT explique :

« Au départ mon Directeur, Monsieur BIRETTE, pensait installer le foyer rural tant attendu, dans un grand immeuble près de Carnières, dans le Cambrésis, parce que le chauffage pouvait nous y être fourni gratuitement. Mais personnellement j'étais contre, car le bâtiment se trouvait dans un endroit complètement isolé et en matière d'insertion ce n'était pas ça ! J'ai proposé que nous allions d'abord discuter concrètement avec le Maire, pour vérifier les conditions de l'octroi du bâtiment. Le Maire nous a reçus à bras ouverts « Oh oui, c'est un beau projet. Nous pourrions faire une œuvre de charité. Mais que dites-vous là ? Il faudra les payer ces jeunes ?! ». En sortant de l'entretien Monsieur BIRETTE m'a dit « Vous aviez raison, c'était une mauvaise idée d'envisager de s'installer là-bas ». Je lui ai dit « Je vais vous montrer le bas pays, Merville. Là-bas je connais plein de familles susceptibles d'embaucher nos gars.

Au début à Merville, il faut quand même le préciser, nous étions plutôt mal vus par la population qui se disait que nous avions installé chez eux une maison de crapules !

Il s'agissait d'un foyer de semi-liberté en milieu rural. Certains gamins, des enfants présentant un retard scolaire important, revenaient dormir chaque jour, d'autres chaque semaine. J'avais instauré un principe de préavis de 8 jours. « Tu ne veux pas y retourner. Ok, mais tu préviens ton patron et tu reviens dans 8 jours. » Sauf urgence, s'il s'avérait par exemple que le patron faisait preuve de violence, le gamin n'arrêtait que 8 jours plus tard.

Quand les gars faisaient des bêtises on ne parlait pas de « sanction » mais de « réparation ». « T'as fait une boulette, tu ré pares ! » (vitres cassées, vaisselle...). Au début nous avions des chaises coloniales américaines, mais c'était fragile et quand les gars les mettaient sur les tables pour laver le sol, souvent elles tombaient et elles se cassaient. Comme il fallait trouver une solution pour ne plus avoir à en acheter régulièrement d'autres, on disait « Les premiers à table auront une chaise et les autres prendront

une caisse ou resteront debout ! ». Ensuite nous avons trouvé une autre solution : ils ont appris à fabriquer leurs chaises eux-mêmes dans un atelier de menuiserie.

Ce n'était pas facile tous les jours : un samedi soir on m'appelle « Monsieur LOOSFELT vous pouvez venir. Je suis au secrétariat. Mais ne dites rien à votre femme ». Le gars avait tout démolé avec une pioche et s'était sauvé. On l'a retrouvé quelques heures plus tard, sans sa pioche, à la fête foraine.

La gestion du budget au quotidien n'était pas aisée. Il fallait faire attention aux décomptes des prix de journée avec la DASS.

Nous avons eu jusqu'à 40 gars. L'ambiance était très familiale. Souvent, quand ils allaient se promener au village, ils revenaient avec de bonnes surprises « J'ai rencontré mon patron et il m'a offert un paquet de cigarettes.. ». Nous avons étendu le choix pour les placements, et en dehors des fermes, nos gars étaient parfois accueillis dans des petites entreprises à caractère familial.

Pour que tous puissent disposer d'un trousseau neuf nous avons trouvé une solution : en accord avec les patrons nous procédions à une espèce de prélèvement sur le salaire, environ 1%.

Parfois les filles des environs venaient rôder. Il y a des tas de mariages qui se sont faits là-bas !

Plus tard nous avons acheté deux maisons. Nous voulions que les gars se prennent en charge. Il fallait d'abord qu'ils aient un emploi fixe.

Je suis resté à Merville jusqu'en janvier 1983, date à laquelle j'ai pris ma retraite. »

– 1965 –

. Avril 1965 : Décès du Professeur Louis CHRISTIAENS



Camp jeunes de Merville - 1967



Merville - 1976



Merville - 1973

– 1966 –

. 15 mars 1966 : Signature de la Convention Collective :

Le 16 mars 1958 la signature de l'accord UNAR/ANEJI, association nationale éducateurs jeunes inadaptes union nationale association sauvegarde, fixe : les conditions d'embauche, de formation, de reconnaissance des diplômes. Les conditions de rémunération seront calquées sur celles de l'éducation surveillée (septembre 1960, circulaire pour les établissements spécialisés pour mineurs inadaptes).

En 1962 se créent des syndicats employeurs (SOP et SNASEA puis SNAPEI) en vue de négocier une nouvelle convention collective au secteur.

Entre 1963 et 1966 les négociations entre syndicats salariés et syndicats employeurs sont soutenues, et elles aboutissent à la **signature d'une Convention Collective le 15 mars 1966.**

Au départ il existe des dispositions générales (plus mesures transitoires) et six annexes : 1. Salaires et avantages en nature / 2. Personnel de direction et d'administration / 3. Personnel éducatif... / 4. Personnel psychologique et paramédical / 5. Personnel services généraux / 6. Cadres

– 1968 –

La scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans

L'Ordonnance du 6 janvier 1959 signée par Charles de Gaulle (chef du gouvernement) et Jean Berthoin (ministre de l'Education nationale) a décidé de repousser la fin de la scolarité obligatoire de 14 ans à 16 ans révolus : « *L'instruction sera obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans révolus pour les enfants qui atteindront l'âge de six ans à partir du 1^o janvier 1959* ».

– 1969 –

Conclusions du Rapport Moral : « Comme toutes les Collectivités, la Société de Patronage a subi le contrecoup des événements de Mai 1968 : l'esprit a changé, les Maisons ont pris un caractère plus individualiste. Le personnel éducatif est souvent plus difficile à recruter.

Dans le courant de l'année 1970, il devra être procédé à un resserrement des liens et à un effort pour retrouver une unité. Un travail de recherches commun, de remise en cause des méthodes avec la participation éventuelle de personnes de l'extérieur serait probablement bénéfique.

Des membres du personnel ont participé, durant l'année écoulée, à des stages de perfectionnement, mais il semble souhaitable que la Société trouve en elle-même les ressources qui lui permettront de s'actualiser et de progresser régulièrement. »

– 1970 –

Michel LAVERGNE

Michel LAVERGNE, Instituteur à l'école du Capreau, est aujourd'hui membre du Conseil d'Administration. Il raconte :

« J'ai eu mon premier poste d'instituteur au Capreau à Wasquehal en septembre 1970 : 25 élèves de niveau CE2-CM1 (aux dires de l'Inspecteur !), provenant pour 95% d'entre eux de la Maison Familiale. Ma classe, qui était installée dans un préfabriqué adossé à la cantine, était un peu à l'écart du reste de l'école !

C'était une classe « poubelle » disons-le, où l'école plaçait tous les élèves avec qui elle ne savait pas quoi faire ?! Heureusement pour moi, deux ans auparavant j'avais fait un remplacement à Mettray, puis des colonies avec des enfants difficiles. Je n'avais pas prévu de devenir instituteur

dans une classe spécialisée, mais finalement le hasard m'a servi, ça me correspondait.

J'ai adapté ma pédagogie, considérant qu'il leur fallait moins de pression, qu'ils ne progresseraient que s'ils étaient plus « cool ». On ne peut pas les forcer à apprendre ! J'ai essayé de casser le sentiment d'échec, de valoriser au maximum les réussites, dans tous les domaines. La lecture et l'écriture devenaient des outils au service de leurs activités.

Ces jeunes-là, ce n'est pas en faisant des devoirs qu'on va discuter, mais plutôt en creusant une tranchée, en faisant du béton !

Très vite je suis allé me présenter au Directeur de la Maison du Capreau, en tant qu'instituteur d'une majorité d'enfants sous sa responsabilité. Il a apprécié et les contacts ont toujours été facilités.

Au début je me souviens que les enfants de la Maison du Capreau portaient un uniforme : short velours côtelé et chaussettes été comme hiver, avec de gros godillots. Les habitants du quartier les appelaient les « lits bleus ».

Au fur et à mesure j'ai eu de moins en moins d'enfants de la Maison du Capreau, ceux-ci étant reconnus aptes à suivre des cours normaux. Quand il y avait des problèmes, que certains risquaient de décrocher, je m'arrangeais pour les prendre quelques temps dans ma classe.

J'ai été passionné par mon travail, du premier au dernier jour ! »

Lu dans Nord Matin Septembre 1970 :

« A LA MAISON D'ENFANTS DU CAPREAU, LES EDUCATEURS ONT PRIS LE RELAIS DE LA FAMILLE ...

Au 68 de la rue Louise Michel, quelques pavillons dans un parc verdoyant abritent la Maison d'Enfants du Capreau. Il y a dix sept ans, en septembre 1953, la société de patronage du Nord ouvrait une maison d'enfants au Capreau.

Auparavant la société possédait un établissement qui s'appe-

lait la « Maison Familiale » à Bouvines. Celui-ci s'avérant trop petit, il fallait trouver un autre endroit. C'est ainsi que la société de patronage du Nord acheta la propriété qui appartenait aux « Lits Bleus » ; une fondation de M. et Mme MOTTE, qui recevait des enfants déficients. Cette même propriété avait aussi servi à la Croix Rouge de Roubaix, qui dès 1947, y avait ouvert un aérium.

Dès sa création, dans la localité, la maison d'enfants du Capreau recevait des enfants âgés de 8 à 14 ans, ayant des difficultés d'adaptation familiale ou scolaire. Actuellement, d'année en année, l'établissement accueille 60 garçons d'âge scolaire. [...]

Aujourd'hui la grande majorité des 60 pensionnaires fréquente des établissements scolaires, hors d'enceinte de la maison d'enfants du Capreau. Certains vont à l'école de la rue Turgot, d'autres au C.E.S. de Wasquehal-Centre, d'autres encore au Lycée de Croix. Seuls une quinzaine d'enfants suivent la classe de perfectionnement à l'intérieur de l'établissement, dirigée par une institutrice spécialisée, qui siège par ailleurs à la commission médico-pédagogique.

Des ateliers éducatifs

Hormis les heures de classe, durant l'année scolaire, les jeunes pensionnaires viennent à la maison d'enfants du Capreau. Bien sûr un vaste parc leur permet de s'ébattre à souhait au grand air lorsque le temps le permet. Mais les responsables de l'établissement ont tenu à ce que ces enfants puissent meubler leurs loisirs selon leurs aspirations. C'est pourquoi, en dehors des heures de classe, fonctionnent à la maison d'enfants du Capreau, ce qu'il est convenu d'appeler des ateliers éducatifs.

Actuellement donc, l'enfant peut fréquenter selon son tempérament ou son aspiration, l'atelier de menuiserie, l'atelier de poterie-céramique, l'atelier de rotin ou le labo-photo. Il existe par ailleurs un atelier de danse folklorique et un autre d'art dramatique qui connaissent une certaine vogue parmi les enfants.

Certains d'entre eux, peuvent même s'ils le désirent s'adonner à la sculpture sur bois. Chacun de ces ateliers est conçu

de telle façon que chaque enfant qui participe à ces activités se sente concerné. Toute activité à la maison d'enfants du Capreau a pour but la réadaptation du jeune pensionnaire. Ces essais d'intégration se traduisent aussi par des contacts à l'extérieur de l'établissement. Ainsi, certains jeunes participent à l'équipe du Capreau-Sports Football, d'autres encore aux activités sportives telles que le cross ou la gymnastique. Tous les jeudis après-midi, les enfants se rendent à la piscine, soit à celle de la rue des champs à Roubaix, soit à celle de Croix.

L'éducateur remplace les parents

Pour beaucoup de pensionnaires, l'inadaptation est due à des carences familiales, ou même à l'absence de famille. Pour tous ces enfants, l'éducateur remplace les parents. Il est leur confident, il est leur soutien. L'éducateur vit quotidiennement avec eux. Le soir, c'est lui qui organise la veillée, qui se terminera vers 21h ou 21H30.

A la Maison d'Enfants du Capreau, les 60 pensionnaires sont répartis dans trois pavillons. Chaque pavillon, de vingt enfants, est placé sous la responsabilité de trois éducateurs spécialisés. C'est dire combien les contacts entre eux et les enfants peuvent être étroits. Ces mêmes éducateurs sont par ailleurs en liaison avec une équipe psycho-sociale, composée de médecins et de psychologues.

Force est de donc de constater, qu'à la Maison d'Enfants du Capreau, tout est mis en œuvre pour que le jeune pensionnaire soit le plus rapidement possible semblable à tous ses petits camarades, qu'il a coutume de côtoyer lorsqu'il se rend à l'école ou dans ses activités qui ont lieu en dehors de l'établissement.

La maison d'enfants du Capreau est prise en charge par le ministère des Affaires sociales.

Directeur : M. Pierre POLLE - Directeur Adjoint : M. Pierre PIGANI - Educateur Chef : M. Raymond Foucault. »

Constitution du Comité d'Entreprise de la Société

Chaque centre a un délégué titulaire et un suppléant. Les Cadres sont également représentés.

Après les tâtonnements du démarrage, un travail positif commence à se faire jour. Il permettra aux personnels des établissements de mieux se connaître.

– 1971 –

Christophe FOURNIER

Directeur (Boulogne)

« J'ai démarré comme stagiaire au Home de Beaufort en janvier 1971. Avant cela, à l'âge de 17-18 ans j'étais allé voir le Directeur, René ARNOULD, pour lui proposer de travailler au Home. J'avais fait beaucoup de scoutisme, et j'aimais le contact avec les jeunes, or à l'époque je n'étais plus très passionné par mes études. Mais René ARNOULD m'a poliment renvoyé chez moi avec ce conseil « Allez passer votre baccalauréat, puis faites l'école d'éducateurs et revenez me voir ! ». Il est vrai que j'étais un peu jeune par rapport à la population qui fréquentait l'établissement, des 16-21.

J'ai suivi ce conseil avisé et je suis revenu un peu plus de 3 ans plus tard en tant que stagiaire éducateur. Au mois de juin de la même année j'étais diplômé et j'étais définitivement embauché le 1^{er} Août. Je suis parti en camp avec les gars et je suis rentré le 31 août. Quelques jours plus tard, le 4 septembre, je me mariais.

Le 1^{er} janvier 1975 j'ai été nommé Chef de Service par dérogation, je n'avais pas encore les 5 ans d'ancienneté requis. Un an après j'ai été désigné comme « faisant fonction de Directeur », car celui-ci avait été licencié, et en juillet j'étais confirmé dans ce poste qui, il faut bien l'avouer,

n'intéressait alors pas grand monde ! Je me souviens d'avoir souvent fait visiter le Home, pendant les 6 mois, à différentes personnes qui ne donnèrent jamais suite à la proposition d'embauche de la S.P.R.N.

René BIRETTE, Directeur Général de la S.P.R.N. lorsque j'ai démarré ma carrière était « une humanité ! ». Cet homme était hors critère. Il lisait toutes les notes de comportement de tous les gamins...

Quand j'ai commencé c'était encore l'éducation à coups de trique ! Il y avait des excès mais au demeurant les jeunes ne le vivaient pas trop mal. Aujourd'hui l'excès inverse, le « trop de libéralisme » a montré ses limites et parmi les incidences à terme on note la perte des valeurs.

On fait un métier où il n'y a pas de reconnaissance. On n'a aucune capacité à évaluer l'efficacité de notre travail en termes de résultats.

En 1971 il y avait 40 jeunes de 16 à 21 ans et 5 éducateurs. C'étaient là les normes de travail en vigueur : 8 jeunes en référence et 30 jours de travail consécutifs. Je faisais les rapports, j'allais chercher du travail pour nos jeunes. Je faisais 40 heures par semaine. Je suis parti en camp du 1er au 30 août.

On peut aujourd'hui comparer et mesurer le chemin parcouru, avec l'évolution des exigences réglementaires du code du travail et de la Convention Collective.

Le « Home » compte actuellement 30 jeunes confiés pour 25 salariés (dont 10 éducateurs). Il fonctionne toute l'année, jour et nuit.

Presque tous les jeunes allaient travailler. A partir de 1973, premier choc pétrolier, nous avons nettement senti le marché de l'emploi se rétrécir. Au bout d'un moment on n'a plus voulu de nos jeunes...

En juillet 1974 la majorité est passée à 18 ans. Le législateur ne s'est pas posé la question de nos jeunes ! Heureusement un décret, en février 1975, est venu nous donner la possibilité d'effectuer des placements « Jeune majeur » à la demande du jeune, avec acceptation par la tutelle.

En 1981 nous avons créé un centre de formation qui utili-

sait des emplois aidés. Mais en 1985 on assiste à l'essoufflement de ces pseudos-formations.

Le « Centre de Formation », c'est 7 personnes et entre 500 et 700 personnes suivies chaque année.

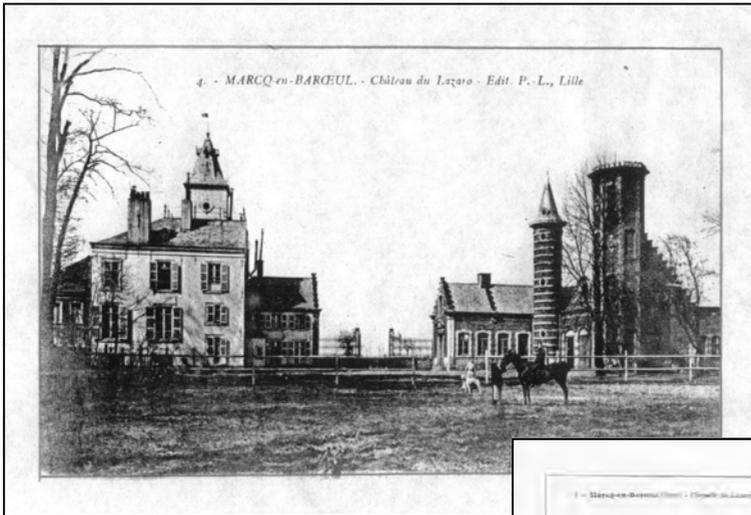
En 1986 nous créons l'E.S.I. (Entreprise Service Intervention) Entreprise d'Insertion dans le domaine de l'automobile, au départ pour avoir des débouchés pour nos gamins. Aujourd'hui c'est une entreprise autonome à 87 % avec, 19 contrats-conventions, un million de chiffre d'affaires et des interventions à Boulogne et à Berck.

Les jeunes d'aujourd'hui cumulent tous les handicaps. Nous sommes dans une région qui souffre économiquement, et les problèmes sociaux viennent s'ajouter. Dans certains cas on a deux générations qui n'ont pas travaillé ! Les jeunes que nous avons en 1971 avaient toujours vu leurs parents travailler ! Nous avons perdu la valeur travail en tant qu'entité et parallèlement à cela on a développé une politique d'assistantat : on réduit la volonté d'effort. On tombe dans l'excès inverse. On en vient à diminuer la notion d'exigence. Ces jeunes là n'ont que du temps libre ! On va vers une augmentation de la somme des problèmes sur la tête des mêmes gamins... Et on peut ajouter à ça les ghettos...

Mais malgré toutes les difficultés rencontrées, je ne me souviens pas d'être allé un jour au Home avec des pieds de plomb ! «

– 1973 –

Une propriété de près de 2 hectares située au lieu dit « Le Lazaro » à Marcq-en-Barœul est achetée en 1971 par la S.P.R.N. Les travaux démarrent en 1972 sous la direction de l'architecte Maurice SALEMBIER. C'est également à lui que sera confiée la rénovation du Capreau à Wasquehal.



Création de deux centres au Lazaro à Marcq-en-Barœul :

* Un nouveau « **Foyer des apprentis** », 100 rue du Lazaro. Il s'agit d'un internat de 60 places pour jeunes de 15 à 17 ans, présentant des troubles de conduite et de comportement. Ce foyer est dirigé par Jacques Doutreligne.

* Un centre, le « **Centre Commandant René Mouchotte** ». Il s'agit de la continuation directe du Foyer de semi-liberté d'Hellemmes, pour 30 ados. Au départ 14 ados seront transplantés et le 31 décembre 1973 ils seront 29. C'est Monsieur Jean Verhelle, l'ancien directeur adjoint de M. Doutreligne, qui dirige ce nouveau centre.

Création de l'A.E.M.O à Boulogne

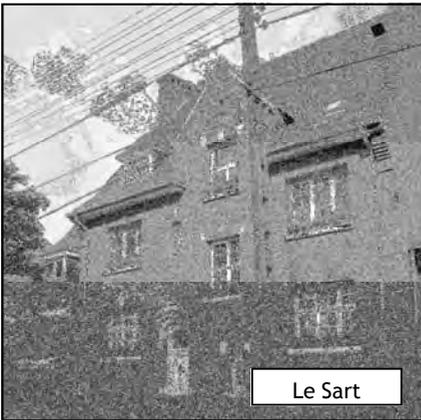
Le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.), habilité par le Ministère de la Justice, regroupe douze éducateurs pour couvrir la juridiction du Tribunal de Boulogne-sur-mer : arrondissements de Boulogne, Calais et Montreuil. Le local se situe 26 rue Victor Hugo.

Michel HEROGUELLE

Directeur CAP NORD (Marcq-en-Barœul)

« J'ai suivi la formation d'éducateur du C.F.E., Centre de Formation d'Éducateurs, (devenu I.R.T.S. : Institut Régional des Travailleurs Sociaux) et j'ai démarré à la S.P.R.N le 2 juillet 1973 comme éducateur à CAP NORD, à Marcq-en-Barœul.

J'avais Monsieur François ROMAN-MONNIER comme Directeur. Je me souviens qu'il y avait un crucifix sur son bureau, et il fallait que j'accompagne les enfants à la messe, voire que j'aie seul à la messe pour montrer l'exemple les jours où j'étais de service le dimanche !



Avec un autre, embauché en même temps que moi, nous étions tous deux diplômés à CAP NORD et les méthodes éducatives que nous découvrions sur place n'avaient pas grand-chose en commun avec ce qu'on nous avait appris en formation... Au début c'était horrible ! J'ai tenu, je suis resté, parce que j'étais marié, que nous avions un enfant et que nous disposions d'un logement de fonction. Les gamins étaient encore très « serrés », et s'ils s'éloignaient de la ligne il y avait des punitions, des sanctions humiliantes. Par exemple ils étaient privés de retour en famille, ou mis en chambre tout de suite après le repas... Ils se prenaient aussi à l'occasion des « paires de tartes » par certains éducateurs et ils ne disaient rien.

En 1977 CAP NORD connaît une petite « révolution » et je pose ma démission. Les éducateurs veulent libérer un peu le système, et notamment au niveau de l'argent gagné. Il faut que nos jeunes apprennent au plus tôt à gérer leur pécule. Je me souviens aussi qu'il n'était pas question de sortir pour les jeunes, s'il y avait une fête dans le quartier, et ce n'était pas évident. Un jeune qui arrivait ne pouvait pas sortir avant 3 mois, puis il avait une sortie « parrainée », puis une sortie « seul ».

Cela s'est finalement calmé après que Monsieur ROMAN eut refait des groupes plus homogènes : 2 groupes de petits, 1 groupe de moyens et 1 groupe de grands. Le passage de la majorité à 18 ans avait causé quelques soucis d'organisation.

Je suis resté et j'ai été nommé Directeur Adjoint en 1983.

En 1990 une deuxième « révolution » se déclare : les bâtiments sont mal adaptés pour l'accueil des jeunes. Je me bats contre la réhabilitation des locaux actuels : je souhaite obtenir des locaux plus fonctionnels pour de plus petits groupes. Le combat sera long, mais ma cause sera entendue et satisfaite.

Dans ces anciens bâtiments devenus vétustes, démolis en 1996, les gamins pouvaient se cacher, se droguer. On a mê-

me eu des cas de viol dans les caves. Parfois quand le gardien de nuit prenait son service à 22h il n'y avait que 3 gamins présents sur les 15, les autres rentrant à 5 heures du matin !

Je suis donc passé du collectif à l'éclatement sur plusieurs unités, et j'ai eu les moyens pour le faire. »

– 1974 –

Abaissement de l'âge de la majorité. On passe de 21 à 18 ans. (5 juillet 1974)

Inauguration des Foyers Mouchotte et René BLRETTE

« Dès le XVIIe siècle, le château du Lazaro s'élevait au bord de la route de Lille à Menin. Sous la restauration ce petit château fut la propriété d'Alfred de Bats et Florence de Cugnac qui firent construire en 1843, de l'autre côté de la route, une petite chapelle octogonale, dédiée à Notre Dame de Bon Secours. De style néo-flamand, cette chapelle est un charmant édifice meublé de boiseries de qualité. Classée Monument Historique en 1952, elle est devenue propriété de la ville 30 ans plus tard. » (www.marcq-en-baroeul.org)

Successivement la famille FRANCHOMME, puis la famille DELATTRE prirent possession du domaine. Mais le château fut un jour rasé, et seuls restèrent sur pied la maison du concierge, les dépendances et les écuries, et la chapelle aujourd'hui classée. Après la guerre 1914-1918 le parc devint terrain vague. Une vaste demeure y fut construite sur ce qui restait du bois et M. DELEMME, confiseur, y installa ses ateliers de fabri-

cation (début du XIX^{ème} siècle).

Cette demeure sera rasée pour pouvoir installer les Enfants Moralement Abandonnés (E.M.A.) d'Hellemmes.

Centre MOUCHOTTE

« Le Centre Mouchotte, du nom d'un héros de la Seconde Guerre Mondiale, le plus ancien chasseur des Forces Aériennes Libres, était au début un internat d'une soixantaine de places. Aujourd'hui, la capacité est de 30 lits pour des garçons de 16 à 18 ans : insertion socio professionnelle et suivi éducatif sont les maîtres mots des éducateurs.

Le premier Directeur fut Monsieur VERHELLE. Les adolescents qui y étaient placés (15 à 17 ans à l'origine), bénéficiaient d'un rattrapage scolaire et d'une pré-formation professionnelle au sein d'ateliers.»

Foyer René BIRETTE

A l'origine le foyer BIRETTE va s'appeler « Foyer des Apprentis ». En effet les jeunes qui y furent admis au départ travaillaient à l'extérieur. Le foyer fonctionne 365 jours par an.

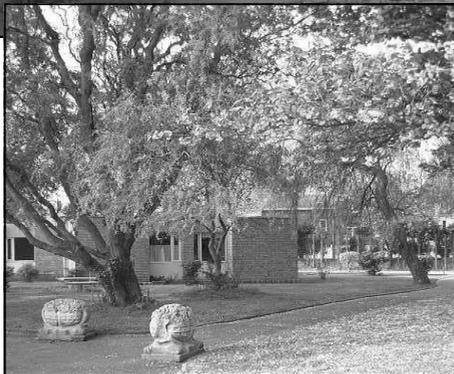
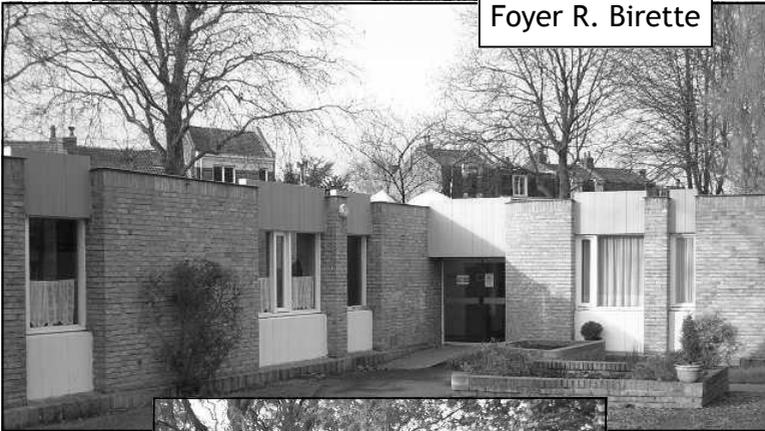
« Le Foyer René BIRETTE était à l'origine un internat appliquant la formule de semi-liberté pour une trentaine de jeunes de 16 ans et plus. Il eut Monsieur DOUTRELIGNE pour premier Directeur.

Aujourd'hui, il accueille des garçons de 15 à 19 ans à qui une formation est dispensée en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle. »

A CAP NORD à Marcq-en-Baroeul, on observe un tournant : désormais les mineurs accueillis proviennent de plus en plus de la DDASS, et de moins en moins des Tribunaux pour enfants.



Foyer R. Birette



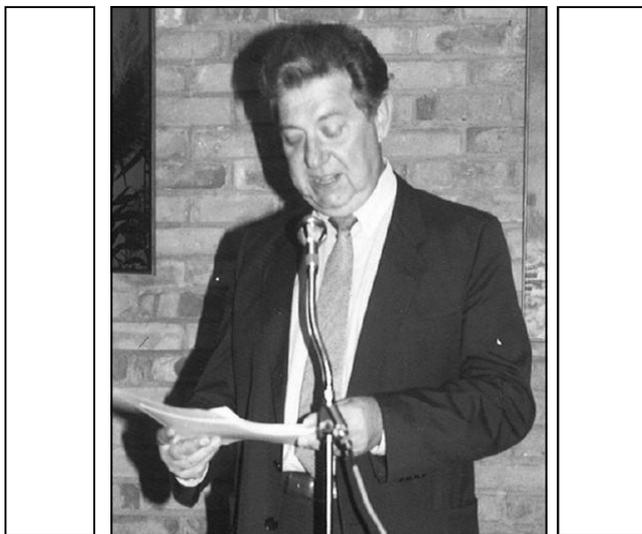
1975 - 1986 : Professeur Jean
ERNST



Professeur Jean ERNST

Il est désigné comme successeur du bâtonnier Gérard DOUS-SOT lors de l'assemblée extraordinaire du 11 juin 1975. Il est administrateur de la S.P.R.N dès 1960.

A l'époque le Professeur Jean ERNST travaille dans certains établissements de la SPRN en tant que psychiatre ; et il est surpris de cette sollicitation, regrettant que le Président AL-LAER, qui a une très grande expérience de l'enfance inadaptée, ne soit pas en mesure, pour des raisons personnelles, d'assumer lui-même cette fonction. Cependant il accepte et s'agissant du cumul des fonctions, le conseil d'administration propose une période de transition, le temps nécessaire pour trouver un praticien qui puisse le remplacer.



Le Professeur ERNST décèdera malheureusement subitement le 11 mai 1986. Monsieur DEPLANCK, assurant l'intérim de la présidence, devait dire lors du Conseil d'Administration du 18 juin suivant : « Le nom du Professeur ERNST allonge la liste de ces hommes dévoués et courageux. Je garderai, comme nous

tous, de ce dernier comme des autres, un très amical et respectueux souvenir. A chaque réunion, et en silence, nous penserons à lui. »

Le Professeur ERNST, lors de la remise de la médaille de l'éducation surveillée, devait dire dans son discours de remerciement :

« [...] Comment laisser passer une telle occasion de parler de nos foyers, des jeunes qui nous sont toujours confiés mais qui sont sans doute plus demandeurs qu'ils ne l'étaient jadis. Le temps des maisons de correction est bien passé et c'est tant mieux. Les foyers sont maintenant des lieux d'accueil repérés et espérés par certains jeunes en difficultés ou en désarroi. On ne le dira jamais assez, la délinquance est le symptôme d'un individu ou d'une société malade et elle doit être combattue comme telle : par un traitement préventif ou curatif... c'est-à-dire par des mesures sociales et éducatives.

C'est à l'état qu'il revient de légiférer. C'est à l'éducateur qu'il revient de travailler sur le terrain.

Je ne connais pas beaucoup de professions plus exaltantes ni plus difficiles que celle-là, mais s'agit-il bien d'une profession ? La compétence technique à elle seule ne suffit pas, de même l'enthousiasme généreux à lui seul est insuffisant. Quel statut inconfortable que celui du compagnon de route temporaire d'un jeune en détresse qui a tout à attendre, qui veut être écouté, compris, guidé... qui a besoin d'affection et d'autorité, qui cherche un modèle de référence fraternel ou paternel indispensable à tout individu s'il veut accéder à la maturité et à l'autonomie... Quelle responsabilité que celle de l'éducateur ! »

– 1975 –

Une loi va transformer le secteur : La Loi N°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ, en application de l'article 145 du Règlement, PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES (1), sur la réforme de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975, relative aux institutions sociales et médico-sociales et présenté par M. Pascal TERRASSE - Député.

EXTRAITS :

« [...] Au sens de la loi du 30 juin 1975, sont des institutions sociales et médico-sociales tous les organismes publics ou privés qui, à titre principal et d'une manière permanente :

- * mènent, avec le concours de travailleurs sociaux, d'équipes pluridisciplinaires, des actions à caractère social ou médico-social, notamment des actes d'information, de prévention, de dépistage, d'orientation, de soutien, de maintien à domicile ;
- * accueillent, hébergent ou placent dans des familles des mineurs ou des adultes qui requièrent une protection particulière ;
- * reçoivent des jeunes travailleurs ;
- * hébergent des personnes âgées.

[...] Il convient de rappeler que la loi du 30 juin 1975, communément dénommée « loi sociale », voulait être le corollaire social d'une loi, sanitaire celle-ci : la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant sur la réforme hospitalière.

La loi sanitaire établissait une séparation entre les établissements à caractère strictement sanitaire chargés de l'exécution du service public hospitalier et les établissements à caractère strictement social. Cependant, les circonstances avaient conduit les hôpitaux à créer des hospices pour personnes âgées ou pour adultes handicapés ainsi que des services d'accueil d'enfants inadaptés ou confiés par l'aide sociale. La loi de 1970 se bornait à permettre aux hôpitaux l'exercice de ces activités à titre transitoire, en principe jusqu'en 1972. Cette situation ayant été reconduite par deux fois, la voie législative a été retenue pour déterminer un cadre stable.

La loi sociale consacre l'existence d'un secteur participant à la fois du sanitaire et du social : le secteur médico-social. Ainsi, la séparation des deux domaines demeurerait respectée. Ceci trouve une illustration dans le fait que la médicalisation des maisons de retraite ne concerne qu'une part limitée de leur capacité par exemple.

La note ministérielle du 20 mars 1974 présentant le projet de loi relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux, assignait au texte :

- la coordination des institutions ;
- leur statut et plus particulièrement celui des institutions à caractère public ;
- les moyens financiers mis à leur disposition.

Les deux axes principaux de cette loi concernent la coordination des interventions et la régulation du dispositif (les éléments propres à la définition du statut des institutions font l'objet d'un développement infra).

La nécessité de la coordination des interventions résulte de l'hétérogénéité même du domaine médico-social ainsi que de la diversité des intervenants et des publics concernés, diversité que montre bien l'énumération des structures figurant à l'article 1er de la loi.

L'article 2 distingue deux instruments de coordination :

- la constitution de groupements des organismes gestionnaires d'institutions sociales et médico-sociales ;
- la conclusion de conventions entre l'Etat et les groupements ou organismes gestionnaires.

L'article 6 (supprimé par une loi de 1991) portait création sur la création de deux commissions consultatives, nationale et régionale, saisies de tout projet visé à l'article 3.

La loi n'emportant pas d'obligation, fort peu de groupements ont été constitués.

L'instrument principal de régulation de la loi de 1975 est la soumission de la création ou de l'extension importante de certains établissements au régime de l'autorisation. Les éta-

blissements et services mentionnés à l'article 3 de la loi sont concernés par ce régime.

L'autorisation constitue l'outil unique de la régulation qui, au demeurant, conserve une certaine souplesse.[...]"

[...] La loi du 30 juin 1975 a, par delà ses imperfections, permis un développement considérable du secteur social. En l'espace de deux décennies a émergé un nouveau secteur de l'économie sociale qui a entraîné des créations d'emploi et de structures diverses sur tout le territoire. Il n'est pas faux d'affirmer que la solidarité en France a pris un nouveau visage à la faveur de ce mouvement. Par ailleurs, elle a permis une action concertée des collectivités publiques et du mouvement associatif sans précédent. [...]

– 1976 –

L'association a des difficultés pour placer ses jeunes en stage, en apprentissage... à leur trouver du travail. Le chômage est là.

Rapport moral de l'année 1976 :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA S.P.R.N.

Directeur : Monsieur BIRETTE

Fondation de la Société de Patronage : 1895

Association de la loi de 1901

Reconnue d'utilité publique en juillet 1923

Habilitée par les Ministères de la Justice et de la Santé au titre de :

L'ordonnance du 2 février 1945

Des articles 375 et suivants du Code Civil

De la loi du 4 juin 1970

Du décret 59100 du 27 janvier 1959

Du décret 75-96 du 18 février 1975

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA S.P.R.N.

MAISON D'ENFANTS DU CAPREAU, 68 rue Louise Michel à Wasquehal

Directeur : Monsieur Pierre POLLE

FOYER CAP NORD, 169 rue de l'Abbé Bonpain à Marcq-en-Baroeul

Directeur : Monsieur François ROMAND-MONNIER

SERVICE DE SUITE DU Foyer CAP NORD

Responsable : Le Directeur-adjoint du Foyer : Monsieur René LOUAGIE

FOYER DES APPRENTIS, 100 rue du Lazaro à Marcq-en-Baroeul,

Directeur : Monsieur Jacques DOUTRELIGNE

CENTRE Cdt RENE MOUCHOTTE, 73 rue des lilas à Marcq-en-Baroeul

Directeur : Monsieur Jean VERHELLE

FOYER DES JEUNES DU VAL DE LYS, 12 rue F. Capelle à Merville

Directeur : Monsieur Jacques LOOSFELT

PLACEMENTS FAMILIAUX SPECIALISES, dépendant du Foyer de Merville

Responsable : le Directeur-adjoint du Foyer : Monsieur Robert WAELES

HOME DE BEAUREPAIRE, Square Braille à Boulogne-sur-Mer

Directeur : Monsieur Christophe FOURNIER

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT, 26 rue Victor Hugo à Boulogne-sur-Mer

Directeur : Monsieur LOISON

« Nos Maisons » : annexes du Foyer des Jeunes du Val de Lys

Le projet de Robert Waeles reçoit son habilitation en 1978 : des appartements en location sont mis à disposition des travailleurs extérieurs.

Les Educateurs & l'internat :

Dès 1971 on constate que la formule de l'internat n'est plus tellement appréciée par les jeunes éducateurs sortant de l'école.

« Exceptionnellement, et pour mieux situer les difficultés actuelles de l'Internat auprès des Administrateurs, nous avons cru bon de joindre, à ce rapport, un travail qui a été fait en 1977, par Monsieur COMPAGNON, Directeur de la Maison d'enfants IGeSA à la Roche Guyon (Institution de Gestion Sociale des Armées), lors du Congrès UNIOPSS 1977 (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux)» :

Extraits : «[...] Aujourd'hui ce n'est pas l'internat qui doit être remis en cause, c'est au-delà d'une évolution et même d'une révolution nécessaire, ce qu'il est en train de devenir, parce que le problème de fond de l'internat ce n'est plus celui des structures [...], le problème de fond aujourd'hui c'est celui des éducateurs.[...] Le malaise actuel ressenti dans les internats, vient en fait des conditions de travail qui sont celles des éducateurs. [...]

C'est vrai que les travailleurs sociaux sont des travailleurs comme les autres et qu'ils ont à être solidaires de l'im-

mense foule de tous les travailleurs, mais cela est vrai aussi que leur travail a une dimension différente parce que c'est une dimension humaine. [...] La tendance à la réduction du temps de travail, est une chose positive en soi et ne peut être remise en question. Mais alors, nous risquons d'arriver au niveau du travail d'éducation qui est le nôtre à une contradiction fondamentale, car les impératifs de l'éducation finissent par devenir tout à fait inconciliables avec les dispositions légales, en matière de durée du travail. Il faut donc rechercher des solutions qui permettent de réaliser l'objectif de l'Etablissement et qui fassent droit aux intérêts légitimes des éducateurs et ceci est vrai pour tous les internats travaillant en service continu, cela est plus vrai encore, comme je le disais tout à l'heure, pour les Maisons d'Enfants à caractère social où les placements sont de longue durée et où 365 jours par an les éducateurs assument une véritable suppléance familiale. Les seules solutions préconisées actuellement par les Syndicats, sont en fait la multiplication du nombre de postes d'éducateurs. Or cette multiplication est non seulement un non-sens sur le plan pédagogique, elle est aussi génératrice d'inadaptation supplémentaire. [...] - Il est en effet, d'importance essentielle, que les possibilités de contact et de communication entre l'éducateur et l'enfant (l'éducation se réalise sur la base d'une relation), comportent un minimum de continuité et de permanence. La fonction d'éducateur postule en effet attention, stimulation, conciliation, soins, participation aux joies et aux difficultés, etc., toutes ces choses qui ne sont pas conciliables avec des horaires calculés trop strictement et qui ont comme conséquence : des relèves continuelles, des absences trop fréquentes et irrégulières, etc.[...] Il faut à ce propos se rendre compte que la présence de trop d'éducateurs rend très difficile l'adaptation de l'enfant à son milieu de vie institutionnel. (Union Nationale des Maisons d'enfants de Belgique) - [...] Les conditions de travail provoquent un tel fossé entre l'éducateur et l'enfant, que seule une relation routinière subsiste. [...] Et si pour les enfants nous aboutissons ainsi à un non-sens pédagogique, nous aboutissons pour les éducateurs à un non-sens professionnel [...]

Le travail éducatif ne se conçoit que sur base d'une complète collaboration entre éducateurs, ce qui ne peut se réaliser sans une communication optimale entre eux. Cette communication est toutefois irréalisable lorsque le nombre d'éducateurs est trop élevé. Les éducateurs sont soumis à des exigences qualitatives toujours plus grandes. La combinaison de l'intensification du travail avec la diminution du temps de travail aboutit à des tensions qui provoquent des insatisfactions profondes. [...] Il faut noter aussi que les éducateurs d'internat ont une responsabilité quasi permanente, tant morale que matérielle, un travail souvent effectué pendant les périodes classiques de repos, samedi, dimanche, jours fériés, nuit, vacances, un rythme irrégulier, quand les enfants sont scolarisés à l'extérieur. [...] Il résulte de toute cette situation une tension nerveuse, une usure rapide, des difficultés au niveau de la vie familiale, bref une grande insatisfaction comme noté précédemment. [...]

Il me semble que le temps est venu, s'il n'est pas trop tard, d'avoir un peu d'imagination et de la faire partager aux instances responsables des Conventions Collectives. Il faut remplacer la notion de temps de travail par celle de responsabilité permanente et proposer des compensations possibles pour l'exercice d'une fonction incompatible avec des conditions de travail normales.[...] Au niveau des conditions matérielles l'enquête faite par le groupe d'Etudes Internat constitué par le Centre Technique National en 1974 et dont j'ai fait partie, précisait dans ses conclusions que les questions de salaires, de logement et d'horaires, étaient parmi celles qui paraissaient les plus importantes aux éducateurs d'internat et que si des solutions étaient apportées dans ces domaines il y aurait certainement beaucoup plus de candidats valables [...] »

– 1980 –

Novembre 1980 : Inauguration des travaux d'extension et de rénovation à la Maison d'Enfants du Capreau

Après 3 ans de travaux la Maison d'Enfants du Capreau, internat éducatif de réinsertion sociale, dispose de six foyers de douze enfants, cinq foyers pour garçons et filles, et un pour filles âgées (14 à 16 ans), ceci afin de faciliter la prise en charge des fratries.



Chaque foyer dispose d'une structure de logement autonome avec salle de séjour, trois chambres de quatre personnes, un dégagement et une salle d'activités. Cette disposition serre au plus près un type de vie familial et permet à l'enfant de se découvrir lui-même tout en apprenant la vie collective.

Les enfants accueillis sont d'âge scolaire et présentent des troubles de la conduite et/ou du comportement social. Ils sont confiés à la Maison d'Enfants par la juridiction pour mineurs ou par le Service de l'Enfance de la DDASS.

Une équipe médico-psychopédagogique suit les enfants. Elle comprend un médecin généraliste, un psychiatre, un psychologue, un psychothérapeute, une psychorééducatrice et une rééducatrice en dyslexie.

– 1982 –

La loi de décentralisation du 2 mars 1982

La loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, change la donne pour la S.P.R.N. Elle ouvre la voie à un profond bouleversement de la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux.

Elle est considérée comme la loi fondamentale de la décentralisation. Auparavant, l'exécutif de ces deux collectivités était assuré par un préfet (de département ou de région).

Depuis la loi du 2 mars 1982, le chef de l'exécutif départemental est le président du conseil général et celui de la région est le président du conseil régional. Avec la loi du 2 mars 1982, le département devient une collectivité de plein exercice. Désormais, c'est le président du conseil général, élu parmi ses pairs, qui préside l'assemblée, prépare et exécute les budgets et les délibérations. Il devient également le chef de l'administration départementale. La région devient une collectivité territoriale de plein exercice.

– 1984 –

Le 6 juin 1984 : loi «relative aux droits des familles dans leurs relations avec les services chargés de la protection de l'enfance ».

« C'était une révolution, au sens premier du terme. Jusqu'ici, on avait toujours parlé de ce que nous, qui avons le savoir et le pouvoir, faisons pour les autres. Les textes parlaient d'aide, d'assistance, de protection, de suivi, de surveillance, de tutelle, etc. Tous ces mots désignent un certain positionnement du professionnel par rapport au sujet. La loi du 6 juin 1984 opère un retournement.

La loi du 6 juin 1984 vise en premier à affirmer et restaurer le droit des familles. Il s'agit de sortir d'une logique d'assistance et d'exclusion, en créant des conditions de nature à favoriser de nouveaux rapports entre les institutions et les usagers considérés comme responsables par delà la dépendance dans laquelle ils peuvent se trouver. Il y a bien sûr des familles défaillantes. L'hypothèse de cette loi, c'est que ce n'est pas en les ignorant et en les remplaçant qu'on les fera sortir de cette défaillance; c'est au contraire en leur donnant des droits et en leur donnant les moyens d'exercer ces droits.

Cette loi était la mise en œuvre législative du rapport Bianco-Lamy. » Pierre VERDIER

– 1985 –

Fin 1985 de petites unités sont ouvertes :

* Antenne du Foyer CAP NORD, Avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul

* Antenne du Lazaro, Foyer René Birette rue d'Emmerin à Lille

* Antenne du Foyer VAL DE LYS, rue Notre Dame à Hazebrouck (location), puis rue de la clé (achat - 1992),

* Une antenne gérée par le Foyer CAP NORD, rue du Sart, à Villeneuve d'Ascq viendra un peu plus tard, en 1992.

– 1986 –

1^{er} Janvier 1986 : création de l'E.S.I. à Boulogne, Entreprise Service Intervention

« L'E.S.I. est née de la volonté de l'équipe éducative d'élargir, en fonction des opportunités permises par les textes, la palette des moyens d'action disponibles pour remplir au mieux sa mission éducative.

A l'origine deux idées sont développées comme support d'activité : les prestations auprès des petites municipalités environnantes et le nettoyage des voitures. L'enquête de faisabilité réalisée sur 70 communes du département laissant espérer un marché durable, nous avons commencé sur ces deux créneaux.

Très vite la collaboration avec les communes s'avère difficile et nous apporte plus d'inconvénients que d'avantages. Par ailleurs, l'activité sur les véhicules se développe plus facilement dans la mesure où la concurrence la plus proche se trouve à Calais !

Cette activité a par ailleurs l'avantage de bien correspondre à la population à laquelle nous nous adressons : le travail ne demande a priori pas de qualification, l'activité ne nécessite pas de gros investissements au départ et la voiture est un objet valorisant. Du parking du Home à l'entreprise de 2 500 m² en zone industrielle de la Liane à laquelle s'ajoute une succursale à Berck, notre entreprise s'est développée avec toujours les mêmes objectifs : réussir à rendre compatible la préoccupation économique et la préoccupation sociale. » Christophe FOURNIER

E.S.I., une entreprise intermédiaire pour l'intégration des jeunes dans le monde du travail



Avant de présenter cette jeune société créée dans le cadre de la circulaire gouvernementale du 24 avril 85, il faut remonter dans le temps et dresser un rapide historique de l'évolution du Home Beaurepaire d'où tout est parti.

Au départ de cette création d'entreprise donc, il y a le Home Beaurepaire.

C'est, dans la logique de l'éducateur, une initiative complémentaire à ce qui a été réalisé depuis 1980 par ce foyer. A cette date, les éducateurs et leur directeur, M. Fourrier, ouvrent un centre de formation complémentaire, parallèle au Home Beaurepaire, au-dessus du foyer qui héberge des garçons de 16 à 20 ans. Des stages seront alors créés, axés essentiellement sur le secteur maritime. Et depuis l'an dernier, des stages de réinsertion pour adultes y sont également proposés. Le centre de formation compte actuellement parmi les organismes de formation "labellisés" pour le "Crédit formation". Mais, si la formation est nécessaire aux jeunes, il faut aussi penser aux débouchés. Face au problème du chômage, les éducateurs du foyer ont été amenés à réfléchir sur la suite à donner à ces

efforts de formation.

Une contribution à la lutte pour l'emploi

La création des entreprises intermédiaires le 25 avril 85 correspondant à l'objectif des éducateurs du foyer, un dossier de candidature fut déposé et retenu. Le statut associatif fut choisi pour la création d'une entreprise de ce type. Sans entrer en concurrence avec des sociétés existantes, l'entreprise fit son chemin et se spécialisa peu à peu dans le nettoyage des véhicules. L'entreprise s'est agrandie, a déménagé de la rue du Sautoir, s'est installée à Résurgat, puis la Z.I. de la Liane, derrière le garage Toyota.

Objectif 10 postes

Aujourd'hui, entreprise d'insertion économique, suite à une nouvelle circulaire de mars 89, L'E.S.I., Entreprise de Services et d'Interventions, fait travailler six jeunes, suivis par les services sociaux,

encadrés par un éducateur et un conseiller technique.

Les jeunes sont sous contrat à durée déterminée, en contrat de qualification, en SIVP... l'objectif est de créer dix postes de travail à brève échéance. Les nouveaux locaux, opérationnels depuis le 1er du mois sont équipés d'aires de lavage. Un pont et une cabine de peinture sont en prévision. Ce sont ainsi près de 200 véhicules par mois, neufs ou d'occasion, qui seront ainsi lavés complètement à la demande des professionnels ou des particuliers. Cette activité qui n'existait pas offre maintenant à des jeunes en difficulté l'occasion d'entrer dans le monde du travail. L'exemple concret d'une initiative locale pour l'emploi, une contribution locale à l'effort national souhaité par le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qu'il fallait signaler.

PHILIPPE HARBART

1986 - 1996 : M. Claude ALLAER



– 1985/1986 –

La vie au Foyer du Commandant René Mouchotte : Quelques coupures de presse

09/02/85 - Les jeunes du Foyer René Mouchotte et les aînés du Lazaro

« Depuis quelques années déjà les jeunes du foyer René Mouchotte invitent les aînés du quartier du Lazaro à venir passer un après-midi récréatif en leur compagnie. »

24/07/86 - Un raid de 8 000 kms pour les jeunes du centre Commandant René Mouchotte

« Chaque année depuis 1971 les jeunes du Foyer Commandant René Mouchotte partent en camp d'été avec leurs éducateurs. [...] Cette année, un camp itinérant aura pour destination ultime la Cappadoce en Turquie. Le départ est prévu le 2 août et le retour le 31. C'est un périple de 8 000 kms qui est proposé aux jeunes garçons à travers l'Europe et une partie de l'Asie Mineure, avec la traversée de l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie. [...] La caravane se compose de 3 SG2, 1 J9 et une voiture de liaison. Chaque équipage se compose pour les véhicules lourds au maximum d'un éducateur et pour les véhicules légers de trois garçons et un éducateur. Le Directeur adjoint est responsable de l'expédition. [...]»

06/07/86 - Course de voitures à pédales : le centre Mouchotte, 1^{er} prix de Saint-Jean-au-Bois (Oise).

– 1987 –

Départ de l'abbé Naissant

Aumônier de 1968 à 1987

Il est le dernier aumônier en poste à la S.P.R.N, ce qui marque un tournant dans l'évolution de la Société.

– 1990 –

La S.P.R.N. emploie 285 salariés, dont une centaine d'éducateurs, avec 6 foyers principaux. Le budget de fonctionnement pour 1990 s'élevait à 56 millions de francs.

Elle devient la : Société de Protection et de Réinsertion de la Région Nord

« Que notre logo soit le symbole qui nous fait identifier : le cerf-volant est le symbole de l'espoir, dans un avenir bleu, mais les fils tenus qui le retiennent, signifient les contraintes et les obligations de chaque jour. » C. ALLAER



Discours du Président C. ALLAER - Vœux - Extraits :

« Nous entrons cette année dans la décennie qui sera marquée par le centenaire de notre association. Fondée avant le siècle, avant notamment la loi de 1901 sur les associations, la Société de Patronage du Nord de la France, dès l'origine, association de bienfaisance, sans but lucratif, à l'égard des enfants abandonnés, s'est adaptée aux évolu-

tions des idées et des mœurs, mais toujours dans le même esprit, celui de protéger ses pupilles et de leur permettre de s'intégrer dans la vie familiale et professionnelle.

La Société de Patronage de la Région du Nord de la France -S.P.R.N.- s'est ainsi transformée, tout en gardant son sigle, pour devenir, dans le cadre de son habilitation judiciaire, Société de Protection et de Réinsertion des jeunes de la Région du Nord.

Nos foyers se sont multipliés, le nombre de jeunes pris en charge a augmenté, en même temps que celui des éducateurs : si chaque foyer, sous la conduite de son directeur, a son projet propre, adapté aux besoins de chacun, nous devons nous souvenir que nous faisons partie d'une grande famille, qui est d'autant plus forte pour défendre les intérêts communs, qu'elle est plus unie. [...]

Les orientations actuelles excluent, de plus en plus, le recours à la sanction ; et l'évolution de nos foyers s'est faite, en liaison avec les autorités judiciaires, dans la recherche, parfois difficile des solutions éducatives. [...]

Dans le contexte actuel, l'avenir d'une association comme la nôtre, est marqué du signe de la précarité, malgré la qualité de nos équipes et de leurs prestations : nous sommes reconnus d'utilité publique depuis longtemps (2 juillet 1923), mais notre habilitation judiciaire elle-même, très ancienne (1896), fait l'objet d'un nouvel examen, les prix de journée doivent être renégociés ; toute expérience nouvelle, même si le préjugé est favorable, ne peut être appréciée qu'aux résultats...

Or par définition, notre clientèle pose des problèmes souvent difficiles à résoudre. Chaque cas demande une solution individualisée, constamment remise en question, le large éventail de nos maisons (internat, semi-internat, foyers à petit effectif...) permettant la multiplication des tentatives d'adaptation. [...] ».

– 1991 –

Avril 1991 : Inauguration de l'extension des services administratifs du siège et des travaux de rénovation au CAP NORD

M. ALLAER - Article Nord Eclair, avril 1991 : « [...] La notion de patronage des adolescents a vite été dépassée. Si après la guerre de 14 on encadrait les jeunes dans des établissements à gros effectifs, avec un encadrement quasi-militaire, après la libération, l'accent a été mis sur une prise en charge plus individualisée, avec l'apparition des éducateurs professionnels. »



– 1992 –

15 Juin 1992 : « Par arrêté du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique en date du 15 juin 1992, est approuvée la modification apportée aux statuts et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite « Société de Patronage de la Région du Nord », dont le siège est à Marcq-en-Baroeul (Nord), 169 rue de l'abbé Bonpain, qui s'intitulera désormais « **Société de Protection et de Réinsertion du Nord** ».

- Vente du terrain de CAP NORD, puis achat de la maison du Sart
- Achat rue de la clef à Hazebrouck

– 1995 : Le Centenaire –

Lu dans « Nord Eclair » du 10/10/1995 :

« La SPRN est reconnue d'utilité publique en 1923 (*). C'est l'année où elle s'installe 169 rue de l'Abbé Bonpain à Marcq-en-Baroeul. Dès lors elle concentrera ses efforts sur les enfants et adolescents en difficulté, et durant la Seconde Guerre mondiale elle accueillera des enfants de tous âges, et parmi eux des enfants juifs. Les années qui vont suivre verront apparaître sept établissements et services à travers toute la région Nord - Pas de Calais. Enfin, durant la dernière décennie, seront mises en place des antennes à effectifs réduits et des services d'accueil sans hébergement, et ce dans un esprit nouveau : l'instauration **d'une relation non plus d'autorité mais de confiance** entre l'éducateur et les adolescents. La société va également intensifier ses activités de formation professionnelle à Boulogne-sur-Mer, pour la réinsertion d'adultes en difficulté.

[...] La SPRN, une société née des idées généreuses d'une époque, le début du siècle, où les milieux judiciaires et économi-

ques lillois se préoccupaient du sort des jeunes adolescents condamnés à la prison pour des infractions qu'on qualifierait aujourd'hui de petite délinquance.

[...] 1945 devait plus tard rompre avec la rude discipline et l'encadrement quasi-militaire qui était l'empreinte des débuts, marqués par le paternalisme et le bénévolat. L'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante devait ouvrir une nouvelle ère, et c'est une équipe d'anciens du Collège de Marcq qui prenait alors les choses en mains.

La loi et l'évolution des mœurs aidant, c'est l'avènement d'une méthode éducative plus affinée, d'un système plus libéral, avec une diversification et une multiplication des foyers, associées à une réduction des effectifs. Les éducateurs ont remplacé les inspecteurs, et la prise en charge des adolescents est devenue plus technique.

[...] Si depuis 1958 on a remplacé l'idée de sanction par des mesures de contrôle, des équipes de rue, des placements éducatifs, des accueils sans hébergement... il faut bien en convenir, et c'est le constat formulé par Monsieur ALLAER, ces mesures ont un coût important. [...]

(*) « O. Bigo et R. STAHL obtiennent que l'association soit reconnue d'utilité publique (2 juillet 1923). Le 18 février 1924 l'assemblée générale adoptera des statuts quelque peu remis à neuf. »

– 1996 –

Discours du Président C. ALLAER - Vœux du 18/01/96 - Extraits :

« [...] L'action de nos fondateurs a été d'abord une action individualisée, au cas par cas, par la prise en charge de jeunes adolescents à problème, par des familles, en accueil personnalisé, chez des cultivateurs, des commerçants, des artisans.

Puis vint ensuite l'époque des institutions, des foyers, pour essayer d'apporter une réponse à la brutalité, sinon à l'horreur des prisons et des bagnes d'enfants. Cette époque touche à son terme. Les établissements de 150 ou 200 enfants ont disparu comme d'ailleurs les dortoirs à gros effectifs des internats scolaires. Les effectifs se sont réduits, et les dernières créations de foyers accueillent plus volontiers vingt, quinze, ou mieux, une dizaine d'adolescents, dans un cadre proche de la vie d'une grande famille. Mais les problèmes des enfants difficiles ne sont pas résolus pour autant. Le nombre de ceux-ci est en augmentation constante depuis de nombreuses années. En 1945, par l'Ordonnance du 2 février, la solution du problème s'inscrit dans le choix donné au Juge entre la sanction et la rééducation, mais le problème des cas lourds et difficiles n'est pas résolu pour autant.

En tout cas, en ce temps de laxisme et de permissivité, à trop vouloir éliminer toute autre idée que la mesure éducative, on en vient à oublier que l'adolescent fait très vite la différence entre l'acte toléré et l'acte interdit. L'éducation, qui se veut libérale, a ses limites, lorsqu'en présence de comportements déviants, elle produit, elle entretient un sentiment d'impunité [...] Un projet gouvernemental récent envisage des foyers de cinq jeunes avec un encadrement de trois éducateurs : ceux de la D.P.J.J. trouvent d'ailleurs ce nombre d'encadrants manifestement insuffisant. L'expérience, si elle se réalise, est vouée à l'échec.

Par contre, la S.P.R.N. peut être fière d'une expérience en cours à Merville, par le Val de Lys, et dans la région flamande, du S.A.F.A. (Service d'Accueil Familial d'Adolescents). Celle-ci repose sur l'accueil d'un seul jeune difficile dans une famille d'accueil structurée, équilibrée, vivant à la campagne ou dans une petite agglomération, ayant elle-même un ou plusieurs enfants, sans problème. Ces familles sont volontaires. Elles savent et elles acceptent, en connaissance de cause, les difficultés qui les attendent, mais elles ne sont pas seules : elles se sentent solidaires des huit ou dix autres familles qui ont accepté également d'ajouter à leurs propres enfants un enfant étranger difficile. Elles sont entourées et épaulées par le S.A.F.A., équi-

pe éducative de trois membres, avec psychologue ou psychiatre, qui fait le tri des candidatures et qui assure le suivi permanent avec des rencontres systématiques et fréquentes avec l'ensemble des familles, pour faire le point des situations, des incidents et des projets. L'expérience est limitée, car si l'on veut faire un travail sérieux, l'équipe du S.A.F.A. ne peut pas prendre en charge plus d'une dizaine de familles. Mais il s'agit là d'une piste de recherche éducative, dans une prise en charge familiale individualisée. [...] »

Jacques DELERUE succède à Claude ALLAER comme président, mais, pour des raisons personnelles, il renoncera à cette fonction un an plus tard.

Décès de Pierre POLLE, le 17 juin 1996 :

Le 17 juin 1996 Pierre POLLE décédait à l'âge de 71 ans. Il fut une figure de la S.P.R.N. où il était entré comme moniteur à la Maison Familiale de Bouvines.

De 1953 à 1980 il fut Directeur de la Maison d'Enfants du Capreau, puis Directeur Général de la S.P.R.N. de 1980 à 1987, date à laquelle il prit sa retraite.

Pendant sa carrière il reçut la Médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il fut membre actif du Bureau National de la C.F.T.C. et participa à la mise en place des accords collectifs de travail du secteur social. Il fut également Responsable des formations pratiques à l'I.E.I. (Institut d'Etude de l'Inadaptation) de l'Université de Lille et co-fondateur du centre de formation des Educateurs, devenu depuis I.R.T.S. (Institut Régional du Travail Social).

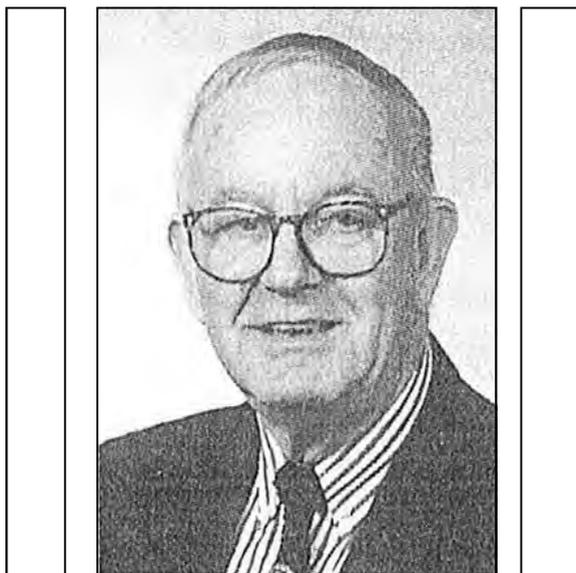
« Pour de nombreux éducateurs, Pierre Polle reste l'image par excellence de l'action éducative dans le Nord [...] Et si aujourd'hui la manière d'aider ces jeunes en difficulté a un peu évolué par le fait d'y associer peut être plus qu'avant

les familles, les psychologues ou encore les instituteurs, c'est en grande partie grâce à l'action de Pierre POLLE. [...]» Nord Eclair.

Quand il prit sa retraite, il entra au Conseil d'Administration de l'Association des Flandres Enfance et Jeunesse Inadaptée (AFESI) et fut Correspondant Régional du Conservatoire National des Archives de l'Histoire de l'Education Surveillée.

1997 - 2006 : M. Claude ALLAER





« [...] Né à Hesdigneul-lez-Béthune, **Xavier DEVAUX** a fait toute sa carrière professionnelle aux Etablissements Crépelle (moteurs diesel pour gros bateaux et compresseurs), dont il fut le directeur administratif et financier. Venu habiter à Marcq-en-Baroeul avec sa famille en 1958, il entra au Conseil municipal marcquois le 4 mars 1965 et y resta jusqu'en 1995, sous les mandats successifs de Georges Lambrecq, Serge Charles et Jean-René Lecerf. Au plan politique, il fut également conseiller à la Communauté Urbaine de Lille, de 1968 à 1995. Conseiller municipal jusqu'en 1983, il succéda alors à Germain Delobel comme adjoint au maire chargé des Affaires Sociales et du Troisième Age, poste qu'il occupa jusqu'en mars 1989. Pendant ce mandat, il mena à bien de nombreuses actions, comme la création du service de garde à domicile et l'ouverture du Foyer Logement. Il voulait absolument que tout soit mis en oeuvre pour avoir une meilleure connaissance des problèmes que rencontrent les personnes âgées et pour y apporter des solutions humaines à l'échelle de la commune et du quartier. Des valeurs qu'il mit aussi au service de la Société de Protection et de Réinsertion du Nord (SPRN), dont il fut le président de 1997 à 2006. » www.marcq-en-baroeul.org

La loi du 2 janvier 2002

« [...] La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale fixe les règles relatives notamment aux droits des personnes, à la création et au financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette loi, qui réforme celle du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, met tous les acteurs de l'action sociale et médico-sociale sur le même plan : organismes privés à but non lucratif, organismes publics, organismes privés à but lucratif.

La loi 2002-2 redéfinit les relations entre les pouvoirs publics et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, et entre ces derniers et les personnes accueillies ou suivies. [...] Par rapport à l'ancienne loi du 30 juin 1975, la loi 2002-2 couvre davantage d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux. Parmi les nouveaux entrants-, on peut citer les services d'aide à domicile aux personnes âgées, aux adultes handicapés ou atteints de pathologies chroniques [...] Il en va de même d'une partie des services d'aide à domicile intervenant en direction des familles, des centres de soins pour toxicomanes, des appartements de coordination thérapeutique, des centres de ressources dont les centres locaux d'information et de coordination gérontologiques. [...] Entrer dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002, cela veut d'abord dire que les établissements et services concernés ne peuvent pas être créés librement. [...] Cela signifie ensuite que les relations entre les gestionnaires et les Pouvoirs publics sont organisées par la loi. Outre l'autorisation de création, il est également prévu une habilitation financière qui va déterminer le volume d'activité qui sera pris en charge par l'Etat, les départements ou les organismes de sécurité sociale. Des contrats et conventions sont également prévus [...] La loi précise également les règles d'allocation des ressources, de contrôle et de fermeture des établissements et services, d'agrément et d'opposabilité financière des conventions collectives...

[...] La loi renforce le droit des personnes dans les établisse-

ments et services et prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'instruments pour leur concrétisation. Elle converge en cela avec la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades.

[...] Les règles encadrant la création, le financement et le contrôle de ces établissements et services sont durcies dans un sens défavorable aux gestionnaires, notamment associatifs

[...] La volonté que les établissements et services s'engagent dans des démarches d'évaluation des prestations délivrées est énoncée par la loi. Ainsi, l'autorisation de création ne sera renouvelée qu'en fonction d'un seul critère : les résultats de l'évaluation faite par un organisme extérieur à l'association [...] Des liens très étroits existent entre le développement local et l'action sociale associative. [...] «

Rapport UNIOOSS

L'existence d'une justice pénale des mineurs a été considérée comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République par la jurisprudence du Conseil constitutionnel, dans une décision Loi d'orientation et de programmation pour la justice du 29 août 2002.

Francis DAMIDE

Francis DAMIDE a été Directeur Général de la S.P.R.N. de 1997 à 2007.

« Intervention de Monsieur Damide :

Encore aujourd'hui, je me demande ce qui a bien pu pousser les décideurs à me prendre comme directeur général. En effet, en 1996 mon profil et mon parcours étaient atypiques : je n'avais jamais été directeur d'établissement auparavant et je « n'avais pas fait Rennes ». Peut-être était-ce dû au fait que j'avais travaillé en tant

qu'éducateur puis comme chef de service éducatif avec ensuite un an d'expérience « hors champs » à l'étranger ? Car c'était alors une volonté clairement affirmée du Conseil d'administration que de rompre avec les promotions internes tout en maintenant le fond éducatif des responsables. Peut-être était-ce dû au fait que n'étant pas été directeur d'établissement je serais moins enclin à m'intéresser plus intensément à la vie de mon ancienne structure au détriment des autres ?

Peut-être était-ce dû au fait qu'il était nécessaire et souhaitable d'avoir une continuité (j'étais alors depuis deux ans conseiller technique de mon prédécesseur)

Peut-être ? - peut-être ? - Bref ! Me voilà en pleine lumière moi qui avait été durant plus de vingt ans, en particulier en Afrique, au titre du ministère français de la coopération un « homme de l'ombre ».

Il y a donc toujours eu chez moi, par rapport à la SPRN un « trou » de deux décennies, et quelles décennies ! « Trou » dont il a fallu tenir compte, mais « trou » qui au fond a été très utile pour les fonctions que je prenais.

Aujourd'hui, je me rends compte que tout ce que je viens de dire mériterait une plus grande réflexion de ma part, que je ne m'interdis pas d'écrire d'ici quelques temps, avant que ceci ne s'embrouille dans ma tête, mais après un temps de recul qui me semble indispensable.

La SPRN est une des seules associations dans la région qui soit restée dans son activité initiale - la prise en charge des jeunes en très grande difficulté - tout en évoluant avec les courants éducatifs et en tenant compte des attentes des pouvoirs publics. Un exemple à ce sujet est celui de l'Action éducative en milieu ouvert, « lancée » dans les années 70 et qui a eu quelques difficultés pour se faire accepter, à part entière, dans une association entièrement centrée à l'époque sur des formules d'internat.

Il est vrai que les statuts revus au début des années 90, tout en apportant une note plus actuelle par le changement de dénomination sans en modifier le sigle permettent désormais à l'association d'évoluer vers d'autres types de « handicaps » si cela devenait une nécessité ou une volonté de ses dirigeants.

Il serait faux, voire prétentieux que de dire que la SPRN a été précurseur entre 97 et 2007 - on a même dit d'elle qu'elle était une vieille dame centenaire et on comprenait alors qu'elle était prudente et c'est vrai et j'assume.

□ *Vrai pour les innovations éducatives expérimentales de pointe ; j'ai toujours adopté le principe du « wait and see » et celui du « voir-juger-agir » que beaucoup de ma génération avaient connu dans les mouvements de jeunesse.*

□ *Vrai dans l'intérêt des salaires. Il m'a paru « peu réglo » d'engager des personnes sur des projets expérimentaux dont tout un chacun savait qu'à échéance de deux, voire, une année, elles risquaient de ne pas être reconduites et qu'il faudrait alors se séparer de l'encadrement éducatif et ce, même si le caractère aléatoire était connu, mais peut-être me suis-je trompé car, j'en suis convaincu, un directeur général ça ne sait pas tout, ça se tromper aussi. Le plus dur c'est de l'accepter et de le reconnaître.*

Moi qui étais plutôt un homme de dossier, j'ai succédé à un homme de contact, à un homme chaleureux et disponible capable de tendre la main à des gens qui, cinq minutes auparavant lui avaient envoyé des invectives à la figure.

Je savais, en prenant le poste, qu'il me faudrait faire avec le scepticisme de certains cadres, compte tenu de mon cursus ; qu'il me faudrait m'intéresser à certains aspects et à certains domaines qui m'étaient étrangers ; qu'il me faudrait décider et trancher, parfois douloureusement et surtout qu'il allait me falloir faire accepter à mes interlocuteurs que tout en restant au fond « éducateur » je serai amené à agir et à réagir, aussi et avant tout, en gestionnaire, responsable de la sécurité des biens et des personnes - jeunes et salariés - et parfois ce ne fut pas évident, mais j'ai eu beaucoup de chances d'avoir près de moi un homme exceptionnel : Xavier Devaux de 1997 à 2006 ; d'avoir, durant ces dix années, un cursus d'administration sans faille, assumant ses fonctions et faisant confiance à celui qu'il avait choisi ; d'avoir, avec moi, une équipe de direction et de cadres, aux tempéraments différents, avec

des caractère bien trempés parfois rugueux et « chatouilleux » et d'avoir, enfin, face à moi, des représentations de personnels - syndicats et comités d'entreprise - assurant leurs fonctions eux aussi avec leurs tempéraments et particularismes et Dieu sait qu'il en avaient. Je sais à leur sujet en avoir agacé plus d'un en les considérant comme des contrepouvoirs nécessaires.

Ce qui est demandé c'est un témoignage ; ce n'est pas d'écrire l'histoire de la SPRN car sur ces dix années on pourrait en écrire des pages et les aspects en seraient ?? ; je cite au vrac et sans ordre chronologique :

- La mise en place de l'Aménagement et de la Rédaction du temps de Travail (les 35 heures) et ses conséquences, ne serait-ce que sur l'état d'esprit des salariés.

- L'évolution des mouvements syndicaux

- La réorganisation progressive des structures éducatives et l'apparition de nouvelles formes de prise en charge

- Les répercussions dans la SPRN de la loi du 21/1/2002

- Les « nouveaux éducateurs »

- La prégnance des administrateurs de tutelle et de tarification sur l'association.

Et la liste pourrait s'allonger.

Mes prédécesseurs qui ont passé à peu près le même temps que moi à cette fonction auraient aussi beaucoup de choses à dire et à faire connaître. Je pense en particulier à Pierre POLLE, s'il était encore de ce monde. Il pourrait nous apprendre beaucoup sur ce que fut pour la SPRN l'après 68.

J'ai souvent comparé le Directeur Général à un veilleur, qui, certes, veille sur ce qui lui a été confié mais qui, aussi, alerte, oriente, calme parfois ; qui est connu de tous, qui s'adresse à tous, parce qu'il les connaît tous - ce qui est possible dans une association de 350 personnes, beaucoup moins lorsque l'effectif est plus important.

J'espère avoir été un peu de tout cela à la fois. »

2006 à ce jour : M. Jean-Luc
ELEBAUT



Jean-Luc ELEBAUT a démarré sa carrière en 1964, comme pré-stagiaire, éducateur au Capreau :

« Ma formation initiale ne me prédestinait pas à une future carrière d'animateur. Mais j'avais un acquis en pédagogie de vie collective (7 ans de scoutisme).

Entre 1965 et 1967 j'ai effectué mon parcours de formation avec l'I.E.I. : 1 année de stage, 1 année de formation théorique et 3 stages de 3 mois. J'avais un engagement de 5 ans avec la S.P.R.N. après l'obtention de mon diplôme. J'ai donc repris mon poste d'éducateur au Capreau après mes différents stages, et je suis resté à Wasquehal jusqu'en 1972.



J'avais le sentiment d'être dans un établissement reconnu dans le secteur de l'enfance inadaptée : le Directeur, Pierre POLLE, était aussi Directeur des Formations à l'I.E.I., et personnifiait le dynamisme dans la profession.

A L'époque le modèle d'éducation était le modèle familial. Nous étions souvent 2 encadrants pour 20 enfants et il n'était pas rare que certains éducateurs logent sur place pour assurer la sécurité, mais aussi pour montrer qu'une vie de famille pouvait être réussie. Pierre et Marcella PIGANI en étaient le symbole, une référence. Depuis, le métier s'est professionnalisé et dans la période qui a suivi les

événements de 68, on nous a expliqué qu'il ne fallait pas se laisser aller à aimer les enfants : « Vous n'êtes pas les parents ! Vous êtes des professionnels ! » et je me souviens que les PIGANI l'ont vécu avec souffrance.

Cette nouvelle approche est devenue un argument et on y a cru. Avec le recul et avec le temps, je crois « Qu'il faut peut-être les aimer quand même ces jeunes qui nous sont confiés ! ».

A l'époque le groupe était reconnu comme source de valeurs pédagogiques. La vie en collectivité avait du sens et les activités visaient à développer l'apprentissage sous ses formes diverses. Aujourd'hui, on fait avec le groupe « par défaut » ; il est vécu comme une contrainte et l'estimation actuelle de l'effectif d'une unité de vie tourne autour de 7 enfants. Cette approche de plus en plus individualisée dont on peut, sur le fond se réjouir, a néanmoins cet effet pervers de donner le sentiment que les moyens sont toujours insuffisants au regard des problématiques des enfants.

Ce qui me semble positif dans la démarche actuelle, c'est la reconnaissance du parcours de l'enfant. On l'accueille à un moment de son existence, avec son histoire, qui n'est pas faite que de maltraitance. Il a un vécu, une famille, des liens, des « modèles » d'éducation, un environnement, un quartier dans lequel il a grandi. Tout cela a participé à la construction de sa personnalité, et une bonne connaissance du système dans lequel il a vécu peut fournir des explications sur son comportement. L'acte éducatif doit être posé en référence à cette approche, et ne pas résulter d'une projection de l'adulte et de ses propres désirs. Cela n'empêche pas de poser des cadres, des repères. Il faut agir dans la cohérence par rapport à une démarche réflexive. »

La loi du 5 mars 2007 : Réforme de la protection de l'enfance

« [...] Alors que la responsabilité de l'aide sociale pour l'enfance a été transférée aux Conseils généraux, la loi vise à re-

définir les objectifs prioritaires en ce domaine, notamment pour répondre aux situations de violence et de maltraitance.

Trois objectifs sont affirmés :

Renforcer la prévention, en essayant de détecter le plus précocement possible les situations à risque par des bilans réguliers « aux moments essentiels de développement de l'enfant » [...]

Réorganiser les procédures de signalement [...]

Diversifier les modes de prise en charge des enfants : possibilité d'accueils ponctuels ou épisodiques hors de la famille [...] »

www.vie-publique.fr

2009 : La S.P.R.N aujourd'hui et demain...

Aujourd'hui la S.P.R.N est habilitée au titre de :

- * L'ordonnance du 02.02.1945 relative à l'enfance délinquante
- * Des articles 375 et suivants du Code Civil relatifs à la protection de l'enfance et à l'assistance éducative
- * Du décret 59-100 du 07.01.1959 relatif à la protection sociale de l'enfance en danger
- * Du décret 75-96 du 18.02.1975 relatif à la protection judiciaire des jeunes majeurs

La S.P.R.N c'est à ce jour :

- 2 000 jeunes pris en charge chaque année
- 370 salariés, dont 212 éducateurs
- 4 antennes rattachées aux structures principales
- 6 internats répartis sur la région Nord - Pas de Calais
- 1 Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (S.A.E.M.O)
- 3 services d'accueil sans hébergement
- 1 service de placement familial spécialisé
- 1 structure de formation professionnelle pour publics défavorisés
- 2 services d'hébergements diversifiés

Les établissements et services de la S.P.R.N :

Direction Générale (Marcq-en-Baroeul)

Foyer Cap Nord (Marcq-en-Baroeul) :

- * Maison du Sart
- * Maison du Buisson
- * Maison de la Marne
- * Service d'Education Intermédiaire (S.E.I.)

Maison d'enfants du Capreau (Wasquehal)

Centre René Mouchotte (Marcq-en-Baroeul)

Foyer René Birette (Marcq-en-Baroeul)

- * Internat
- * Antenne de la rue de Bouvines à Lille
- * Accueil sans hébergement
- * Ateliers internes
- * Accueil en hébergement diversifié (A.E.H.D.)

Le Val de Lys (Merville)

- * Internat
- * Accueil sans hébergement
- * Accueil en hébergement diversifié (A.E.H.D.)
- * Service d'Accueil Familial pour Adolescents (S.A.F.A)

Le Home de Beaufort (Boulogne-sur-Mer)

- * Le Foyer
- * Les Maisons
- * Les Appartements Relais

Centre de formation du Home de Beaufort (Boulogne-sur-Mer)

Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (Boulogne-sur-Mer)

- * Antenne de Boulogne
- * Antenne de Calais
- * Antenne d'Étaples
- * Antenne de Saint Omer
- * Centre Educatif Renforcé (C.E.R.)

- Conclusion -

Enfant coupable à corriger, enfant victime à protéger, enfant placé à rééduquer, enfant au cœur du système.

La société s'est beaucoup préoccupée depuis près de deux siècles du sort des plus faibles en créant des lois, reconnaissant aux enfants des droits et à la société des devoirs envers ceux appelés à devenir les adultes de demain.

La SPRN, inscrite depuis plus de cent ans dans des actions visant à donner à des jeunes en difficulté les moyens de se réinsérer et de se reconstruire, s'est toujours adaptée aux évolutions en développant des modes de prises en charge appréciés et reconnus par ses partenaires.

Les concepts éducatifs liés à ces évolutions ont entraîné l'association et ses dirigeants dans des créations de structures et de services, signifiant ainsi sa capacité à répondre au besoin de changement d'une société en constante mutation.

L'HISTOIRE de la SPRN décrite dans ce document, à travers les événements qui en font la trame et les témoignages qui les éclairent, nous apporte des éléments de connaissance de la construction d'un édifice dont les acteurs d'aujourd'hui sont les héritiers. Leur tâche s'inscrit dans une démarche qui doit nécessairement s'accommoder d'une vision globale, associant le contexte (sociologique, politique, affectif, religieux) à la complexité humaine, sans laquelle la compréhension ne peut être que parcellaire.

Comprendre pour adhérer, comprendre pour donner du sens à l'Histoire, comprendre pour élaborer de nouveaux objectifs, comprendre pour agir, tels sont le sens et l'enjeu de l'écriture de l'histoire de la SPRN.

Puisse-t-elle nous aider à mieux comprendre et accepter les mutations inhérentes à tout organisme vivant.

Puisse-t-elle nous faire retrouver le chemin d'une vie associative vivante, créative et ouverte aux formes d'aides diversifiées conformes à son objet et à ses valeurs.

Jean-Luc ELEBAUT
Président

- Remerciements -

* Aux salariés de la S.P.R.N., d'hier et d'aujourd'hui qui ont apporté leur témoignage : **Francis DAMIDE - Christophe FOURNIER - Michel HEROGUELLE Jacques LOOSFELT - Marcella et Pierre PIGANI - François ROMAND-MONNIER**

* Aux administrateurs qui ont témoigné et/ou collaboré au projet : **Maître Gérard DOUSSOT - Daniel DUQUESNE - Yves DUQUESNE - Denis DUROYON - Brigitte ERNST - Michel LAVERGNE**

* Aux « ex-pupilles » de la SPRN : **Edgar LESER - Léon WAYMEL**

* A tous ceux et celles qui ont collaboré à la réalisation de ce livre, par leurs travaux, leurs recherches, leurs conseils : **Alain FRITSCH** (Directeur Archives Municipales - Marcq-en-Barœul) - **Raymond STAHL** - **Frédéric VIENNE** (Archives Diocésaines) - **Michel VANGHELUWE** (Archives Départementales)

- Bibliographie - Sources -

Manuscrits - Ouvrages :

DUPONT-BOUCHAT (M-S.), *La Belgique criminelle. Droit, justice, société (XIVème-XXème siècles)*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2006.

CAUDRON (A.), *Dictionnaire religieux du monde religieux dans la France contemporaine*, Lille Flandres, t.4, Paris, Beauchesne, 1990.

RIOU (R.), *Adieu la tortue*, éd. Robert Laffont, coll. « Vécu », 1974

PIGANI (M), « *Elles ont épousé l'éducation spécialisée* », p.67 à 97, C.N.A.H.E.S., ed. l'Harmattan, coll. « Le travail du social », 1999.

Autres documents :

Actes du colloque « *Femmes du Nord* » organisé par le CNA-HES (Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée) - 23 & 24/11/2000 (IRTS - Loos)

BOURQUIN (J.), « *René Bérenger et la loi de 1898* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière* », Numéro 2 | 1999, [En ligne] mis en ligne le 30 avril 2007, < <http://rhei.revues.org/index31.html> >

DELOBEL (G.), « *Lui révéler le Christ* », Mémoire E.M.A.C.A.S (1968-1969)

Exposition du centenaire : "**S.P.R.N. (1895-1995) - 100 ans avec les jeunes en difficulté**" - Alain FRITSCH - Archives municipales de MARCQ-EN-BAROEUL.

LE PENNEC (Y.), « *L'évolution de l'internat au gré des enjeux sociaux et politiques - Une approche historique* », Les Cahiers de l'Actif - N° 306/307

GRIMANELLI (P.), « *Mineurs délinquants* » fb, Rapport, Préfet Bouches-du-Rhône (1900-1901) Directeur Administration Pénitentiaire (1901)

Conférence : « *Les politiques de l'éducation correctionnelle en France : établissements et acteurs (vers 1830-1940)* » Eric Pierre. Historien (Hires) Université d'Angers.

Rapports Moraux S.P.R.N (1947 à 1996)

VINUESA (J.), « *Le parquet général de Rouen sous la monarchie de Juillet (1830-1848)* », Université de Rouen, Mémoire de Maîtrise 2003-2004.

WAYMEL (L.), « *Sans casquette... ni boutons dorés... VOYEZ PASSER L'ORPHELIN !...* », 1989.

Compte-rendu du « *Colloque des Diplodocus* » de la région Nord - Pas de Calais - 1 & 2/12/1995 (IRTS - Loos)
(Diplodocus : premiers éducateurs ayant exercé avant, pendant ou à la fin de la seconde guerre mondiale)

Ce livre, recueil d'informations, de témoignages, a été conçu en 2008-2009 par : **Nathalie MATHIS - Ecrivain Biographe**



www.alixcom.net

Dépôt Légal : 2ème trimestre 2010

ISBN : 978-2-9528366-3-0